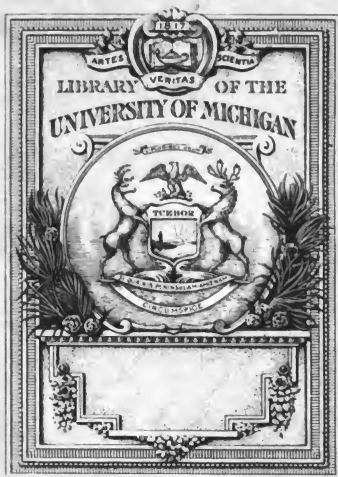


La famille Aubert de Gaspé

Pierre Georges Roy



1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE

PIERRE-GEORGES ROY

LA FAMILLE AUBERT DE GASPÉ

LA FAMILLE AUBERT DE GASPÉ

LA FAMILLE

AUBERT DE GASPÉ

PAR

PIERRE-GEORGES ROY

Que d'autres familles se glorifient de s'être fait un nom, celles-ci dans le négoce, celles-là sur les champs de bataille, d'autres dans les lettres ; la gloire de la famille de Gaspé est de s'être signalée dans tous les genres.

L'abbé Daniel





LEVIS

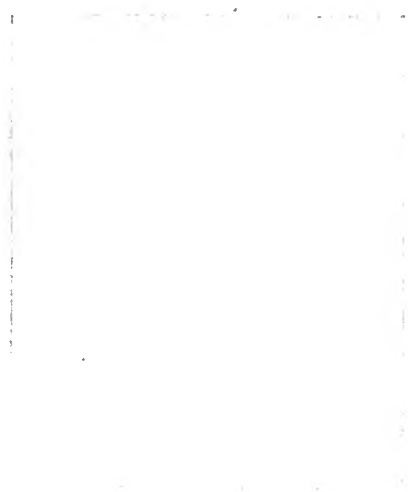


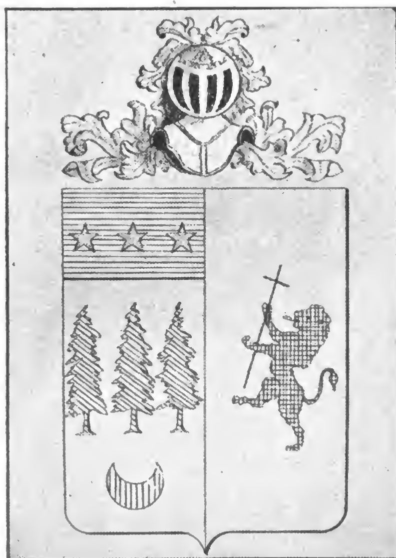
1907

TIRÉ A 150 EXEMPLAIRES

No......

LA COMPAGNIE J. E. MERCIER
Imprimeurs et Relieurs
Lévis, P. Q.





ARMES DE LA FAMILLE AUBERT DE GASPÉ

Première génération : Charles Aubert de la Chesnaye

CHARLES AUBERT DE LA CHESNAYE

" Quand on étudie l'histoire de la Nouvelle-France, durant la dernière moitié du dix-septième siècle, l'un des noms que l'on trouve le plus souvent mentionnés est celui de M. Aubert de la Chesnaye.

" M. de la Chesnaye joua dans les affaires de la colonie française un rôle actif et important ; il donna l'impulsion à bien des entreprises ; il rendit au pays de nombreux services ; il fut le fondateur d'une de nos plus remarquables familles canadiennes, la famille de Gaspé, dont la gloire littéraire a, de nos jours, rajeuni le lustre acquis autrefois par les entreprises commerciales et les exploits guerriers. A tous ces titres, il mérite, nous semble-t-il, d'être mis plus en lumière qu'il ne l'a été jusqu'ici.

" Charles Aubert de la Chesnaye était né en 1633, si on s'en rapporte aux recensements de 1667 et 1681. On lui donne dans le premier 33 ans, et dans le second 48 ans. Comme les recensements étaient faits vers la fin de l'hiver ou le commencement du printemps, il s'ensuit que M. de la Chesnaye devait être né dans l'été ou l'automne de 1633, ce qui lui donnait 33 ans accomplis dans l'hiver de 1667, et 48 ans accomplis dans l'hiver de 1681. Nous croyons donc que le *Dictionnaire généalogique* de Mgr

Tanguay commet une erreur quand il le fait naître en 1630.

" Son père était Jacques Aubert, intendant des fortifications de la ville d'Amiens, et sa mère, dame Marie Goupy, sœur d'un intrépide marin, qui fut lieutenant du roi à Saint-Christophe en 1640.

" Charles Aubert de la Chesnaye vint au Canada âgé de 22 ans seulement, en 1655. Depuis plusieurs années, il s'était formé au sein de la Compagnie des Cent-Associés, une association composée principalement d'un certain nombre de marchands de Rouen et de Dieppe. C'était comme une petite compagnie dans la grande compagnie ; elle se chargeait de payer les appointements du gouverneur, de pourvoir à l'entretien des garnisons et à la dépense de la colonie ; en retour on lui abandonnait le contrôle et les avantages du commerce, dont les profits devaient l'indemniser ; et elle devait rendre compte du surplus au bureau général de la Compagnie des Cent-Associés, à Paris.

" Lorsque M. de la Chesnaye arriva à Québec, en 1655, c'était comme employé ou représentant de la petite compagnie, connue généralement sous le nom de Compagnie de Rouen. (1)

" Il s'occupa bientôt d'affaires pour son propre compte. Il avait le génie du commerce et se fit promptement une position considérable. Au bout de quatre ou cinq ans, il était devenu un capitaliste bien cotté. Dès 1660, on le voit prêter 6,000 livres à la fabrique de Québec pour la

(1) *Collection de manuscrits relatifs à la Nouvelle-France*, vol. 1er, p. 252.

construction d'un presbytère, comme en fait foi la pièce suivante :

" Nous, François de Laval, par la grâce de Dieu et du Saint-Siège, évêque de Pétrée, vicaire apostolique en toute la Nouvelle-France, nommé par le Roy, premier évêque du dit pays, certifions à tous qu'il appartiendra, qu'il a été emprunté la somme de 6,000 livres du sieur Aubert de la Chesnaye, espérant la recouvrer sur la Communauté, qui est dépositaire de pareille somme destinée à la bâtisse d'une maison presbytérale, sauf à déduire la somme de 700 livres ci-devant reçue à cette fin sur les deniers du 10 pour cent que l'on a employée à la bâtisse du dit presbytère, sis proche l'église de Notre-Dame de Québec, lequel nous sert présentement de demeure, pour la bâtisse duquel et le rendre plus logeable pour le nombre des ecclésiastiques nécessaires pour desservir la dite paroisse, nous y aurions employé plus de 2,000 livres de notre argent, voulant concourir aux intentions de ceux qui ont donné la dite somme de 6,000 livres. En foy de quoy, Nous avons donné le présent certificat à Québec, le 30 octobre 1663.

François,
Evêque de Pétrée."

" Expliquons en peu de mots cette affaire du presbytère, à laquelle M. de la Chesnaye se trouva mêlée par son avance généreuse. En 1645, vingt-deux soldats envoyés de France, par la reine Anne d'Autriche, à ses frais, pour protéger les missions et la colonie, escortèrent jusque chez les Hurons plusieurs Pères de la compagnie de Jésus. A leur retour de cette expédition, ils rapportèrent pour plus de trente mille francs de castor. C'était le moment où la Compagnie des Cent-Associés venait de céder la traite aux

habitants. Il y eut contestation pour savoir à qui devait revenir cette aubaine. On finit par s'accorder en décidant que ces trente mille francs seraient employés à la construction d'une église paroissiale et d'un presbytère, ce pour lequel en particulier six mille livres furent destinées. (1)

" Cependant, les Jésuites, dont l'incendie de 1640 avait consumé la petite résidence, étaient réduits à loger temporairement dans la maison des Cent-Associés. On leur offrit alors cette alternative : ou bien ils prendraient les 6,000 livres pour bâtir un presbytère sur le terrain de l'église ; ou bien ils les emploieraient à la construction d'un édifice sur leur propre terrain, sauf à remettre subséquemment cette somme à la communauté pour l'érection du presbytère. Ils s'arrêtèrent à ce dernier mode, et se construisirent une résidence. En 1655 ils remirent les 6,000 livres à la communauté des Habitants. En 1657, peu de temps après que M. de Queylus eut pris possession de la cure de Québec, il leur intenta une action pour le recouvrement de cette somme. Mais les Pères établirent facilement qu'ils l'avaient remboursée à la communauté. Enfin, en 1664, celle-ci paya les 6,000 livres à la Fabrique.

" M. de la Chesnaye continua à étendre son commerce. En 1663, il se lança dans une entreprise considérable : il prit le bail de la traite de Tadoussac. Au mois de mars de cette année, M. d'Avaugour, de sa seule autorité, et sans le concours du Conseil, avait affermé à dix-sept habitants de la colonie, la recette du droit de quart sur les pelleteries, ainsi que la traite de Tadoussac et leur avait donné le privilège de vendre des boissons enivrantes aux sauvages. Ces dix-sept associés étaient : Messieurs de la

(1) *Journal des Jésuites*, p. 9.





CHARLES AUBERT DE LA CHESNAYE

Tesserie, Descartes, Le Gardeur de Repentigny, Gourdeau, Le Gardeur de Tilly, Desprez, Juchereau de la Ferté, Bissot, Damours, Charron, Madry, Marsollet, Le Gardeur de Villiers, Chartier de Lotbinière, P. Denis, Bourdon et Juchereau de Saint-Denis. Le bail leur avait été consenti pour deux ans.

" L'acte de M. d'Avaugour était irrégulier. Le gouverneur n'avait certainement pas le droit d'affermer ainsi, sans enchère, sans avis du Conseil, la traite et les recettes de la communauté. Aussi, après le départ de ce gouverneur et l'arrivée de M. de Mésy, son successeur, le Conseil Souverain créé par Louis XIV au mois d'avril de cette année, ne tarda pas à s'occuper de cette affaire. Dès sa septième séance, il donna avis aux parties intéressées ; et, le 4 octobre 1663, il cassa et annula le bail d'Avaugour, en réservant le droit des preneurs de bonne foi à une indemnité. (1)

" Il décida ensuite de mettre aux enchères la recette du droit de quart, et la traite de Tadoussac. Ce droit de quart était un droit de 25 pour cent imposé sur la sortie du castor, pour subvenir aux charges publiques ; il y avait aussi un droit de 10 pour cent sur les orignaux. La décision du Conseil portait que " le dit droit de quart et droits de pelleteries ainsi que la dite ferme de Tadoussac seraient affermés au plus offrant et dernier enchérisseur pour trois années, en donnant bonne et suffisante caution, à commencer à jouir au jour Saint-Martin d'hiver prochain, et finir à pareil jour de l'année mil six cent soixante-six." A cette fin, le Conseil ordonnait " qu'affiches en seraient faites aux lieux ordinaires, issue de grand'-messe, et que

(1) *Jugements du Conseil Souverain*, vol. I, p. 10.

les enchères seraient reçues, le Conseil assemblé, à commencer mercredi prochain, neuf heures du matin, à ce qu'enchérisseurs aient à s'y trouver si bon leur semble." (1)

" Le 10 octobre 1663, les enchères commencèrent. Charles Aubert de la Chesnaye se présenta et offrit 30,000 livres. Comme il n'y avait pas d'autre enchérisseur, le Conseil décida d'ajourner à huitaine et de continuer ses avis et affiches.

" Le 17 octobre, la compétition commença à se dessiner. Jean Madry, barbier-chirurgien, l'un des anciens fermiers, enchérit à 32,000 livres ; la Chesnaye à 33,000 ; le procureur-général Bourdon à 35,000 ; M. de la Ferté à 36,000 ; M. de la Chesnaye à 38,000. Et les enchères furent encore ajournées.

" Cette vente publique de la recette des droits et la concurrence qu'elle provoquait, devaient naturellement exciter un vif intérêt à Québec. C'était l'événement du moment, et notre petit monde commercial, principalement, était tout en ébullition.

" Le 22 octobre, les premiers compétiteurs de M. de la Chesnaye parurent s'être effacés ; mais un nouveau champion descendit dans l'arène : c'était le sieur Claude Charron, l'un des citoyens importants de Québec, qui venait d'être élu échevin de cette ville avec le sieur Jean Madry, douze jours auparavant. La lutte entre Charron et la Chesnaye fut acharnée. Charron enchérit à 38,500 livres ; la Chesnaye à 39,000. Charron offrit 40,000 ; le sieur Jean Bourdon, faisant encore un effort, mit 40,500 ; la Chesnaye dit 41,000 ; Charron éleva l'enchère à 41,500,

(1) *Jugements du Conseil Souverain*, vol. 1er, p. 44.

et la Chesnaye à 42,000. Le Conseil ajourna ensuite la fin de la vente au lendemain.

“ Le 23 octobre, la Chesnaye et Charron se retrouvèrent seuls en champ clos. Charron offrit 42,500 livres et la Chesnaye 43,000 ; Charron poussa à 43,500 et la Chesnaye à 44,000 ; Charron à 44,500, et la Chesnaye à 45,-000. Ici, Charron commença à faiblir et mit seulement 45,200 ; la Chesnaye mit 45,500. Charron dit 45,600 et la Chesnaye 45,700 ; sur quoi Charron offrit 46,000, et le Conseil ajourna la séance à l'après-midi où “ les chandelles seront allumées pour cet effet afin qu'enchérisseurs aient à s'y trouver. Et sera publié à son de tambour pour la dite ferme être adjugée à la chandelle éteinte.” Cette adjudication “ à la chandelle éteinte ” était une formalité des encans de jadis, qui tenait lieu de nos “ une, deux, trois ”, d'aujourd'hui. On allumait successivement trois chandelles très courtes, et le plus haut enchérisseur au moment où la troisième chandelle s'éteignait avait l'adjudication.

“ A la séance de l'après-midi, M. de la Chesnaye mit cette enchère : 46,100 livres, plus une avance de 15,000 livres pour chaque année durant les trois ans du bail. Après cette enchère, la première chandelle, ou “ le premier feu ” fut allumé. Il se consuma sans qu'aucune autre enchère fut produite. On alluma le second feu ; point d'enchères ! Enfin on alluma le troisième feu, la lutte touchait à son terme. Mais le sieur Charron était encore là, anxieux d'arracher la victoire à son rival ; il offrit 46,200 livres et la même avance que M. de la Chesnaye. Effort inutile, celui-ci surenchérit à 46,300, plus l'avance des 15,000 livres. Faisant une suprême tentative, Charron éleva son offre à 46,400, toujours avec la même avance

Mais la Chesnaye n'était pas pour se laisser vaincre au moment du triomphe ; il offrit 46,500 livres avec l'avance des 15,000 pour chacune des trois années. Le sieur Charron, découragé, laissa éteindre le troisième feu sans surenchérir. Il était vaincu.

" La ferme des droits de pelleterie et de la traite de Tadoussac fut adjugée à Charles Aubert de la Chesnaye, le 23 octobre 1663.

" Cependant, les dix-sept particuliers à qui M. d'Avaugour avait irrégulièrement affermé la recette des droits et la ferme de Tadoussac, demandèrent à être indemnisés et présentèrent à cet effet une requête au Conseil. Mais de ces anciens fermiers, MM. de Tilly, Juchereau de la Ferté et Damours, étant membres du Conseil, durent se retirer lorsque cette requête fut prise en considération, ainsi que les autres conseillers ordinaires qui étaient leurs parents et leurs alliés. M. Aubert de la Chesnaye et deux citoyens de Québec, adonnés, eux aussi, au commerce, furent appelés à siéger comme conseillers suppléants. On lit, à ce propos, dans les *Jugements du Conseil Souverain*, l'entrée suivante :

" Le Conseil assemblé où était Monsieur le gouverneur, Monsieur l'évêque, les Sieurs Aubert de la Chesnaye, Gitton et Grignon, marchands, appelés au lieu et place des conseillers ordinaires en ce Conseil, attendu leur affinité avec les parties, ou intérêt particulier.

" Vu l'ordonnance du vingt-quatrième jour de novembre dernier rendue sur les demandes en dépens, dommages et intérêt requis par les ci-devant intéressés en la ferme des droits des pelleteries, suivant le bail du sieur Dubois d'Avaugour ; les factures des envois et cargaisons que les

dits intéressés ont risquées dans les voyages de Tadoussac et dépendances, et la cassation du bail à eux fait par le dit sieur d'Avaugour :

" Tout considéré, le Conseil a ordonné et ordonne qu'il sera payé aux dits intéressés la somme de douze cent cinquante livres tournois pour le risque des marchandises chargées pour la dite traite de Tadoussac et environs, lequel paiement ils prendront en deux termes, savoir la somme de six cents vingt-cinq livres, pour une moitié, sur la ferme de la présente année, et la somme de six cent vingt-cinq livres pour l'autre moitié restante sur la redevance de la ferme de l'année prochaine, que l'on comptera mille six cent soixante-quatre."

" Dans une cause entre Eustache Lambert et Thomas Touchet, nous trouvons aux registres du Conseil Souverain une autre entrée qui montre bien de quelle considération jouissait M. de la Chesnaye : " Parties ouïes, il est ordonné que les parties compteront ensemble par devant le sieur de la Chesnaye Aubert, duquel ils apporteront certificat, pour ensuite être ordonné ce que de raison."

" Il y avait à ce moment surabondance de procès à Québec. Les incursions sanglantes des Iroquois, les difficultés de la traite, qui en étaient la suite, le manque de sécurité et de ressources avaient produit une grande stagnation dans les affaires commerciales. Le recouvrement des créances laissait énormément à désirer. De là une foule d'assignations en justice. Au commencement de 1664, M. de la Chesnaye, à lui seul, obtint du Conseil Souverain une quarantaine de jugements contre divers débiteurs. Cela indique quelle était l'étendue de son commerce.

" Le 8 novembre 1664, M. de la Chesnaye eût le désa-

grément d'être condamné par le Conseil Souverain pour une violation de tarif. Au mois de juin précédent, le Conseil avait édicté un tarif pour la vente des marchandises importées de France en ce pays par les marchands. Son arrêt se lisait comme suit : " Le Conseil voulant procéder au règlement d'un tarif tant de marchandises anciennes que de celles venues cette année, a ordonné et ordonne qu'il sera accordé cette année aux marchands cinquante-cinq pour cent sur leurs marchandises sèches, cent pour cent pour les liquides qui seront de plus de valeur, et pour celles dont le prix n'excèdera la somme de cent livres le tonneau soit vingt pour cent. Et pour vaquer au dit tarif sont commis et députés les sieurs de Villeray et Damours, conseillers, lesquels pour le règlement du prix coûtant de France prendront pied sur la facture des habitants et marchands auxquels il sera venu cette année des marchandises de France et qui se trouveront les plus raisonnables au prix de l'achat, pour ce fait et leur rapport être ordonné ce que de raison."

" Ce tarif ne fut pas généralement observé, et des plaintes furent adressées au Conseil par le procureur syndic des habitants, contre MM. de la Chesnaye, Jacques Cailleteau, Jacques de la Mothe, Bertrand Chesnay, Jacques Loyer de la Tour. M. de la Chesnaye comparut devant le Conseil, le 6 novembre, et dit qu'il convenait avoir vendu ses souliers aux prix contenus par les informations, qu'il n'avait pu les donner à meilleur marché "à moins que d'y perdre son propre bien, en considération du haut prix auquel se vend le castor en ce pays et du bas prix auquel il se vend en France." Il ajouta pour sa défense qu'il n'avait pas pris connaissance de l'arrêt relatif au tarif, qu'il avait seu-

lement entendu dire qu'il devait être signifié à tous les particuliers en leurs domiciles, et qu'on devait donner aux marchands un exemplaire de ce tarif pour l'exposer dans leurs boutiques." Il terminait par ce mot assez significatif, touchant la liberté du commerce : "J'ai toujours cru avoir la libre disposition de mon bien, vu surtout que j'emploie dans le pays ce que j'y gagne." M. de la Chesnaye produisit en même temps ses livres et ses journaux.

" A la séance du 8 novembre, le Conseil Souverain rendit un arrêt contre la Chesnaye, la Tour, la Mothe, Cailleteau et Bertrand Chesnay, pour avoir contrevenu aux arrêts, survendu et excédé les tarifs. Il les condamna à une amende, qu'il se réservait de liquider quand il le jugerait à propos et au remboursement de la différence entre le prix exigé par eux pour leurs marchandises et le prix fixé par le tarif. Enfin les marchands condamnés avaient à payer des frais assez considérables pour l'époque : 40 sous par jour, pour trois jours, en faveur de chaque plaignant demeurant dans la banlieue de Québec, 40 sous au greffier pour chaque plainte reçue et trouvée fondée ; quant aux plaignants plus éloignés, leurs frais devaient être taxés suivant la distance des lieux. L'arrêt se terminait par ce dispositif : "Ordonne de plus le dit Conseil que tous les marchands et autres personnes qui débitent des marchandises feront nouvelle et exacte déclaration tant de celles qu'ils ont vendues que de celles qui leur restent encore, à peine de confiscation ; et ne vendront aucunes choses jusqu'à ce qu'ils y aient satisfaits, après quoi défenses leur seront faites de refuser d'en vendre à quelque personne que ce soit qui leur offrira bon paiement sur les peines qu'il conviendra ; comme aussi il est

ordonné à toutes personnes de déclarer s'il leur a été mis entre les mains par aucun marchand quelques marchandises ; défense d'en recevoir sans avoir préalablement fait la dite déclaration sur les mêmes peines pour les dits marchands, et d'amende arbitraire pour ceux qui en seront trouvés saisis : et sera le présent lu et affiché afin que personne n'en ignore. " Comme on le voit, le commerce était alors soumis à des règlements bien autoritaires. C'était la tendance de l'époque de règlements à outrance et d'intervenir, souvent avec excès, dans les affaires des particuliers. Ceci dit tout en admettant que, dans certains cas, au début de la colonie, cette intervention de l'autorité publique pouvait avoir ses avantages et sa raison d'être.

" A ce moment, M. de la Chesnaye était déjà l'un des premiers négociants de Québec. Il avait des relations commerciales avec les marchands de Rouen et les armateurs de la Rochelle. Il possédait des barques qui voyageaient pour lui entre Québec, Tadoussac, Gaspé et autres lieux. On lit dans le *Journal des Jésuites*, à la date du 29 avril 1664 : " Le sieur de la Martinière, allant à Gaspé, dans le bâtiment du sieur de la Chesnaye, auquel sieur de la Martinière on donna deux lettres, une pour un capitaine pour nous envoyer cinq ou six cents de morues, et l'autre pour le Père Ragueneau." L'année suivante, 1665, on lit encore : " La barque de Mons. de la Chesnaye partit le 23 (avril)". Par suite d'une série d'acquisitions et de transactions, il devenait aussi, vers la même époque, c'est-à-dire durant les années 1664 et suivantes, un des grands propriétaires de Québec. Il possédait une terre de trois arpents et une perche de front, sur le Coteau Sainte-Geneviève, s'étendant jusqu'à la rivière Saint-Charles, soit une profondeur de 20

arpents. Il l'avait achetée de M. d'Aillebout des Musseaux, qui lui-même en avait acquis une partie de Robert Caron, en 1654, et avait obtenu la concession de l'autre partie, en 1659. Il avait aussi un emplacement à la basse-ville, qu'il avait également acheté de M. d'Aillebout des Musseaux ; il possédait de plus 30 arpents de terre à la Pointe-aux-Lièvres, qu'il tenait de sa belle-mère madame Guillaume Couillard, partie par donation, et partie par acte d'achat. Il était en outre propriétaire d'un emplacement et d'une maison à la haute-ville, dont il fit subséquemment donation à Noël-Jérémie Lamontagne. Ses acquisitions de biens-fonds se multipliaient à mesure que ses affaires commerciales prenaient de l'extension.

" En 1666, il devint marguillier en charge de la paroisse Notre-Dame de Québec. On voit que, le 25 mars 1670, il rendit ses comptes pour l'année 1666-1667. Les marguilliers étaient élus au commencement de l'Avent.

" M. de la Chesnaye avait passé en France l'hiver de 1665-1666. En effet, on trouve, dans le recensement de 1666,—fait probablement en mars,—la mention suivante : " Les domestiques de M. de la Chesnaye, lequel est en France : Pierre Pourtet, engagé domestique, 60 ans ; Adrien Isabel, 28 ; Pierre Audiger, 24 ; Jean Frotté, 25 ; Nicolas Groffée, 29. " Ce fut probablement durant ce voyage en France qu'il se fit nommer agent général de la Compagnie des Indes Occidentales, au Canada. En 1663 la Compagnie des Cent-Associés, s'était dissoute, et le roi avait repris le domaine et le gouvernement direct de la Nouvelle-France. Un an après, au mois de mai 1664, il créait une nouvelle compagnie, la Compagnie des Indes Occidentales, en faveur de laquelle il se dessaisissait de nouveau de ce domaine.

" La Compagnie des Indes nomma un agent général chargé de la représenter et d'agir en son nom au Canada. Le premier qui occupa ce poste fut Claude Le Barroys, "conseiller du roi, son premier interprète en langue portugaise. " Il fut nommé le 8 avril 1665. Son séjour au Canada ne parait pas avoir été bien long, car dès 1667, on voit Charles Aubert, sieur de la Chesnaye, figurer comme "agent général des messieurs de la Compagnie." (1)

" De 1665 à 1668, et de 1670 à 1672, M. Talon fut intendant au Canada. Il rendit de grands services à la colonie, et les bienfaits de son administration sont devenus un des biens communs de notre histoire. Cependant, il n'était pas sans défauts. M. Aubert de la Chesnaye ne semble pas avoir été en très bons termes avec lui. Dans un mémoire écrit en 1676, il l'attaque avec beaucoup de vivacité : " M. Talon, écrit-il, ne voulait pas de compagnie et employa toutes sortes de moyens pour ruiner celles qu'il y trouva établies. Il donna à entendre à M. Colbert que ce pays était trop grand pour être borné, qu'il en fallait faire sortir des flottes et des armées... M. Talon, désirant réunir le gouvernement avec l'intendance, faisait une grande dépense pour s'acquérir des amis, mais aussi il n'y avait point de marchands après que la compagnie eût quitté, qui purent faire des affaires en sa présence." Jusqu'à quel point ces récriminations de M. de la Chesnaye étaient-elles fondées ? Il est assez difficile de le dire.

" En 1672, prirent fin l'intendance de M. Talon et le gouvernement de M. de Courcelles. M. de Frontenac arriva au Canada, dans la première quinzaine de septembre, pour succéder à celui-ci. Un malheureux accident l'indis-

(1) Recensement de 1667.

posa dès le début contre M. de la Chesnaye. Celui-ci avait une part considérable d'intérêts dans certains vaisseaux consacrés aux transports. Lorsque Frontenac partit pour le Canada, il était en France, et s'occupa de l'embarquement. Et, au lieu de mettre les effets et provisions du nouveau gouverneur sur le navire à bord duquel devait traverser ce dernier, il les fit mettre, pour une raison ou pour une autre, sur un autre navire qui lui appartenait en partie et que l'on appelait *La Plume d'Or*. Il arriva que ce vaisseau, commandé par le capitaine Grignon, après avoir manqué à l'ordre de naviguer de conserve avec celui qui portait Frontenac, fut capturé par les Hollandais, auxquels Louis XIV venait de déclarer la guerre. Et le gouverneur perdit une valeur de plusieurs milliers de livres. Il s'en plaignit amèrement dans une lettre au ministre, où nous lisons ce passage :

" Les marchands ayant établi depuis trois ou quatre ans à La Rochelle, une mode toute nouvelle pour le Canada et qui ne s'était point pratiquée auparavant, qui est de faire payer le fret par avance, il se trouverait que, dans un vaisseau de la valeur de sept ou huit mille francs, et du port de deux cents tonneaux, comme est celui qui s'est perdu, un capitaine aurait touché pour plus de douze mille francs de fret avant que de partir ; se serait fait assurer son navire, aurait ensuite acheté pour 20 ou 25 mille francs de marchandises de l'argent qu'il aurait pris à la grosse aventure, et après qu'il se serait fait prendre, rachèterait ces mêmes effets et le reste de la cargaison du vaisseau pour la moitié de sa juste valeur, comme on nous a mandé que le sieur de la Chesnaye, associé de Grignon, était allé en Espagne pour essayer de le faire, et qu'ainsi,

pendant que tous les intéressés sur le navire perdraient tous leurs effets, il ferait un gain considérable puisqu'il en serait quitte. Seulement, pour la prime qu'il aurait payée et l'argent qu'il aurait donné pour l'assurance de son vaisseau."

" On n'entend ici qu'une version de l'affaire, celle de l'irascible Frontenac. Il est fort possible que M. de la Chesnaye eut pu exposer les faits sous un autre jour. Quoiqu'il en soit Frontenac demeura fortement indisposé contre lui. On s'en apercevra dans la suite de cette étude.

" Durant l'année qui suivit l'arrivée de Frontenac, le sieur de la Chesnaye obtint la concession du fief de la Rivière-du-Loup, en bas de Québec. La compagnie des Indes Occidentales était encore la suzeraine du Canada, et c'est elle qui donnait les titres de seigneurie. Voici celui que M. de la Chesnaye obtint en 1673 :

" La Compagnie des Indes Occidentales, sur la demande qui nous a été faite par le sieur Aubert de la Chesnaye de lui vouloir accorder la concession d'une contenance de terre dans la Nouvelle-France, sur le grand fleuve Saint-Laurent, du côté du sud, une lieue au-dessous, sur une lieue et demie de profondeur, comme aussi la propriété de la dite rivière, des mines et minières, des lacs et autres rivières qui se trouveront dans la dite concession, des îles et battures du dit fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis d'icelle, et de plus tout droit de pêche et de chasse. Nous, directeurs généraux de la dite compagnie, reconnaissant combien il est important, pour le bien et augmentation des colonies de la Nouvelle-France, que des personnes de moyens et bien intentionnées y forment des établissements, avons, au nom d'icelle compagnie, donné et concédé, donnons et con-

cédons au dit sieur Aubert de la Chesnaye, la dite contenance de terre, dans la dite France, sur le grand fleuve Saint-Laurent, du côté du sud, une lieue au-dessus de la rivière du Loup, et demie-lieue au-dessous, sur une lieue et demie de profondeur, comme aussi la propriété de la dite rivière du Loup, des mines et minières, lacs et autres ri vières qui se trouvent dans la dite concession, des îles et battures du dit fleuve Saint-Laurent, vis-à-vis d'icelle, et de plus tout droit de chasse et de pêche dans l'étendue d'icelle, pour le dit sieur de la Chesnaye, ses hoirs et ayant-cause, jouir à perpétuité de la dite concession en toute propriété et seigneurie, à la charge par le dit sieur de la Chesnaye et ses successeurs de la foy et hommage qu'ils seront obligés de rendre à la dite compagnie, à chaque mutation de possesseur, au fort Saint-Louis, de Québec, ou en cette ville de Paris, au bureau de la direction générale d'icelle compagnie, avec un écu d'or qui sera payé en rendant le dit hommage dont il sera expédié acte, et, encore à la charge et condition que le dit sieur de la Chesnaye fera commencer dans deux ans le défrichement des terres de la dite concession, dont l'arpentage sera fait et les bornes plantées dans le dit temps ; à faute de l'exécution des dites charges, les terres contenues en icelle concession seront réunies au domaine de la dite compagnie, qui en pourra disposer comme bon lui semblera, sans que pour ce sujet le dit sieur de la Chesnaye ni autres puissent prétendre aucun dédommagement, lesquelles conditions ont été acceptées par le sieur de la Chesnaye.

" En foy de quoi nous avons signé ces présentes, icelles fait contresigner par le secrétaire général de la dite com-

pagnie, et scellées des armes d'icelle, à Paris, le vingt-troisième décembre mil six cent soixante et treize.

(Signé)

BELLINGANI ET DAULIER,

A. DAULIER DESLANDES."

" C'était M. Aubert de la Chesnaye seul qui figurait à ce titre comme concessionnaire de ce fief. Mais il paraît qu'il le possédait en société avec Charles Bazire, commis de la Compagnie des Indes Occidentales. Le sieur Bazire lui avait succédé dans ce poste depuis quelque temps. Il était un des négociants importants de Québec, avait épousé mademoiselle Geneviève Macart en 1666, et remplissait les fonctions de marguillier en charge de la paroisse en 1673. MM. de la Chesnaye et Charles Bazire étaient associés pour plusieurs entreprises. Le 23 septembre 1676, ce dernier rendait foi et hommage pour le fief de la Rivière-du-Loup, en son nom et au nom du sieur Aubert "absent en France."

" A ce moment, M. de la Chesnaye avait été appelé de l'autre côté de l'Océan par ses intérêts commerciaux. Il est certain qu'il résida à La Rochelle durant peut-être deux ou trois ans. Il est mentionné comme "marchand de la ville de La Rochelle" dans un acte de donation du 22 novembre 1676, passé devant maître Duquet, notaire, à Québec. Dans cette pièce, il était dit que "les sieurs Charles Bazire, receveur général des droits du domaine du Roy en ce pays, tant en son nom que comme stipulant en cette partie pour Charles Aubert, sieur de la Chesnaye, marchand de la ville de La Rochelle, son intéressé, et Pierre Denys, écuyer, sieur de la Ronde, demeurant en cette ville," donnaient aux Pères Récollets, une habitation

de quatre arpents de terre de front sur quarante de profondeur à prendre sur leur seigneurie dans la rivière Saint-Pierre ; de plus une petite maison sise à l'île Percée, proche la grève, où les dits révérends Pères sont déjà établis, avec un arpent de terre en carré pour leur faire un jardin." D'autre part, on voit dans l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu* qu'une fille de M. de la Chesnaye, Marie-Charlotte, naquit à La Rochelle au mois de juin 1677 ; elle devint religieuse hospitalière.

" Mais le séjour de M. de la Chesnaye en France ne fut que temporaire. Ses propriétés, ses affaires, ses alliances, avaient fait de lui un Canadien avant tout. Il revint donc à Québec avec sa famille, et poursuivit ici ses entreprises commerciales. En 1674, la compagnie des Indes Occidentales avait cessé d'exister, et le Canada était redevenu purement et simplement une colonie de la Couronne. En 1675, la recette des droits et la traite de Tadoussac furent affermés à M. Oudiette. Bientôt ce fut une société en commandite qui tint cette ferme. M. de la Chesnaye y acquit un intérêt.

" Les années qui suivirent furent une période mouvementée dans sa carrière. L'intendant Duchesneau avait été envoyé ici en 1675, pour remplacer Talon, après un interrègne de trois ans, et la guerre avait bientôt éclaté entre le nouveau fonctionnaire et le gouverneur Frontenac. Sur la question de la présidence au Conseil Souverain, sur la question de la traite des pelleteries et des coureurs de bois, sur la question de la traite de l'eau-de-vie, ces deux autorités se heurtèrent, et des conflits d'une extrême violence se produisirent. Les scènes fâcheuses se multiplièrent à Québec, les mémoires, les lettres, les dénoncia-

tions contradictoires du gouverneur et de l'intendant s'accumulèrent à Paris dans les cartons des ministres et jusque dans le cabinet du Roi. La société et le monde officiel canadien, ébranlés par ces querelles, se trouvèrent partagés en deux camps. Les circonstances rangèrent M. de la Chesnaye dans le camp de l'intendant. Il joua un rôle important surtout dans le conflit relatif à la traite des pelleteries et aux coureurs de bois. Aussi faut-il voir de quelle manière il est accommodé dans les lettres et les mémoires de Frontenac et de ses partisans.

" Dans l'origine, il y avait des lieux de traite désignés par les autorités et la coutume. Tadoussac, de tout temps, fut un de ces endroits. Trois-Rivières vint ensuite, puis fut supplanté par Montréal, où se tenait tous les ans une grande foire. Les sauvages y accouraient du Nord et de l'Ouest et apportaient leurs précieuses fourrures pour les échanger contre les articles dont ils avaient besoin. Peu à peu certains postes de traite s'établirent plus à l'Ouest. Et enfin des traiteurs hardis et avides commencèrent à s'enfoncer dans les forêts pour aller au-devant des sauvages et s'assurer avant tous les autres les plus belles fourrures. Ce fut le fléau des coureurs de bois. Bientôt une foule d'hommes jeunes, vigoureux, se précipitèrent vers ce champ nouveau ouvert à leur activité et à leur esprit d'aventure. La population de la Nouvelle-France fut décimée par cette émigration d'un caractère spécial ; bien des bras furent ravis à la culture du sol, bien des foyers furent détruits dans leur germe.

" En outre, les plus grands désordres se produisirent. L'ivrognerie et l'immoralité firent de terribles ravages. Le pouvoir religieux et le pouvoir civil intervinrent pour con-

jurer le mal. De là, les mandements de Mgr de Laval. De là, les ordonnances royales pour défendre la traite ailleurs que dans les villes et les habitations françaises.

" C'est sur ce terrain que le gouverneur et l'intendant se livrèrent bataille. Tous les deux prétendaient être les ennemis des coureurs de bois et de la traite clandestine. Et tous les deux s'accusaient mutuellement de la pratiquer par eux-mêmes et par leurs amis. La page suivante de M. Henri Lorin résume assez fidèlement le débat :

" L'intendant déclare au ministre que Frontenac est d'accord avec les coureurs de bois, dont les chefs et les protecteurs sont avec lui, Perrot, gouverneur de Montréal ; LaSalle, du Lhut, Bécancour, grand voyer, et Boulduc, procureur de la prévôté ; les domestiques du gouverneur et ses gardes traitent publiquement avec les sauvages ; d'ailleurs, du Lhut est le beau-frère d'un des officiers de Frontenac, "qui laisse faire tous ces gens-là et profite même avec eux." Vainement Duchesneau tente de s'opposer à ces abus : les gardes, répond le gouverneur, sont des fils d'habitants auxquels on ne saurait refuser la faculté de gagner quelque chose ; quant aux domestiques, cela ne regarde que le maître qui les emploie ; puis l'intendant est-il fondé à condamner un commerce qui se fait à Montréal, dans les habitations françaises ? Est-ce que l'ordonnance de 1679 n'est pas respectée ? Frontenac expose, à son tour, les raisons de l'hostilité de l'intendant ; la cause principale en est que, dans les poursuites dirigées contre les négociants en faute, plusieurs de ses amis se sont trouvés enveloppés ; ces amis sont des marchands. Lebert, LeMoine, la Chesnaye, Jolliet, qui a des magasins près de Tadoussac ; la maison de l'Intendant, à Québec, est un vé-

ritable entrepôt où l'on voit toute sorte de marchandises de traite, épicerie, étoffes, chaussures, quincaillerie.

" L'un et l'autre s'accusent de traiter avec les Anglais, malgré les prohibitions les plus formelles ; Duchesneau parle de 60,000 livres de pelleteries envoyées aux Anglais par le gouverneur, Perrot et d'autres complices ; il n'ose pas affirmer, dit-il, mais c'est un bruit public ; en échange des pelleteries, qu'ils paient très bien, les Anglais donneraient des draps dont le placement est facile sur le marché de Montréal. Frontenac, d'autre part, avance des faits dont les preuves écrites seraient aux mains de l'abbé Dollier, supérieur de Saint-Sulpice : c'est la Chesnaye traitant avec les Anglais par sa barque la *Sainte-Anne* ; c'est Jolliet, envoyant de Tadoussac des marchandises aux Anglais de la Baie d'Hudson. (1)

" La vérité exacte est difficile à discerner au milieu de ce feu-croisé d'accusations.

" Il est certain que, durant toute cette période—1677-82—M. de la Chesnaye était du parti hostile au gouverneur. Cela explique les accusations lancées contre lui par ce dernier et ceux qui soutenaient sa cause. D'un autre côté, l'intendant Duchesneau, chef et directeur de la lutte contre Frontenac, défend le sieur Aubert de la Chesnaye et fait son éloge.

" Nous lisons dans une lettre de Duchesneau, datée du 13 novembre 1680 :

" Permettez-moi, Monseigneur, de vous dire, sur ce qu'il plaît à Sa Majesté et à vous de me prescrire, pour les assistances que je dois donner à ces fermiers, et pour le

(1) *Le comte de Frontenac*, pp. 176, 177.

compte qu'elle veut que je lui rende de ce qui se passe en cette ferme, que je ne leur ai jamais rien refusé de ce que j'ai pu leur accorder en justice, ils vous en ont souvent rendu témoignage ; le sieur de la Chesnaye qui en est un et qui va en France pour vous rendre compte de sa conduite et à ses associés pourra vous en dire la vérité. Cependant leur agent, nommé le sieur Boisseau, est mal satisfait de moi, parce que je n'ai pas pu souffrir son scandale.... a cherché à s'en plaindre ; il ne s'est pas contenté de dire partout que je perdais la ferme par la protection que je donnais aux brigandages du sieur de la Chesnaye, avec lequel il publie que j'ai des liaisons d'intérêt, il a même eu la hardiesse de faire battre mon fils par un de ses commis, et il m'a traité de la plus indigne manière du monde...

" Je suis obligé, Monseigneur, de rendre justice au sieur de la Chesnaye, qui m'a paru jusqu'ici un fort honnête homme, et s'il ne l'est pas, j'avoue que j'ai été trompé, et de vous dire qu'il a été trompé par cet agent comme le dernier fripon ; il a souffert patiemment pour ne pas achever de tout perdre, comme il me l'a dit plusieurs fois... J'avais rendu sur cela une ordonnance, après avoir entendu les parties, mais le gouverneur, peu de temps après, sur une simple requête du dit Boisseau, sans entendre le sieur de la Chesnaye, en rendit une autre au contraire, il fit défendre de mettre la mienne à exécution, ce qui obligea le sieur de la Chesnaye de ne se plus mêler de rien, comme il a fait depuis."

" Le sieur Boisseau, dont il est question dans cette lettre de Duchesneau, était l'agent des fermiers de la recette des droits et de la traite de Tadoussac. Il avait

succédé à Charles Bazire, après le décès de celui-ci en 1677. C'était un partisan de Frontenac. Homme violent, audacieux, de mœurs douteuses, il fait dans l'histoire intime de cette époque une impression peu favorable. Il accusait la Chesnaye de nuire à la compagnie en faisant la traite dans les limites de la ferme de Tadoussac, réservée à cette dernière.

“ La Chesnaye était lui-même un des intéressés dans cette société de fermiers qui exploitait le bail d Oudiette. Mais on prétendait que, trouvant plus de bénéfices dans la traite pratiquée irrégulièrement, il ne se gênait pas pour nuire à ses associés dès qu'il y trouvait son avantage. Et on ajoutait que, dans ce commerce illégal, il était soutenu par l'intendant, complice et bénéficiaire de ses manœuvres. On voit que Duchesneau se défendait de cette imputation, et que la Chesnaye, non content de la repousser, se préparait, dans l'automne de 1680, à passer en France pour démontrer à ses associés de la ferme la fausseté des accusations portées par Boisseau.

“ Outre l'affaire de Tadoussac, on reprochait encore à la Chesnaye de faire la traite, contrairement aux ordonnances, dans la région de Montréal et ailleurs. Laissons parler ici un ami et un apologiste de Frontenac :

“ M. de Frontenac n'oublie et n'épargne rien contre les coureurs de bois, et il n'y en aurait plus s'ils n'étaient pas protégés par M. Duchesneau, intendant ; par Comporté, prévôt des maréchaux, et par Aubert de la Chesnaye, l'un des intéressés en la ferme du roi. M l'intendant, le prévôt et la Chesnaye font un commerce public, et tiennent des magasins ouverts de toutes sortes de marchandises de traite pour les sauvages dans leurs maisons à Québec ; ils

en ont aussi un dans la maison du sieur de Hautménil, à Montréal ; Riverin, que M. l'intendant dit être un de ses secrétaires, et les nommés Boucher, Inbuisson, Thibault et Hamel, sont leurs commis qui font le débit et reçoivent les pelleteries des coureurs des bois. Le prévôt et la Chesnaye équipent et envoient eux-mêmes des canots et des hommes en traite de tous côtés.

" La maison seigneuriale de la Chesnaye, à six lieues de Montréal, est une retraite continuelle et publique de coureurs de bois ; depuis trois ans, les ordres de M. de Frontenac au prévôt pour y aller et les prendre avec leurs pelleteries, n'ont point eu d'effet, et M. l'intendant n'a pas voulu informer ni faire aucune procédure, parce que Aubert, maitre de la maison, le prévôt et d'autres, leurs associés, y seraient impliqués." (1)

" Il est difficile de dire au juste quelle était cette maison seigneuriale, située à six lieues de Montréal, et qui aurait appartenu à M. de la Chesnaye. En l'absence d'une indication positive, nous risquons cette explication. Vers cette époque, le sieur de Chambly devait 4,000 livres à M. de la Chesnaye. Et il semble, d'après certaines pièces, qu'il lui avait donné pour cette dette une garantie sur son domaine. Cette garantie aurait presque équivalu à une cession, car la Chesnaye y avait mis un fermier. La maison seigneuriale en question aurait donc été celle de Chambly.

" Maintenant, qu'y avait-il de vrai dans cette histoire et dans les autres accusations du mémoire anonyme ? Nous inclinons à les croire fort exagérées. M. de la Chesnaye

(1) Mémoire non signé, dirigé contre l'intendant. Archives de la marine, correspondance générale, vol. 5.

était un marchand et ne repoussait pas les occasions de réaliser des bénéfices. Qu'il fît la traite et qu'il eût dans ses magasins des marchandises destinées à ce trafic, c'est incontestable. Mais toute traite n'était pas illicite. Elle était permise dans "l'étendue des terres défrichées et habitées par les habitants du pays et une lieue à la ronde."(1)

" Si M. de la Chesnaye était vraiment en possession du domaine de Chambly, et s'il y avait un fermier, rien ne lui défendait d'y faire la traite, car c'était une "habitation." Il pouvait également traiter à son établissement de la Rivière-du-Loup. Qu'il ait parfois acheté des pelleteries, produit de la traite clandestine, c'est possible. Cette irrégularité était à ce moment un délit quasi universel. Mais qu'il se soit rendu coupable d'actes malhonnêtes, ses rivaux et ses ennemis n'ont pas réussi à l'établir. Au contraire, les témoignages contemporains les plus autorisés le représentent comme un homme très estimable. Dans toutes les accusations et les dénonciations que nous venons de lire, il faut donc faire la large part des passions et des rivalités contemporaines.

M. de la Chesnaye demeurait en 1680 à la Basse Ville, dans la rue du Saut-au-Matelot. Il habitait une maison de belle apparence, fort admirée des Québecquois d'alors. C'est là que le recensement de la ville de Québec, en 1681, nous le montre entouré de sa famille : Charles Aubert de la Chesnaye, 48 ans ; Marie-Angélique Denys, sa femme, 21 ans ; enfants, Charles, 17 ; François, 12 ; Pierre, 9 ; Louise, 7 ; Ignace, 5 ; Charles, 4 ; domestiques, 13 ; 18 fusils."

(1) Ordonnance royale du 12 mai 1678.

" C'est l'année suivante, en 1682, qu'eut lieu le désastreux incendie de la Basse-Ville. La maison de M. de la Chesnaye fut seule épargnée dans tout ce quartier. On nous permettra de reproduire ce que l'annaliste de l'Hôtel-Dieu de Québec dit à ce sujet : " Il n'y eut dans toute la Basse-Ville que la maison de M. Aubert de la Chesnaye qui fut sauvée, et Dieu lui conserva sans doute ses biens, pour aider ses concitoyens à se rebâtir. C'était un très riche marchand, qui avait l'âme noble et généreuse, et qui épuisa ses fonds pour prêter à tout le monde ; de sorte qu'il n'y a presque aucune maison de la Basse-Ville qui ne lui soit redevable. Il le fit non seulement pour suivre son humeur bienfaisante, mais parce qu'il s'y crut obligé par reconnaissance envers Dieu, et sa grande piété lui suggéra toujours de nouveaux motifs pour lui en rendre des actions de grâce. Il fut même frappé d'une parole que lui dit une femme insensée, qui était l'objet de la risée du public ; elle le rencontra un jour et lui dit avec son air égaré : " Ne crois pas que ce soit le secours qu'on a donné à ta maison qui l'a empêché de brûler ; elle n'a été sauvée qu'à cause que tu es fort soigneux de faire tous les ans un reposoir, à la fête du Saint-Sacrement." Cela ranima son zèle et le rendit encore plus exact à préparer magnifiquement le reposoir, à la Fête-Dieu, jusqu'à ce qu'il y ait eu une église à la Basse-Ville."

" Cette générosité de M. de la Chesnaye ne fut pas sans le mettre à la gêne. Il avait fait, quelque temps auparavant, un marché, avec l'ancienne compagnie de la ferme des droits, et avait acheté d'elle, à prix fixe, les créances qu'elle avait contre un grand nombre d'habitants et de négociants de Québec. L'incendie de 1682 en rendit

le recouvrement difficile. M. de la Chesnaye se trouva souvent forcé d'attendre des débiteurs incapables de s'acquitter immédiatement. Et cependant, la compagnie des fermiers, sans tenir compte de ce fait, le pressait de payer le prix d'achat de ces créances qu'il lui était impossible de réaliser. C'est pour cette raison que le gouverneur de la Barre écrivait au ministre, un an après le sinistre :

" Je suis en conscience obligé de vous rendre compte des grands secours que le sieur de la Chesnaye rend au pays. L'incendie de la basse-ville est presque réparé par le délai qu'il a donné à ses débiteurs et ce qu'il a prêté aux plus pauvres. Il avait sous-traité ci-devant des dettes de l'ancienne compagnie de la ferme du Canada ; ces messieurs le pressaient sans relâche, et comme les effets subsistent toujours, il serait bien juste qu'il plût à Sa Majesté de prolonger le temps de ces paiements de deux ou trois années, afin que, dedans la misère de ce grand accident, il ne fût pas obligé de pousser tout le monde à bout." (1)

" Au printemps de cette année 1682, qui fut si tristement signalée par ce terrible incendie, M. de la Chesnaye avait dirigé ses efforts vers une entreprise nouvelle. Il avait rencontré à Paris, en 1679, pendant un de ses voyages, en France, Pierre-Esprit Radisson, un de nos plus célèbres aventuriers canadiens. Celui ci, en compagnie de son beau-frère Chouart des Groseillers, avait déjà fait des expéditions à la baie d'Hudson. Après avoir passé au service de l'Angleterre, et, subséquemment, être rentré en grâce auprès du gouvernement français, il recherchait de tous côtés les moyens de retourner à la Baie du Nord,

(1) Lettre de M. de la Barre, 4 novembre 1683.

pour y créer des établissements dont le rapport, d'après lui, serait très lucratif. Colbert l'avait mis en relations avec la Chesnaye. Mais, Radisson ayant été obligé retourner en Angleterre, où il avait épousé une fille de sir John Kerth, qu'il désirait ramener avec lui en France, fut retenu à Londres plus longtemps qu'il ne s'y attendait. Et, à son retour à Paris, M. de la Chesnaye était reparti pour le Canada. Radisson ne se découragea pas, et, dans l'automne de 1681, il arrivait à Québec, où il rencontra son beau-frère Chouart, et renoua ses relations avec M. de la Chesnaye. Celui-ci se décida à leur fournir un vaisseau. Ils partirent avec ce navire et une barque de trente tonneaux, au mois de juin 1682, se rendirent à la baie d'Hudson, y capturèrent deux vaisseaux anglais, dont un se brisa dans les glaces, hivernèrent à la rivière Hayes, et revinrent au Canada en 1683. Ils arrivèrent à Québec à la fin d'octobre. Leur voyage avait duré plus d'un an. Les deux aventuriers retournèrent en France, pour se plaindre de M. de la Barre, qui les avait contraints à remettre la prise qu'ils avaient faite. Leur expédition n'avait pas eu grands résultats, mais elle avait tourné vers le nord les vues de M. de la Chesnaye et de plusieurs marchands de Québec, qui organisèrent bientôt la Compagnie canadienne de la Baie d'Hudson.

" L'activité de M. de la Chesnaye était infatigable. En même temps qu'il commençait à s'occuper de la baie d'Hudson, il jetait les yeux sur l'Acadie et fondait un magasin à Port-Royal. (1)

" Il se faisait concéder une nouvelle étendue de terrains au-dessus de sa seigneurie de la Rivière-du-Loup.

(1) *Collection de manuscrits*, vol. 1er, p. 317.

Dans le titre de cette concession, le gouverneur disait : " Sur la requête à nous présentée par le sieur Charles Aubert de la Chesnaye, habitant de cette ville, à ce qu'il nous plût lui accorder pour Antoine Aubert et Marguerite-Angélique de la Chesnaye, ses enfants, une étendue de trois lieues de terre, le long de chacun des deux bords de la rivière nommée Madaouaska, proche de la rivière Saint-Jean, avec le lac appelé Témiscouata, et deux lieues de profondeur dans les terres, sur laquelle étendue il désirerait faire du défrichement dans les dits lieux qui n'ont pas encore été concédés, nous avons, au dit Antoine Aubert et Marguerite-Angélique de la Chesnaye, donné, accordé et concédé, etc., les dites trois lieues de terre ci-dessus spécifiées."

" Antoine et Marguerite-Angélique de la Chesnaye étaient jumeaux et âgés en ce moment de cinq mois ! Ce titre était daté du 29 novembre 1683 et signé par M. de la Barre, qui avait remplacé Frontenac depuis un an.

" M. de la Chesnaye, en acquérant ce nouveau domaine, se rapprochait de l'Acadie, où il venait d'ouvrir un comptoir. Le lac Témiscouata, les rivières Madawaska et Saint-Jean lui offraient des voies de communications précieuses et il pouvait espérer établir, entre la Baie Française et la Rivière-du-Loup, un courant de traite considérable. Cet homme avait vraiment le génie du commerce, et l'étendue de ses conceptions était plus qu'ordinaire.

" Nous avons vu que M. de la Barre avait succédé à M. de Frontenac. Il était arrivé ici à la fin de septembre 1682, en même temps que l'intendant de Meulles, nommé pour remplacer M. Duchesneau. Les relations entre M. de la Chesnaye et les nouveaux administrateurs contras-

tèrent d'une façon très curieuse avec celles qui avaient existé entre lui et les administrateurs sortis de charge.

" En effet, sous l'ancienne administration, M. de la Chesnaye était bien avec l'intendant et mal avec le gouverneur. Cette fois il fut bien avec le gouverneur et mal avec l'intendant.

" M. de la Barre était un homme âgé, affaibli par des infirmités précoces, manquant de clairvoyance et très préoccupé de ses intérêts personnels. M. de Meulles était un fonctionnaire intelligent, actif, progressif, mais accessible au préjugé, extrême dans ses vues, peu bienveillant et trop facilement aveuglé par la passion.

" La lecture des documents et des mémoires de cette époque démontre que le successeur de Frontenac avait un faible pour le commerce. On ne pourrait raisonnablement nier qu'il profita de sa position pour faire la traite et qu'il essaya de réaliser par le trafic des avantages pécuniaires qu'il lui aurait été impossible de tirer directement de sa charge, très maigrement rétribuée. Ce fut sans doute ce qui lui fit rechercher le concours d'un certain nombre des principaux marchands canadiens, au premier rang desquels on remarquait M. de la Chesnaye, à Québec, et M. Lebert, à Montréal. Si l'on en croit ses accusateurs, M. de la Barre se serait lié d'intérêts avec ces négociants et se serait livré par leur intermédiaire, et de compte avec eux, à des entreprises commerciales. C'était contraire aux instructions de la Cour, et le gouverneur donnait prise à la critique par cette conduite. Mais la position des marchands, comme M. de la Chesnaye, par exemple, était certainement différente. Le commerce était leur carrière, leur occupation publique et ordinaire. Il leur était bien

difficile de repousser les offres ou les propositions du chef de la colonie, qui disposait absolument des congés et des passeports pour la traite. Du moment que les règles de l'honnêteté commerciale étaient observées, on ne pouvait faire un grand crime à des négociants d'accepter un aussi puissant associé. Ce n'était pas eux, c'était le gouverneur qui commettait l'incorrection et l'infraction aux ordres royaux.

" Cependant, M. de Meulles, qui avait bientôt conçu une vive antipathie pour M. de la Barre, ne tarda pas à l'attaquer de la façon la plus violente. Non pas en face, toutefois ; et ce fut là une différence notable entre la lutte de Meulles contre la Barre et celle de Duchesneau contre Frontenac. Apparemment, cette fois, le gouverneur et l'intendant vécurent en paix. La Cour avait donné au dernier instructions d'éviter les conflits avec son supérieur, et de se borner à faire rapport de ce qui lui paraîtrait contraire à l'intérêt public et aux intentions royales. Mais si les relations officielles semblaient pacifiques, la guerre épistolaire faisait rage. Chaque vaisseau portait en France une lettre de l'intendant au ministre, contenant des plaintes contre le gouverneur et ses associés. Nous en donnerons plus loin des échantillons.

" Une des premières marques de faveur de M. de la Barre envers M. de la Chesnaye, fut la substitution de celui-ci et de M. Lebert, au sieur de La Salle, dans l'occupation du poste de Frontenac. La Salle avait obtenu la traite dès 1675. Puis, s'étant lancé dans ses grandes explorations vers l'Ouest, il avait négligé forcément l'entretien de ce fort.

" Du fort Saint-Louis des Illinois, où il était au prin-

temps de 1683, il écrivit au gouverneur pour lui demander d'y pourvoir jusqu'à ce que lui-même pût s'acquitter de ses obligations à cet égard. M. de la Barre, déjà mal disposé envers l'explorateur, en conclut qu'il abandonnait cet établissement. On lit dans une de ses lettres au ministre :

" Le sieur de LaSalle ayant, dès l'automne, abandonné le Fort Frontenac, quelques fripons de Montréal ont voulu s'en emparer au commencement du printemps, ce qui m'a obligé de détacher le premier sergent de la garnison de ce fort avec douze soldats pour y tenir garnison, et comme il leur faut de nécessité fournir des vivres, le sieur LeBert de Montréal y a fait voiturer le contenu en l'état ci-joint, dont vous aurez agréable de lui ordonner le remboursement. Vous me marquerez ce que vous souhaitez que l'on fasse de ce fort." (1)

" Nous avons ici la version du gouverneur. Les adversaires en mirent naturellement une autre. D'après eux, le fort Frontenac étant le centre d'un important commerce, si l'on persuadait à la Cour que La Salle n'y remplissait pas les charges de sa concession, on préparait, en la justifiant d'avance, une usurpation qui substituerait aux ayants droit du découvreur, la société de la Chesnaye et de Lebert. (2)

" Quoi qu'il en soit, ces deux négociants occupèrent ce poste, de l'aveu du gouverneur, au printemps de 1683.

" Cependant, ce ne fut pas à ce sujet que fut portée contre M. de la Barre l'accusation la plus sérieuse ; ce fut à propos de la guerre qu'il déclara aux Iroquois l'année suivante, et de la campagne malheureuse qui s'ensuivit.

(1) Lettre de M. de la Barre, 4 novembre 1683.
(2) Voir *Le comte de Frontenac*, par Henri Lorin, p. 267.

" D'après M. de Meulles, le gouverneur trafiquait de tous côtés, même avec les Anglais. " Il se fait encore, écrivait-il, un autre commerce fort considérable du côté de la Nouvelle-Angleterre, et, sous prétexte d'envoyer des lettres au colonel Dongan, gouverneur du dit pays, il y a deux personnes de la part de M. le général qui, au préjudice de la ferme de Sa Majesté, divertissent autant de pelleteries qu'elles peuvent, de ce côté-là, pour en retirer des piastres ; ce commerce se fait si ouvertement qu'il y a à l'heure qu'il est, dans Québec, deux Anglais ou Hollandais, qui sont tous les jours chez Monsieur le général et chez le sieur de la Chesnaye, marchand de cette ville, pour prendre des mesures infaillibles. (1)

" Les pelleteries étaient alors le grand objet du trafic ; et, toujours suivant les ennemis de M. de la Barre, il avait dans les bois, de concert avec ses marchands associés, un grand nombre de canots qui faisaient la traite des fourrures à leur profit. Mais les Iroquois capturaient, molestaient et spoliaient souvent ces traiteurs. De là le devoir de les réduire et de les rappeler au respect du commerce par la force des armes. L'auteur d'un long mémoire sur les guerres du Canada de 1682 à 1712, raconte à ce propos une anecdote assez piquante, mais dont nous n'avons trouvé nulle part la confirmation. La voici :

" La même année (1682-1683), comme il y avait un grand nombre de voyageurs qui furtivement allaient en commerce sans permission au pays des Outaouais, et dans les routes, par le mouvement, troublaient le commerce légitime, c'est-à-dire ceux qui ne négociaient que par la permission du gouverneur, cette conduite fit plaindre les inté-

(1) Lettre de M. de Meulles, 12 juillet 1684.

ressés, entr'autres le sieur de la Chesnaye, qui avait équipé plusieurs canots, (et) qui par ses remontrances obtint de M. de la Barre un ordre adressé aux Iroquois par lequel il leur était enjoint de piller toutes les marchandises et pelleteries qu'ils trouveraient dans les canots français voyageurs, à moins qu'ils ne fussent porteurs des passe-ports conformes à la copie qui leur fut envoyée. L'année ne fut pas écoulée que deux canots chargés de pelleteries, venant des Outaouais, appartenant au dit sieur de la Chesnaye, exploités par M. de Beauvais Tilly, passant par Niagara, y furent arrêtés par les Iroquois qui les sommèrent de montrer leurs passe-ports : faute de l'avoir, furent pillés et les effets partagés entre eux. La plainte en fut portée à M. de la Barre qui dépêcha le sieur Lemoine pour disposer les Iroquois à restituer les effets qu'ils avaient pris. Les Iroquois répondirent fièrement qu'ils n'avaient point agi en jeunes gens, puisqu'ils n'avaient rien fait que par ordre. Pour conclusion ils ne voulurent rien rendre. Voilà le premier acheminement à la cruelle guerre que nous avons essuyée par la suite, qui a pensé faire abandonner la colonie." [1]

" Comme nous l'avons dit plus haut, cette histoire très curieuse ne semble appuyée sur aucun autre témoignage contemporain. M. de Belmont et d'autres historiens racontent bien que des marchandises, valant 16,000 livres, et appartenant à M. de la Barre, furent pillées par les Iroquois au printemps de 1684. Mais c'est là une affaire toute différente. Ajoutons ici qu'il n'est pas même clairement établi que ces marchandises appartinssent au gouvernement. Il faut être juste même pour un administrateur

(1) Recueil de ce qui s'est passé en Canada, etc, par Gédéon de Catalogne.

maladroit. Quant aux instructions données aux Iroquois, relativement à une certaine forme de passe-ports, M. de la Barre les attribue dans une lettre à M. de Frontenac.

" Il paraît, toutefois, assez bien établi que ce furent les dommages causés par les Iroquois à la traite et au commerce, qui déterminèrent la malheureuse campagne de 1684 contre les Tsonnontouans. L'intendant de Meulles l'affirme avec une amertume et une indignation peu dissimulées, dans une lettre à M. de Seignelay :

" Cette guerre, dit-il, a été décidée dans le cabinet de M. le général avec six marchands des plus forts du pays ; si elle n'eût pas été utile pour leurs desseins, il aurait trouvé lieu d'accommoder toutes choses. Mais les marchands lui ayant fait entendre qu'ils étaient exposés à pouvoir être continuellement pillés, et, ayant pour des sommes considérables de marchandises dans les bois, dans près de deux cents canots équipés depuis l'année passée, qu'il était plus avantageux de mettre tout en usage et se servir des peuples du pays pour faire la guerre aux Tsonnontouans ; après quoi il espère en toute sûreté faire des gains extraordinaires.... Il mène avec lui le sieur de la Chesnaye qui est le plus fort marchand de cette ville, et qui est son unique conseil." (1) Il est clair que M. de Meulles, s'il détestait le gouverneur, n'aimait point non plus d'amour tendre M. de la Chesnaye. On peut en juger davantage encore par cet autre passage de la même lettre :

"Je finirai cette lettre, Monseigneur, en vous disant que Monsieur le général est parti hier, dix de juillet, avec un détachement de deux cents hommes. Tout Québec eut

(1) Lettre du 12 juillet 1684.

le chagrin de le voir embarquer, tête à tête, avec le nommé la Chesnaye, pour une expédition de guerre, ce qui a paru fort extraordinaire à M. l'évêque, à tous les Jésuites, et à tout ce qu'il y a d'honnêtes gens dans le pays, et fait dire à tout le monde que ceci n'est qu'un leurre et qu'ils vont tous deux concerter toutes choses et en un mot faire et conclure tout ce qui sera utile à leur commerce." Ici il nous paraît que M. l'intendant a le scandale trop facile, et qu'il exagère l'indignation générale. Ce n'était point un crime pour M. de la Chesnaye, parce qu'il était marchand, d'aller prendre part à une campagne pénible et hasardeuse ; et ce n'était point un attentat contre les lois du royaume, pour le gouverneur, de prendre place dans la même embarcation que ce négociant à qui les plus hautes autorités dans l'Église et dans l'État avaient souvent témoigné leur estime. *Le nommé la Chesnaye*, comme l'appelait dédaigneusement M. de Meulles, était le même homme que tout Québec, disons mieux, que toute la Nouvelle-France avait acclamé, deux ans auparavant, comme un bienfaiteur public, après l'incendie de la Basse-Ville.

"Mais nous avons dit que l'intendant de Meulles, en dépit de qualités réelles, était un homme passionné. Il en donnait une preuve additionnelle dans sa lettre du 10 octobre 1684 où il écrivait ces lignes : " M. le général a entrepris la guerre sans consulter personne, ni aucun particulier, quel qu'il puisse être, sinon le sieur de la Chesnaye avec lequel il est de concert pour ruiner et détruire entièrement le pays." Véritablement, c'est se laisser entraîner par la haine jusqu'à l'absurde. Tous les intérêts de M. de la Chesnaye étaient au Canada, et il aurait comploté avec le gouverneur pour détruire entièrement la colonie, c'est-

à-dire se détruire lui-même ! De tels excès de plume indiquent un remarquable manque d'équilible. Non, M. de la Chesnaye n'était pas un mauvais citoyen. Il s'était peut-être laissé entraîner trop loin par son ambition commerciale et son esprit d'entreprise. Il avait peut-être manqué de prudence et de mesure dans ses relations avec M. de la Barre. Mais cela ne suffisait pas pour ternir son caractère et le rendre digne de mépris. Si ses actes, durant l'administration de ce pauvre gouverneur, eussent été si répréhensibles, si sa conduite eût été si honteuse, comment expliquer les témoignages de sympathie, d'estime, de haute considération que le gouverneur et les intendants subséquents, que les ministres et le roi lui-même se plurent à lui prodiguer peu de temps après, comme nous le verrons dans la suite de cette étude? L'humeur acrimonieuse de M. de Meulles devra-t-elle prévaloir seule contre le jugement de Denonville, de Frontenac lui-même dans sa seconde administration, de Vaudreuil, de Champigny, de Beauharnois, de Pontchartrain, et enfin de Louis XIV?

" Pour ce qui est de M. de la Barre il se défendit contre les attaques de ses accusateurs. Nous lisons dans une de ses lettres au roi, en réponse à une certaine dénonciation : " Je serais bien malheureux si j'étais capable de commettre des choses pareilles à cette accusation, et je resterais inconsolable si votre Majesté n'avait bien voulu me témoigner qu'elle ne l'a pu croire. Sa fausseté lui doit faire connaître que tout ce que mes ennemis ont dit l'hiver passé contre moi est de même qualité et qu'il est bien cruel qu'ils soient écoutés sans aucunes preuves." Dans une autre lettre datée du 7 octobre 1684, il informait M. de Seignelay qu'il envoyait son capitaine des gardes pour

rendre compte de sa conduite et répondre aux impostures au moyen desquelles on aurait voulu le noircir auprès du ministre et du roi.

« Mais si l'on ne crut pas également à Versailles toutes les imputations dirigées contre lui, on en accueillit favorablement plusieurs. Il fut blâmé pour sa conduite envers LaSalle. Il fut blâmé pour les abus qu'il aurait commis dans la distribution des congés ; il en aurait, dit-on, émis 150 au lieu de 25 qui était le chiffre autorisé. Il fut blâmé pour son intérêt dans la traite. Et le pitoyable dénouement de sa campagne contre les Iroquois acheva sa disgrâce. Le roi le rappela en 1685, et envoya pour le remplacer le marquis de Denonville.

« Après l'expédition de Pierre-Esprit Radisson et de Chouart des Groselliers, en 1682, M. de la Chesnaye avait continué à s'occuper de la baie d'Hudson. De concert avec Philippe Gauthier de Comporté, prévôt de la maréchaussée, et plusieurs marchands de Québec, il avait fondé une compagnie connue sous le nom de Compagnie de la Baie d'Hudson, ou Compagnie du Nord.

« Voici quels en étaient les membres : Aubert de la Chesnaye, Comporté, François Viennay Pachot, Patu, Jacques Lebert, Francois Hazeur, Migeon de Bransac, juge-bailli à Montréal ; Guillaume Routhier, Jean Gohier, Guillaume Chanjon, Charles Catignon. La plupart étaient marchands et Québecquois. Cette compagnie canadienne-française de la Baie d'Hudson lutta pendant vingt-un ans contre la célèbre compagnie anglaise du même nom, fondée en 1670, qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours. Elle fit de grands déboursés, arma des vaisseaux, dirigea vers la Baie des expéditions par terre et par mer, dont plusieurs

furent couronnées d'un éclatant succès, comme celles de M. de Troyes, en 1686, et d'Iberville, en 1689. Le roi de France, convaincu de l'importance de cette région au point de vue commercial, vint en aide à ces vaillants marchands de Québec, dont l'audacieuse ambition reculait les bornes de son empire. A plusieurs reprises, il envoya des vaisseaux dans la Baie pour chasser les Anglais. En 1694, en 1697, le Jean Bart canadien se couvrit de gloire sur la plage et sur les flots de cette mer glaciale. Enfin, le traité d'Utrecht mit fin, en 1713, aux luttes et aux travaux de cette Compagnie du Nord, dont la carrière, courte mais active et mouvementée, donne une haute idée de l'esprit d'entreprise et de l'énergique initiative des négociants canadiens, au 17ème siècle. M. de la Chesnaye fut l'une des têtes dirigeantes de cette association. En 1686, il y avait des intérêts pour une somme de 90,000 livres. Un arrangement qu'il fit alors, avec l'ancienne compagnie de la ferme des droits, transféra ses parts à cette dernière. Il devait en ce moment à messieurs les intéressés de la ferme 213,000 livres, soit plus de $42,000, somme énorme, surtout à cette époque. Il avait contracté cette dette, comme nous l'avons vu, surtout en achetant la créance des anciens fermiers Oudiette, outre un grand nombre de particuliers. Et le malheur du temps l'avait empêché de réaliser aussi vite qu'il aurait pu l'espérer. Au cours de l'année 1686, il en vint à un arrangement final avec le sieur Riverin, procureur des fermiers. Celui-ci, au nom de ses mandants, convint de prendre en paiement 100,000 livres en pelleteries, 23,000 livres en blé, et des parts dans la compagnie de la Baie d'Hudson pour 90,000 livres. Il fallait que M. de la Chesnaye eut les reins forts pour exé-

cuter un tel arrangement. Ce règlement de comptes ajouta beaucoup à sa réputation. On vanta avec raison son honorabilité et sa solidité en affaires. Il acquit immédiatement de quelques autres intéressés dans la Compagnie du Nord un certain nombre de parts afin de continuer à en faire partie. En 1697, à part des fermiers à qui il avait cédé ses intérêts en 1686, il était encore le plus gros actionnaire, ayant pour 22,226 livres d'actions.

" La même année, où il régla cette grosse affaire avec les fermiers, M. de la Chesnaye fit encore une excursion au lac St-Jean. Il explora les forêts de cette région et, à son retour, il informa le gouverneur et l'intendant qu'il y avait là quantité de bois admirablement propre à être utilisé comme mâts pour les navires. " Le sieur de la Chesnaye, écrivit à ce sujet M. de Denonville, a été cette année au lac Saint-Jean, au dessus de Tadoussac, où il a vu des mâts de navire en grande quantité, de plus de cent pieds de haut, aisés à tirer en les faisant descendre par cageux à Tadoussac, où des navires aisément les peuvent aller prendre. Je crois, Monseigneur, que ce n'est pas un avis à négliger. La Chesnaye a du mérite et est intelligent. Il a bien travaillé à cette colonie et tous les jours y travaille pour l'avancer. C'est un homme à ménager assurément." (1)

" En 1687, le sieur de la Chesnaye prit part à l'expédition de M. de Denonville contre les Iroquois. Ce fut lui qui, au nom de l'intendant du roi dans la Nouvelle-France, prit solennellement possession de la contrée envahie.

" Cet acte de prise de possession se fit en présence de toute l'armée et des chefs de l'expédition.

(1) Lettre de M. de Denonville, 10 novembre 1686.

" En 1690, M. de la Chesnaye figura parmi les défenseurs de Québec assiégé par Phipps. Nous avons lieu de croire, d'après l'*Histoire de l'Hôtel-Dieu*, qu'il rendit encore un grand service à la colonie en descendant, durant le siège, au risque d'être fait prisonnier par l'ennemi, avertir les vaisseaux revenus de France qui remontaient le fleuve, ignorant la présence des Anglais devant Québec. Il les fit entrer dans le Saguenay, où ils échappèrent à la flotte anglaise lorsqu'elle redescendit le fleuve après son piteux échec.

" A ce moment, le mérite de M. de la Chesnaye était reconnu de tous. Frontenac lui-même, son ancien ennemi, revenu gouverneur, lui avait rendu son estime. Il écrivait le 12 novembre 1690 : " Je prends la liberté de vous envoyer, Monseigneur, un mémoire de quelques petites choses qui me regardent en mon particulier, sur lequel je vous supplie de faire quelque considération. Le sieur de la Chesnaye, ci-devant fermier-général de ce pays, vous en fera présenter un par ses amis ; il mérite assurément quelque grâce qui lui donne de la distinction, par les services qu'il a rendus et les établissements qu'il possède."

" Frontenac indiquait que M. de la Chesnaye possédait de nombreux domaines. Outre les propriétés dont nous avons déjà parlé, il avait reçu, en 1670, pour l'un de ses fils, la seigneurie de Mille-Vaches, par donation de madame veuve Robert Giffard. Vers le même temps, il était devenu propriétaire de la moitié—deux lieues sur six de profondeur,—du fief concédé, en 1647, à Pierre de Repentigny. Cette moitié a retenu le nom de Lachenaie, tandis que l'autre porte le nom de l'Assomption. En 1673, il était devenu seigneur de la Rivière-du-Loup. En 1680, il avait

acheté la seigneurie de Kamouraska de M. Olivier Morel de la Durantaye, pour la somme de 1,200 livres que lui devait celui-ci, et dont la Chesnaye lui donna quittance. En 1683, il s'était fait concéder le fief de Témiscouata et Makawaska. En 1686, il avait acquis de Michel Le Neuf de la Vallière, un terrain de dix arpents en superficie, dans la ville des Trois-Rivirres, appelé " le marquisat du Sablé."

" La même année, il avait acheté de Noël Langlois, lieutenant de milice, demeurant à Beauport, le fief de Saint-Jean Port-Joli, concédé à celui-ci, le 25 mai 1677. Le prix d'achat avait été de 1160 livres, plus un justaucorps de 40 livres, comme " vin du marché " ; il fut payé comme suit, par le sieur de la Chesnaye : quittance de 960 livres à lui dues par Noël Langlois, en vertu d'un jugement de la prévôté du 14 août 1682 ; 200 livres comptant ; et le susdit justaucorps. C'estainsi que la seigneurie de Saint-Jean-Port-Joli entra dans la famille Aubert de la Chesnaye.

"Terminons l'énumération des domaines de M. de la Chesnaye, en mentionnant le fief qui lui fut accordé, en 1684, en société avec messieurs François Pachot, François Poisset, Mathieu de Lino, Pierre Lalemant, Charles Patu, et Jean Gobin. Ils avaient formé une association pour faire la pêche de la morue, des baleines, du loup-marin, et ils avaient obtenu une concession de trois lieues de front sur trois de profondeur, au Blanc Sablon, et autant à Terre-Neuve.

" A Québec, M. de la Chesnaye, à part son bel immeuble de la rue Sault-au-Matelot, possédait un hôtel, " l'hôtel de la Maison Blanche," près du Palais de l'Intendant ; il

était aussi propriétaire d'une boulangerie, d'un moulin à farine sur le chemin de Notre-Dame des Anges. En un mot, par ses services, par sa position commerciale, par ses domaines, il était incontestablement l'un des premiers citoyens de la Nouvelle-France. Le roi jugea convenable de lui décerner une marque de haute faveur, en lui octroyant des lettres de noblesse, au mois de mars 1693.

“ Trois ans plus tard, M. de la Chesnaye fut appelé au Conseil Souverain. Et voici dans quelles circonstances très curieuses : Le sieur Le Gardeur de Tilly avait obtenu la survivance de la charge de conseiller, occupée par son père. Il était pauvre, chargé de famille, et devait au sieur de la Chesnaye 3,[illegible]00 livres, tandis que son père en devait de son côté, à celui-ci, 3,500. Ils étaient incapables de s'acquitter de cette dette. Le sieur de Tilly, fils, demanda à la Cour de vouloir bien lui substituer dans la survivance de la charge parternelle, M. de la Chesnaye, moyennant laquelle substitution, ce dernier leur donnerait quittance de ce qu'ils lui devaient. MM. de Frontenac et de Champigny recommandèrent fortement cet arrangement, “ connaissant, écrivaient-ils, le sieur de la Chesnaye pour un très honnête homme, qui a du mérite et de la capacité, ayant eu, depuis quarante ans, les premiers emplois de ce pays, et même été pendant plusieurs années, l'un des fermiers du domaine de Sa Majesté, qu'il serait bien aise de laisser à sa postérité nombreuse cette marque d'honneur, après celle dont Sa Majesté l'a revêtu en lui accordant, depuis peu, des lettres de noblesse. Le sieur Riverin, qui avait obtenu cette survivance de conseiller au Conseil Souverain, a tellement reconnu cette vérité, qu'il nous en écrit

Monseigneur, et nous marque qu'il se désiste de ce qui aurait été accordé en sa faveur." (1)

" La proposition fut acceptée, et, après la mort de M. de Tilly, en 1696, le sieur de la Chesnaye fut nommé conseiller au Conseil Supérieur. Il était parvenu à l'apogée de sa carrière.

" Six ans plus tard, le 20 septembre 1702, il mourait en son hôtel de la Maison Blanche, à Québec, à l'âge de soixante-neuf ans. Il fut enterré dans le cimetière des Pauvres, à l'Hôtel-Dieu, où deux de ses filles avaient fait profession.

" Nous avons cru qu'une esquisse de cette vie si remplie d'un marchand québecois, au dix-septième siècle, jetterait quelque lumière sur l histoire intime de cette époque, tout en faisant surgir des ténèbres de notre passé, une figure vraiment remarquable. " (2)

Charles Aubert de la Chesnaye se maria trois fois. Le 6 février 1664, il épousait à Québec Catherine-Gertrude, fille de Guillaume Couillard et de Guillemette Hébert, et petite-fille par sa mère de Louis Hébert. Elle n'était âgée que de quinze ans et quatre mois. M. de la Chesnaye en avait trente. Cette union fut courte. Madame de la Chesnaye mourut à Québec le 18 novembre suivant, et fut inhumée dans la chapelle Saint-Joseph de l'église paroissiale. Elle laissait un fils.

En 1668, le 10 janvier, après quatre ans de veuvage, M. de la Chesnaye épousait à Beauport, Marie-Louise, fille de Jean Juchereau de la Ferté et de Marie Giffard. (3)

(1) Lettre de Frontenac et Champigny, 5 novembre 1694.
(2) Ignotus, la *Presse*, 14, 21, 28 octobre 1899 et 4, 11 et 18 novembre 1899.
(3) La Société Littéraire et Historique de Québec possède le contrat de mariage de Charles Aubert de la Chesnaye et de Marie-Louise Juchereau de la Ferté. Ce précieux document lui a été donné par le docteur Douglas.

Elle mourut à Larochelle le 7 mars 1679. De ce mariage étaient nés six enfants.

M. de la Chesnaye se maria pour la troisième fois, à Québec, le 11 août 1680, avec Marie-Angélique, fille de Pierre Denys de la Ronde et de Catherine LeNeuf. Elle survécut à son mari, et mourut à Québec le 8 novembre 1713. Elle fut inhumée dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu. De son dernier mariage, M. de la Chesnaye eut onze enfants.

I

CHARLES AUBERT DE LA CHESNAYE

Né à Québec le 17 novembre 1664.

Au recensement de Québec, en 1681, il est mentionné. Il résidait avec son père, rue Sault-au-Matelot.

Le 14 décembre 1685, il est parrain de son frère Joseph à Québec.

Le 19 mai 1690, par procuration devant Moinerot et Doyen, notaires au Châtelet de Paris, il donne pouvoir à son parent Charles Macart de faire mettre à exécution le contrat de mariage de ses père et mère. [1]

Dans les lettres de noblesse que Louis XIV accorda à M. Aubert de la Chesnaye en 1693, il est dit : " Il a eu un de ses fils tué à notre service." Ce fils ne peut être autre que Charles. Il a donc été tué en France entre 1690 et 1693. [2]

II

FRANÇOIS AUBERT DE LA CHESNAYE, DE MAUR ET DE MILLE-VACHES

Né à Québec le 9 janvier 1669.

Le 2 juillet 1670, par un acte devant Becquet, la veu-

(1) *Jugements et délibérations du Conseil Supérieur de Québec*, vol. V, p. 779.
(2) M. l'abbé Daniel (*Grandes familles françaises du Canada*, p. 351) est donc dans l'erreur en le faisant mourir à 21 ans.

ve Giffard, sa grand'mère, lui donnait la seigneurie de Mille-Vaches.

Le 29 octobre 1703, François Aubert était appelé au Conseil Supérieur de la Nouvelle-France.

En 1709, M, de Saint-Ovide, lieutenant du roi à Plaisance, proposait à M. de Costebelle, gouverneur de Plaisance, de faire la conquête de l'Ile de Terre-Neuve. Son projet ayant été approuvé, il assembla 125 Sauvages, matelots et habitants, auxquels se joignirent 44 soldats et quelques officiers.

Charlevoix raconte ainsi la p·ise de Saint-Jean opérée le 1er janvier 1710 :

" Il (de Saint-Ovide) fut découvert de trois cents pas du fort, qu'il voulait attaquer, de sorte que, comme il approchait de la première palissade, on lui tira quelques coups de fusil. Quelques-uns de ses volontaires l'abandonnèrent alors, ce qui ne l'empêcha point de pénétrer jusqu'au chemin convert, dont heureusement pour lui on avait oublié de fermer la porte. Il y entra, en criant *Vive le Roi*, et ce cri, qui ranima le courage de ses gens, fit perdre entièrement cœur aux Anglais. Il laissa quinze ou seize hommes à la garde du chemin couvert, traversa le fossé malgré le feu de deux autres forts, qui lui blessa dix hommes; planta deux échelles contre le rempart, qui avait vingt pieds de haut, et y monta avec six hommes, dont trois furent dangereusement blessés en montant.

" Dans ce moment Des Pensens (qui faisait l'office de major) arriva avec le corps, qu'il commandait, et des échelles, qu'il planta d'abord. Il monta le premier, et entra lui, troisième ou quatrième, dans le fort. Renou, Johan-

nis, Du Plessis, la Chesnaye, d'Argenteuil et d'Ailleboust, son frère, suivirent de près ce brave homme ; les uns se rendirent maitres du corps de garde, les autres de la maison du gouverneur, d'autres coururent au pont-levis, qui faisait la communication du fort des habitants avec celui-ci, qu'on appelait le fort Guillaume, et le gouverneur, qui allait y faire passer trois cents habitants, fut blessé de trois coups, et renversé.

" Des Pensens fit aussitôt baisser le pont-levis, et ouvrir le guichet. Alors tout le reste de l'armée entra, et les Anglais demandèrent quartier." (1)

Le M. de la Chesnaye qu'on voit se conduire si bravement à la prise du fort Saint-Jean doit être François Aubert.

En 1714, François Aubert reçut encore un bel héritage. Son oncle, Paul-Augustin Juchereau de Maur, qui périt dans le naufrage du *Saint-Jérôme* sur l'île de Sable, dans l'automne de cette année, ne s'était pas marié. Par son testament, il léguait tous ses biens, y compris la seigneurie de Maur, à son neveu.

François Aubert, sieur de Maur et de Mille-Vaches, périt dans le naufrage du *Chameau* sur l'île Royale (Cap-Breton) dans la nuit du 27 au 28 août 1725.

Il s'était marié deux fois. Il avait épousé, à Québec, le 12 avril 1695, Anne-Ursule, fille de Pierre Denys de la Ronde et de Catherine LeNeuf. Elle était la sœur de la troisième femme de son père. Elle mourut à Québec le 30 janvier 1709, et fut inhumée dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu. En secondes noces, à Beauport, le 12 octo-

(1) *Histoire de la Nouvelle-France*, tome second, p. 332.

bre 1711, il épousa Marie-Thérèse, fille de Pierre de La-Lande-Gayon et de Marie-Thérèse Juchereau. Elle mourut à Québec le 1er mai 1738, et fut inhumée dans le cimetière paroissial. Six enfants étaient nés de son premier mariage ; il en eut huit du second :

I. CHARLOTTE-CATHERINE AUBERT DE LA CHESNAYE

Née à Québec le 10 janvier 1696.

Décédée à Québec le 11 juin 1707, elle fut inhumée dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu.

II. FRANÇOIS AUBERT DE LA CHESNAYE

Né à Québec le 30 mars 1698.

Décédé avant 1728.

III. IGNACE-FRANÇOIS-GABRIEL AUBERT DE LA CHESNAYE

Né à Québec le 15 juillet 1699.

Il décéda subitement à Québec le 29 octobre 1766, et fut inhumé dans l'église paroissiale.

Il avait épousé, à Québec, le 27 novembre 1730, Marie-Anne-Josephte de l'Estringuant de Saint-Martin, veuve de Louis de Montéléon, et fille de Joseph-Alexandre de l'Estringuant de Saint-Martin et de Madeleine-Louise Juchereau de Saint-Denys. Elle mourut à Québec le 2 septembre 1771. Elle lui avait donné trois enfants :

1o Charlotte-Marie-Anne-Josephte Aubert de la Chesnaye née à Québec le 20 janvier 1737. Mariée, à Québec, le 18 janvier 1757, à François-Marie-Luc, comte et marquis d'Albergati-Vezza, officier dans les troupes du détachement de la marine en ce pays, fils de Fabina, comte et marquis d'Albergati-Vezza, et de défunte dame Ange

Rondy, de la paroisse de Notre-Dame d'Ellemoratelle, ville et diocèse de Bologne, en Italie. Enfants :

A. Marie-Anne d'Albergati-Vezza née à Québec le 24 février 1758. Décédée au même endroit le 6 septembre 1758.

B. Charlotte d'Albergati-Vezza née à ..... .le...... ....Mariée, à Québec, le 31 mars 1784, à Charles Thomas, avocat et procureur. M. Thomas, arrivé ici en 1776 en qualité de juge-avocat dans un régiment de troupes auxiliaires allemandes, se fit donner vers 1783 une commission d'avocat par le gouverneur Haldimand et s'établit à Québec. Il fut tour à tour greffier de la Cour des Plaidoyers Communs, greffier de la paix, coroner, protonotaire et greffier de la Couronne pour le district de Trois-Rivières. M. Thomas décéda à Trois-Rivières le 8 mars 1826. Sa femme était morte au même endroit un an avant lui, le 2 mars 1825. Enfants : *A.* Aubert Thomas né à Québec le 24 septembre 1786. Décédé au même endroit le 17 novembre 1787. *B.* Harry Thomas né à Québec le 27 juillet 1788. Décédé à Trois-Rivières le 14 septembre 1832. Lieutenant dans le régiment des Voltigeurs Canadiens. Il avait épousé à Trois-Rivières, le 21 mars 1827, Eliza, veuve de James Campbell. *C.* Gustave-Adolphe Thomas né à Trois-Rivières le 5 juillet 1789. *D.* Louis-Aubert Thomas né à Trois-Rivières le 5 mai 1795. Encanteur. Décédé à Montréal le 21 septembre 1852. Il avait épousé, le 2 septembre 1821, Charlotte, fille du lieutenant-colonel Vassal de Montviel, adjudant-général de la milice. Elle décéda à Boucherville le 11 juin 1861. *E.* Charles-Sydney Thomas né à Trois-Rivières le 31 juillet 1798. *F.* James Thomas né à Trois-Rivières le 10

octobre 1805. *G.* Richard Thomas né à Trois-Rivières le 20 novembre 1808.

2o Gilles-Ignace-Joseph Aubert de la Chesnaye né à Québec le 16 janvier 1738. Il alla mourir à Pondichéry, dans les Indes, comme le montre un document dont nous devons la communication à M. Benjamin Sulte : " Aujourd'hui, 25 juin 1791, je soussigné, certifie avoir enterré dans le cimetière St-Louis de l'église paroissiale de Notre-Dame des Anges de Pondichéry, messire Gilles-Ignace-Joseph Aubert de la Chesnaye, natif de Québec en Canada, chevalier de l'ordre royal et militaire de St-Louis, capitaine des grenadiers au régiment de Pondichéry, époux de dame Suzanne Maldaque, native de la paroisse Saint-Eutrope de Palifieux, diocèse de Liège, mort le même jour et an que dessus, âgé de cinquante ans, muni des sacrements. Ont assisté à son enterrement : messire Léridé, ancien capitaine de brulôt, et Levasseur, ancien capitaine au régiment de l'île Bourbon, tous les deux chevaliers de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis ; les sieurs Paulo de la Sauvagère, garde-général des magasins du roi à Pondichéry ; et de Repentigny, élève de la marine royale—qui ont tous signé avec moi. (Signature) f. Damase, capucin, curé, préfet apostolique, Léridé, Levasseur de Saint-Armand, Sauvagère, Repentigny."

3o Ursule-Madeleine-Joseph Aubert de la Chesnaye née à Québec le 4 mai 1741. Décédée au même endroit le 12 mai 1741 et inhumée dans le cimetière paroissial.

IV. MARIE-URSULE AUBERT DE LA CHESNAYE

Née à Québec le 1er septembre 1700.

Mariée, à Trois-Rivières, le 18 mai 1732, à Charles

Marchand de Lignery, écuyer, officier dans les troupes du détachement de la marine, fils de feu Constant Marchand de Lignery, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et major de Trois-Rivières, et de Anne Robutel.

En secondes noces, à Québec, le 4 novembre 1741, elle se remaria à Charles-Clémy-Joseph-Alexandre-Ferdinand de Feltz, natif de Rotolatte, en Autriche, fils du sieur Clémy-Victor de Feltz, docteur en médecine, et de Marie-Ursule Mouthe.

C'est le docteur de Feltz, chirurgien dans l'armée, dont il est souvent question dans les dernières années de la domination française au Canada.

Madame de Feltz mourut à Montréal le 3 octobre 1756.

V. PIERRE AUBERT DE LA CHESNAYE

Né à Québec le 21 septembre 1704.

Il mourut célibataire au fort Saint-Pierre, île de la Martinique, le 13 avril 1738.

Il était lors de son décès capitaine en second sur un bâtiment monté en senau commandé par le sieur Laurent Normandin.

VI. LOUISE-BARBE AUBERT DE LA CHESNAYE

Née à Québec le 19 septembre 1708.

Décédée à Québec le 13 octobre 1708, et inhumée au cimetière paroissial.

VII. IGNACE-ANGE AUBERT DE LA CHESNAYE

Né à Québec le 4 janvier 1713.

Décédé à Québec le 14 septembre 1714, et inhumé au cimetière paroissial.

VIII. MARIE-LOUISE AUBERT DE LA CHESNAYE

Née à Québec le 8 février 1714.

Décédé à Beauport le 15 avril 1714, et inhumée dans l'église paroissiale.

IX. PIERRE-FRANÇOIS AUBERT DE LA CHESNAYE

Né à Québec le 9 juillet 1715. (1)

X. MARIE-THÉRÈSE AUBERT DE LA CHESNAYE

Née à Québec le 1er septembre 1716.

Décédée à Québec le 16 novembre 1716, et inhumée dans le cimetière paroissial.

XI. JOSEPH AUBERT DE LA CHESNAYE

Né à Québec le 8 novembre 1717.

Décédé à Beauport le 13 décembre 1717, et inhumé dans le cimetière paroissial.

XII. MARIE-THÉRÈSE-BARBE AUBERT DE LA CHESNAYE

Née à Québec le 5 avril 1720.

Elle fit profession religieuse à l'Hôpital-Général de Québec le 9 juin 1734, sous le nom de Sœur Thérèse de Saint-André. Elle décéda le 13 juillet 1744.

"Bonne et vraie hospitalière, elle avait su se faire en peu de temps un trésor de mérite par son zèle à embrasser tous les actes des vertus propres à son état, soit pour ce qui regarde le service des pauvres, soit pour les pratiques religieuses, dont elle s'acquittait avec la plus grande exactitude." (2)

(1) Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. 1er, p. 11) le fait mourir à Québec le 19 mars 1749. Il se trompe. C'est sa sœur, madame de Saint-Aigne, qui, à cette date, décède à Québec.

(2) *Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, p. 622.

XIII. MADELEINE-LOUISE AUBERT DE LA CHESNAYE

Née à Québec le 10 novembre 1721.

Mariée, à Québec, le 13 janvier 1749, à messire Amable-Jean-Joseph Came, écuyer, sieur de Saint-Aigne, officier du bataillon de l'île Royale, de présent à Québec, natif de la ville de la Bastide d'Armagnac, paroisse Notre-Dame, évêché Daire, fils de feu messire François Came, écuyer, sieur de Saint-Aigne, et de dame Marie-Anne Grenier de Caumale.

Elle décéda à Québec, deux mois après son mariage, le 19 mars 1749, et fut inhumée dans l'église paroissiale.

XIV. CLAIRE-AGATHE AUBERT DE LA CHESNAYE

Née le 29 juillet 1723, dans le trajet de l'île Saint-Jean à Québec. (1)

Elle fit profession religieuse à l'Hôpital-Général de Québec le 28 novembre 1740 sous le nom de Sœur Claire-Agathe de Saint-Michel.

Elle décéda le 12 juillet 1745.

III

JACQUES AUBERT DE LA CHESNAYE

Né à Québec le 26 août 1670.

Décédé à Québec le 26 décembre 1670, et inhumé dans la chapelle Sainte-Anne de l'église paroissiale.

IV

PIERRE AUBERT DE GASPÉ

Le continuateur de la lignée.

(1) Baptisée à Québec le 15 juillet 1724.

V

LOUIS AUBERT DU FORILLON (1)

Né en France, probablement à Larochelle, en 1674. (2)

Il mourut à Paris en avril 1720. (3)

Il avait épousé, à Québec, le 8 novembre 170?, Barbe, fille de Michel LeNeuf, écuyer, sieur de LaVallière et de Beaubassin, major pour le roi de la ville de Montréal, et de Françoise Denis.

Elle décéda à Montréal le 14 février 1733.

VI

IGNACE AUBERT DE LA CHESNAYE

Né à Larochelle le 15 février 1676.

Décédé à Québec le 8 novembre 1687, et inhumé au cimetière de l'Hôtel-Dieu.

VII

MARIE-CHARLOTTE AUBERT DE LA CHESNAYE

Née à Larochelle le 16 juin 1677 (4)

Elle fit profession religieuse à l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang, à Québec, le 10 mai 1696, sous le nom de sœur Saint-Michel.

---

(1) Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. 1er, p. 14) a confondu Louis Aubert du Forillon avec son frère du troisième lit Louis Aubert de la Chesnaye, capitaine des gardes de M. le général.

(2) Dans notre *Famille Juchereau Duchesnay*, p. 49, nous l'avons fait naitre en 1678, mais le recensement de 1681 le dit âgé de 7 ans, ce qui fait remonter sa naissance à 1674.

(3) Le 21 août 1720, Barbe LeNeuf, veuve de Louis Aubert, sieur du Forillon, comparait devant Louet, notaire à Québec, et déclare qu'elle a appris la mort de feu M. du Folrilon par une lettre écrite par M. d'Auteuil, son cousin, datée de Paris le 4 mai 1720, et elle ajoute qu'elle renonce à la communauté de biens qui a existée entre eux.

(4) Extrait des Registres de la paroisse de St-Barthélémy de Larochelle : " Ce vingt-unième jour de juin mil six cent soixante-dix-sept, j'ai baptisé Marie-Charlotte, née du seizième du courant, fille de Mre Charles Aubert Sieur de la Chesnaie et de Louise de la Fertó son épouse ; elle a eu pour parrain et marraine Jean Couteau et Marie Périneau l'un et l'autre pris de l'Hôpital Général de cette ville. Le parrain et la marraine ont déclaré ne savoir signer (signé) J. Domet, curé de St-Barthélémy, Charles Aubert de la Chesnaie."

Elle mourut le 18 décembre 1721, après avoir été supérieure de cette communauté de 1717 à 1720.

VIII

MARIE-CATHERINE AUBERT DE LA CHESNAYE

Née à Québec le 29 novembre 1681.

Mariée, à Québec, le 14 janvier 1697, à François de Galiffet, écuyer, seigneur de Cassin, major de la ville et gouvernement de Québec, fils de feu Pierre Galiffet, écuyer, seigneur d'Honon et Cassin, et de dame Marguerite de Bonfils, de la paroisse de Notre-Dame de Grâce, évêché de Vaison.

Elle fut enlevée à l'affection de son mari dans l'épidémie de petite vérole qui régna à Montréal dans l'hiver et le printemps de 1703. Décédée le 1er avril 1703, elle fut inhumée le lendemain.

Arrivé dans la Nouvelle-France en 1688 en qualité d'officier dans les troupes du détachement de la marine, M. de Galiffet fut successivement major à Québec, en 1692 ; lieutenant du roi à Montréal, en 1699, et gouverneur de Trois-Rivières, en 1710.

Il repassa en France en novembre 1716, et fut envoyé pour remplacer son frère au commandement de l'île à la Tortue et des colonies françaises à Saint-Domingue.

M. de Galiffet mourut à Avignon en 1746. (1)

---

(1) M. de Galiffet était le frère du célèbre apôtre du Sacré-Cœur, le Jésuite François-Joseph de Galiffet. Le Père Duplessis écrivait, le 4 juin 1750, à ses sœurs, religieuses de l'Hôtel-Dieu de Québec : " J'ai rencontré en revenant par Lyon un jésuite dans le degré de sainteté et d'amour de Dieu du P. Carheil et de nos anciens fondateurs de la mission du Canada. Pendant huit jours que j'ai demeuré dans cette grande ville pour y prêcher, je passais avec lui presque tout le temps que je n'etais pas en chaire ; je m'imaginais être en Canada. C'était le P. Galiffet, frère de M. de Galiffet que nous avons vu à Québec."

Feu le juge Berthelot, voyageant en Europe, rencontra en coupé de chemin de fer, le général de Galiffet, qui a été ministre de la guerre en France. La conversation s'engagea et le général apprenant que son interlocuteur était canadien devint tout à coup très expansif. Il lui apprit qu'un Galiffet avait versé son sang au Canada, *à l'époque de la conquête*, et ces deux hommes oublièrent le temps pour parler de notre cher pays.

De son mariage avec Marie-Catherine Aubert de la Chesnaye, il avait eu quatre enfants :

I. LOUISE-ANGÉLIQUE DE GALIFFET

Née à Québec le 3 janvier 1698.

Décédée à Beauport le 22 janvier 1698, et inhumée dans l'église paroissiale.

II. CHARLES-FRANÇOIS DE GALIFFET

Né à Québec le 12 novembre 1698.

Il fut capitaine au régiment des Gardes Françaises.

Décédé le 12 décembre 1748.

Il avait été fait chevalier de Saint-Louis.

III. MARGUERITE DE GALIFFET

Née à Québec le 18 juin 1700.

Décédée au même endroit le 1er octobre 1700, et inhumée dans l'église paroissiale.

IV. ANTOINE DE GALIFFET

Né à Montréal le 26 mars 1703. (1)

Décédé à la Pointe-aux-Trembles de Montréal le 9 juin 1703, et inhumé dans l'église paroissiale.

IX

MARGUERITE-ANGÉLIQUE AUBERT DE LA CHESNAYE

Née à Québec le 16 juin 1683.

Elle fit profession religieuse à l'Hôtel-Dieu du Précieux Sang, à Québec, le 16 mai 1700, sous le nom de Sœur Sainte-Thérèse.

Elle décéda le 31 juillet 1743.

---

(1) Mgr Tanguay (*Dictionnaire généalogique*, vol. 3, p. 274) le fait erronément naître à la Pointe-aux-Trembles. Il donne également un cinquième enfant à Marie-Catherine Aubert de la Chesnaye, Marie-Josette, qu'il fait naître à Québec le 25 avril 1702, mais il fait erreur.

X

ANTOINE AUBERT DE LA CHESNAYE

Né à Québec le 16 juin 1683. [1]

XI

JOSEPH AUBERT DE LA CHESNAYE

Né à Québec le 14 décembre 1685.

Décédé à Québec le 7 janvier 1686, il fut inhumé dans la chapelle Sainte-Anne de la cathédrale.

XII

JOSEPH AUBERT DE LA CHESNAYE

Né à Québec le 29 mars 1687.

Décédé avant 1703.

XIII

GABRIELLE-FRANÇOISE AUBERT DE LA CHESNAYE

Née à Québec le 29 mars 1687.

Mariée à Québec le 3 février 1704, à Paul LeMoyne, sieur de Maricourt, veuf de Marie-Madeleine Dupont de Neuville.

M. de Maricourt était le quatrième fils de Charles Le-Moyne de Longueuil.

On connait sa brillante carrière.

Ayant suivi son frère d'Iberville à la baie d'Hudson, il prit une large part à ses triomphes.

En 1690, au siège de Québec, M. de Maricourt fut un des premiers à voler au secours de cette ville. Nul, si ce n'est son frère de Sainte-Hélène, ne contribua plus que lui à la déroute du major Whalley.

En 1696, il accompagna Frontenac dans son expédition

(1) Baptisé le 9 septembre 1683.

contre les Iroquois. C'est lui qui négocia les conditions de la paix avec ces farouches guerriers.

M. de Maricourt décéda à Montréal le 21 mars 1704, et fut inhumé dans l'église paroissiale.

Il n'avait été marié, la seconde fois, que sept semaines.

Gabrielle-Françoise Aubert de la Chesnaye se remaria à Québec, le 13 novembre 1713, à Josué Dubois Berthelot, chevalier, seigneur de Beaucours, fils de feu Jacques-Hyacinthe Dubois Berthelot, chevalier, seigneur du dit lieu et autres, et de dame Peronnelle de Magnan, de la paroisse de Botoa, diocèse de Cornouaille.

M. de Beaucours était arrivé dans la Nouvelle-France en 1688.

Le 1er mars 1693, il obtenait le commandement d'une compagnie des troupes du détachement de la marine.

M. de Beaucours agit aussi pendant quelques années comme ingénieur-en-chef de la Nouvelle-France.

En 1730, M. de Beaucours devenait gouverneur de Trois-Rivières, et, en 1733, succédait à M. Bouillet de la Chassaigne comme gouverneur de Montréal.

M. de Beaucours fut mis à sa retraite en 1748, et mourut à Montréal le 11 mai 1750.

Madame de Beaucours décéda aussi à Montréal le 15 mars 1759.

XIV

JACQUES AUBERT DE LA CHESNAYE

Né à Québec le 12 janvier 1689.

Décédé à Québec le 16 janvier 1689, et inhumé dans l'église paroissiale.

XV

LOUIS AUBERT DE LA CHESNAYE

Né à Québec le 8 juillet 1690.

Il entra dans le détachement des troupes de la marine, puis il fut fait capitaine des gardes du gouverneur.

Le 30 mars 1731, l'intendant Hocquart commettait M. Aubert de la Chesnaye "pour relever et mesurer les côtes du fleuve Saint-Laurent, comprises dans l'étendue du domaine de Sa Majesté, depuis le bas de l'Isle-aux-Coudres, jusques et compris la rivière Moisie, ainsi que la rivière du Saguenay, et les rivières et lacs qui s'y déchargent, les rhumbs de vent qu'elles tiennent et l'étendue du terrain qu'elles parcourent depuis leur source jusqu'à leur embouchure, et en dresser des plans figurés, et des procès-verbaux en forme de journal, où serait marqué jnsqu'à quel endroit elles peuvent être navigables, en barques, bateaux ou canots, les sauts ou rapides où l'on est obligé de faire portage, la situation et étendue des lacs, les noms des lacs et rivières et des pays situés sur icelles, les établissements et magasins où se fait actuellement la traite avec les Sauvages et la pêche de loup-marin et saumon, ensemble les anciens établissements où la traite s'est faite ci-devant, et dont il reste encore des vestiges, les noms des nations sauvages habituées dans la dite étendue de pays, ou qui peuvent y venir en traite, avec la quantité des Sauvages qui les composent, et généralement tout ce qui peut contribuer à déterminer précisément l'étendue de la dite traite et en faire connaître les avantages."

M. Aubert de la Chesnaye commença à s'acquitter de la mission importante dont on l'avait chargé, mais il se cassa

une jambe à la Petite-Rivière, au cours de son voyage, et MM. Joseph-Laurent Normandin et de la Ganière furent chargés de continuer son travail.

M. Aubert de la Chesnaye décéda à l'Hôtel-Dieu de Québec le 20 octobre 1745, et fut inhumé dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu.

Il ne s'était pas marié.

XVI

CHARLES AUBERT DE LA CHESNAYE

Né à Québec le 1er avril 1693.

XVII

FRANÇOISE-CHARLOTTE AUBERT DE LA CHESNAYE

Née à Québec le 16 août 1697.

Mariée, à l'île Royale, à l'automne de 1718 ou au commencement de 1719, à Jean-François Eury, sieur de La Pérelle, lieutenant dans le détachement des troupes de la marine. (1)

M. de La Pérelle devint capitaine puis major en 1741.

Il fut mis à sa retraite au commencement de 1747, avec une pension de 1000 livres.

On croit qu'il mourut en France.

De son mariage avec Françoise-Charlotte Aubert de la Chesnaye il eut plusieurs enfants. Nous connaissons quatre garçons et une fille.

(1) Les premières années des registres de Louisbourg manquent ainsi que tous les registres du Port Toulouze (aujourd'hui Saint-Pierre, C. B.) et du Port d'Orléans (Sainte-Anne, C. B.) Les registres du Port Toulouze sont les plus anciens de toute l'île et les plus importants pour la généalogie des familles acadiennes. Ils sont en France, mais malgré les recherches qui ont été faites, on n'a pu encore découvrir où ils sont déposés (Note de M. Placide Gaudet).

M. Placide Gaudet nous a communiqué les notes suivantes au sujet de M. de La Pérelle et de ses fils :

" Le 11 mai 1745, deux La Pérelle, officiers, signent le procès verbal des délibérations qui ont lieu à Louisbourg pour l'abandon et la destruction de la batterie royale, savoir "de La Pérelle," le père, et "de La Pérelle, le jeune."

"Le 26 juin 1745, parmi ceux qui signent le procès verbal des délibérations du conseil de guerre pour la reddition de la forteresse de Louisbourg aux Anglais, nous voyons "de Lapérelle, le jeune" et "Eury de Laperrelle" (le père).

" Le 25 avril 1746, le président du Conseil de marine écrit à M. de La Pérelle. Il regrette d'apprendre la mort de son fils dont on lui avait fait de si bons rapports. Quant aux deux cadets, quand l'occasion se présentera, il fera tout ce qu'il pourra pour eux, mais pour celui qu'il (de La Pérelle) lui demande de placer comme commis dans un emploi civil, sa conduite ne le permet pas.

" Le 1er janvier 1747, un des fils de M. de La Pérelle est fait enseigne en second.

" Le 14 septembre 1747, le président du Conseil de marine mande à M. de La Pérelle que quand l'occasion se présentera il recommandera ses deux fils pour promotion.

" Le 13 juin 1750, un des jeunes La Pérelle est promu au rang de lieutenant.

" Le 1er octobre 1757, dans la liste des officiers des troupes de l'île Royale il y a un lieutenant de La Pérelle.

" Dans un état des familles des officiers de l'île Royale, fait à Rochefort en 1763, on lit : "Eury de La Pérelle, capitaine, 40 ans, avec 90 livres d'appointements par mois

et des dettes au montant de 800 livres, a été destiné pour la Martinique, a fait de la dépense en conséquence qui a tourné à sa perte. Il passe pour bon sujet à la guerre, mais d'ailleurs a une mauvaise conduite et est dérangé dans ses affaires."

" Il ne faut pas oublier que les troupes de l'île Royale furent transportées en France, lors de la prise de Louisbourg en 1745. C'est en 1749 que Desherbiers, au nom du roi de France, alla reprendre des mains des Anglais, l'île Royale et ses dépendances.

"Le 4 mai 1764, le président du Conseil de marine écrit à M. Lefroger de l'Eguille, et lui annonce que le roi a donné son consentement au mariage du sieur de La Pérelle, ci-devant capitaine dans les troupes qui servaient à l'île Royale, avec la veuve du sieur Duffi.

" Le 8 août 1775, le président du Conseil de marine ordonne à M. Daubenton d'accorder le passage à la Martinique pour M. de La Pérelle, commandant d'un bataillon, madame de La Pérelle, leurs trois enfants et leur neveu.

" Le 23 janvier 1779, le président du Conseil de marine écrit au maréchal de Mouchy pour lui annoncer qu'il a obtenu une pension de 800 livres pour madame de La Pé relle, veuve d'un major dans le régiment de la Martinique."

Catherine, issue du mariage de Jean-Francois Eury de La Pérelle et de Francoise-Charlotte Aubert de la Chesnaye, naquit à l'île Royale en 1722. Elle se maria à Montréal, le 13 octobre 1743, à Pierre-Joseph Céloron de Blainville, veuf de Marie-Madeleine Blondeau. Elle eut plusieurs enfants, entre autres Marie-Catherine-Françoise

(1) et Marie-Madeleine qui entrèrent toutes deux chez les Sœurs Grises et y moururent la première le 25 mai 1809 et l'autre le 10 décembre 1768. Devenue veuve, madame Céloron de Blainville entra, à son tour, en 1777, chez les Sœurs Grises, y fit profession sous le nom de sœur Marie-Catherine, et mourut le 4 novembre 1797, à l'âge de 74 ans.

XVIII

MARIE-ANGELIQUE AUBERT DE LA CHESNAYE

Née à Québec le 11 août 1699.

Mariée à l'Ile Royale, en 1719, à Francois-Marie Des Goutins, conseiller au Conseil Supérieur de l'île Royale, fils de feu Mathieu Des Goutins, lieutenant général de l'Acadie, et de Jeanne Thibaudeau.

Enfants :

I. LOUISE-ANGELIQUE DES GOUTINS

Née à Louisbourg en 1722.

Sœur Saints-Scholastique, de la congrégation Notre-Dame de Montréal.

Elle mourut à Québec le 27 octobre 1748, à l'âge de 26 ans.

II. MARIE-ANNE DES GOUTINS

Née à Louisbourg en 1723.

Mariée à Montréal, le 13 janvier 1740, à Francois-Augustin Bailly de Messein, fils de Nicolas Bailly de Messein et de Marie-Anne Bonhomme.

(1) C'est elle qui écrivit les spirituelles lettres que nous avons publiées en appendice dans notre *Famille d'Irumberry de Salaberry*.



MGR. BAILLY DE MESSEIN

M. Bailly de Messein décéda à Sainte-Anne de Varennes le 2 avril 1771, à l'âge de 65 ans.

Madame Bailly de Messein décéda trente-trois ans plus tard, à Sainte-Anne de Varennes, le 28 novembre 1804.

Enfants :

1o Charles-François Bailly de Messein né à Montréal le 4 novembre 1740. Il fit ses études au collège Louis-le-Grand, à Paris. Ordonné prêtre à Québec le 10 mars 1767, il fut envoyé immédiatement comme missionnaire auprès des Acadiens établis à Halifax. En 1775, M. Bailly de Messein accepta la charge d'aumônier d'un bataillon de milice canadienne, et il fut assez grièvement blessé à l'affaire de Saint-Pierre. Deux années plus tard, en 1777, son évêque lui confiait la cure de la Pointe-aux-Trembles. Il avait été précepteur des enfants de lord Dorchester, et celui-ci gagna Mgr Hubert, évêque de Québec, à le choisir comme coadjuteur. Nommé par le pape Pie VI évêque de Capse, *in partibus*, le 26 septembre 1788, Mgr Bailly de Messein fut sacré dans la cathédrale de Québec, par Mgr Hubert, le 12 juillet 1789. Il continua à desservir la Pointe-aux-Trembles jusqu'à sa mort arrivée à l'Hôpital-Général de Québec le 20 mai 1794. Il fut inhumé dans le chœur de son église.

2o Honoré-Joseph Bailly de Messein né à Montréal le 19 mars 1742.

3o Michel Bailly de Messein né à Montréal le 12 septembre 1747. Marié à Saint-Jean Port Joli, le 28 janvier 1772, à Geneviève, fille de Ignace Aubert de Gaspé et de

Marie-Anne Coulon de Villiers. Il décéda à Sainte-Anne de Varennes le 7 juin 1795. [1]

4o Marie-Louise-Charlotte Bailly de Messein née à Montréal le 5 décembre 1748. Mariée, à Sainte-Anne de Varennes, le 25 mai 1766, à François-Abel-Etienne Rocbert de La Morandière, ci-devant lieutenant dans les troupes de la marine de Sa Majesté, fils de Etienne Rocbert de La Morandière et de Marguerite de Puygibault. M. Rocbert de La Morandière décéda à Sainte-Anne de Varennes le 11 mars 1783. Le colonel de Longueuil s'intéressa au sort de madame Rocbert de La Morandière et lui obtint une pension annuelle de vingt-cinq livres. Le premier paiement lui en fut fait en 1786, et elle lui fut servie jusqu'à sa mort, arrivée à Sainte-Anne de Varennes le 25 mars 1810. [2]

5o Charles Bailly de Messein né à Montréal le 21 septembre 1750. Décédé à Sainte-Anne de Varennes le 28 septembre 1750.

6o Marie-Catherine Bailly de Messein née à Montréal le 3 janvier 1752. Décédée à Sainte-Anne de Varennes le 28 janvier 1752.

7o Marie-Catherine Bailly de Messein née à Sainte-Anne de Varennes le 7 avril 1753. Décédée au même endroit le 2 juillet 1753.

8o Pierre-Hector Bailly de Messein né à Sainte-Anne de Varennes le 26 juillet 1754. Décédé au même endroit le 6 août 1754.

9o Marie-Josephte Bailly de Messein née à Sainte-Anne

(1) Pour ses enfants, voir plus loin.
(2) Sur sa postérité, on peut consulter notre *Famille Rocbert de La Morandière*.

de Varennes le 16 septembre 1755. Mariée, à Sainte-Anne de Varennes, le 20 septembre 1774, à Pierre-Ignace D'Aillebout. Décédée au même endroit le 27 juin 1775.

10o Angélique-Victoire Bailly de Messein née à Sainte-Anne de Varennes le 6 janvier 1757. Décédée au même endroit le 20 juillet 1757.

11o Louise Bailly de Messein née à Sainte-Anne de Varennes le 4 mai 1758.

12o Nicolas Bailly de Messein né à Sainte Anne de Varennes le 4 janvier 1760.

13o Joseph-Antoine Bailly de Messein né à Sainte-Anne de Varennes le 15 mars 1761. Décédé au même endroit le 2 août 1761.

14o Marie Appolline Bailly de Messein née à Sainte-Anne de Varennes le 8 février 1763. Mariée, au même endroit le 7 octobre 1783, à Eustache-Ignace Trottier Des Rivières Beaubien, fils de Eustache Trottier Des Rivières-Beaubien, négociant, et de Marguerite Mailhiot. Décédée à Sainte-Anne de Varennes le 20 octobre 1793.

15o Marie-Félix Bailly de Messein née à Sainte-Anne de Varennes le 14 septembre 1764. Décédée au même endroit le 17 décembre 1764.

16o Félicité-Elisabeth Bailly de Messein née à Sainte-Anne de Varennes le 14 septembre 1764. Mariée, au même endroit, le 21 septembre 1779, à Alexis-Trottier-Desaulniers, fils de Alexis Trottier-Desaulniers et de Madeleine Audet de Bailleul ; et, en secondes noces, encore à Sainte-Anne de Varennes, le 24 mai 1791, à Jacques LeMoyne de Martigny, fils de Amable LeMoyne de Martigny

et de Marie Messier de Saint-François. Elle décéda au même endroit le 23 septembre 1828.

III. MARIE-JEANNE DES GOUTINS

Née à Louisbourg.

Mariée, à Montréal, le 19 mai 1739, à Joseph-Pierre d'Ailleboust de Manthet, fils de feu Jean-Baptiste d'Ailleboust des Musseaux et de défunte Anne Le Picard.

Enfants :

1o Anonyme né et décédé à Montréal le 29 janvier 1740.

2o Jean-Joseph d'Ailleboust né à Montréal le 14 août 1741.

3o Joseph d'Ailleboust né au Détroit le 27 octobre 1744. Décédé à Montréal le 7 novembre 1744.

4o Marie-Catherine d'Ailleboust de Manthet née au Détroit le 22 août 1746. Mariée à Terebonne le 15 avril 1765, à Joseph Guillet de Chaumont, fils de Nicolas-Augustin Guillet de Chaumont et de Félicité d'Ailleboust des Musseaux. D'où :

Joseph Guillet de Chaumont qui épousa, à Terrebonne, le 5 novembre 1798, Victoire Viger. Leur fils, Joseph Guillet de Chaumont, né à Terrebonne le 27 juin 1800, fut le père de Joseph Guillet de Chaumont et l'aïeul des abbés Conrad et Donat Guillet de Chaumont.

5o Nicolas d'Ailleboust de Manthet né au Détroit le 7 décembre 1747. Marié, à Boucherville, le 6 octobre 1779, à Marie-Angélique, fille de René Boucher de La Bruère et de Louise Pécaudy de Contrecœur. D'où :

Angélique-Catherine d'Ailleboust de Manthet née à LaChenaie le 27 octobre 1781.

Première génération : Charles Aubert de la Chesnaye
Deuxième génération : Pierre Aubert de Gaspé

PIERRE AUBERT DE GASPÉ

Né en France en 1672. (1)

Il s'occupa toute sa vie de la culture de la terre.

Il fut le premier Aubert qui prit le surnom de Gaspé. (2)

M. Pierre Aubert de Gaspé décéda à Saint-Antoine de Tilly, après cinq jours de maladie, le 20 mars 1731, et fut inhumé dans l'église paroissiale, sous son banc "en présence de la partie majeure des habitants."

Il avait épousé en premières noces, à Québec, le 19 décembre 1699, Jacqueline-Catherine, fille de Nicolas Juchereau de Saint-Denys et de Marie-Thérèse Giffard.

Elle mourut sans enfants à Québec le 3 juin 1703, et fut inhumée dans le cimetière de l'Hôtel-Dieu.

En secondes noces, à Beauport, le 12 octobre 1711, M. Aubert de Gaspé épousa sa cousine, Madeleine-Angélique,

---

(1) Le recensement de 1681 lui donne 9 ans. Son acte de sépulture le dit âgé de 50 ans, ce qui le ferait naître en 1676. Nous préférons nous en tenir au recensement de 1681.

(2) Il paraît qu'il n'y a rien de bien certain sur l'origine de ce surnom de Gaspé. Voici l'opinion de M. Philippe Aubert de Gaspé, l'auteur si admiré des *Anciens Canadiens*, à qui nous demandions dernièrement quelques renseignements sur sa famille. On sait que les cadets des anciennes familles françaises prenaient souvent le nom des fiefs ou seigneuries octroyés à leurs pères, et c'est une tradition dans ma famille que le nom de Gaspé nous a été transmis par un de nos ancêtres, propriétaire d'un fief dans le district de Gaspé.—*Les Ursulines de Québec*, vol. 2, p. 19[illegible].

fille de Pierre-Noël LeGardeur de Tilly et de Marie-Madeleine Boucher. (1)

I

MARIE-ANNE-ANGÉLIQUE (2) AUBERT DE GASPÉ

Née à Saint-Antoine de Tilly le 10 février 1713.

Elle fit profession religieuse à l'Hôtel-Dieu du Précieux-Sang, à Québec, sous le nom de sœur Saint-Ignace, le 17 avril 1726.

Elle mourut le 22 novembre 1793.

" Alliée par son aïeul paternel, M. Aubert de la Chesnaye à la famille de la mère Juchereau de Saint-Ignace, elle avait hérité de son nom de religion qu'elle porta avec moins d'éclat, mais avec non moins de vertu. Soit qu'elle fut simple religieuse de chœur, hospitalière, assistante ou supérieure, c'était chez elle le même esprit intérieur, le même oubli de soi, la même ponctualité aux règles. Peu d'hospitalières eurent à gouverner la maison dans des temps aussi critiques, et la dirigèrent avec une prudence plus consommée. Elle qui avait connu, dans sa jeunesse, l'opulence au sein de sa famille, et dans ses premières années de religion, la prospérité au sein de son cloître, dut ressentir plus que bien d'autres les rigueurs de la pauvreté dans laquelle elle se vit bientôt plongée avec ses compagnes ; mais elle était de ces fortes races où les hommes

---

(1) En 1709, une convention intervient entre Pierre Aubert de Gaspé et le père de sa fiancée Angélique Le Gardeur de Tilly. M. de Gaspé donne entrevifs à sa future une somme de 3000 livres et une autre somme de 2000 livres à cause de mort. Il a recherché la donataire en mariage et sur la parole qu'elle lui a donnée il y a plusieurs années et qu'ils n'ont pas exécutée à cause du degré de parenté qui est entre eux, il passe en l'ancienne France aux fins d'obtenir la dispense qui leur a été refusée en ce pays. S'il ne peut obtenir dispense, la somme de 3000 livres ci-haut donnée retournera au donateur qui payera cependant 150 livres de rente à la future. S'il meurt au cours du voyage, la future gardera les 2000 livres. S'il obtient la dispense, le père promet que sa fille épousera M. de Gaspé. S'ils se marient, les sommes données entreront en communauté. (Greffe de la Cetière). *Histoire du notariat au Canada*, vol. 1er, p. 233.

(2) Baptisée sous le prénom d'Angélique seulement.

sont l'orgueil d'un peuple, et les femmes l'honneur du pays. La mère de Gaspé de Saint-Ignace fit voir une force d'âme égale aux adversités. Malgré tous les dénûments, malgré les fatigues corporelles et morales, et les plus âpres travaux elle ne perdit jamais rien de la distinction de manière, de l'esprit et de la gaîté gauloises héréditaires dans sa noble famille. D'une délicatesse et d'une propreté exquise elle était la personnification de l'ordre et de la régularité. Ni l'extrême vieillesse, ni la débilité, ni l'obscursissement de sa vue ne purent diminuer l'activité qui lui était naturelle.

" Parvenue à l'âge de 79 ans, presque aveugle, la mère Angélique Aubert de Gaspé de Saint-Ignace avait fait de l'infirmerie, ce noviciat de l'éternité, son séjour habituel durant les dernières années de sa longue et laborieuse existence. C'est là que dans le recueillement et la prière, avec la sollicitude d'une conscience toujours craintive, elle avait mis la dernière main à la couronne de vie qu'elle s'était tressée pendant les cinquante-sept ans de sa profession religieuse (1734-1793).

" A l'infirmerie, racontent les chroniques de l'Hôtel-Dieu, elle tricotait pour s'occuper : mais son ouvrage ne valait pas grand chose, à cause que n'y voyant pas assez, elle ne pouvait apercevoir, ni réparer les manquements qu'elle faisait. Néanmoins les pauvres, à qui on donnait le produit de son travail en profitaient toujours un peu.

" C'est au milieu de ces humbles occupations, entremêlées de soupirs ardents vers le ciel, et dans la plénitude de son jugement, qu'elle entendit sonner l'heure de l'éternité, et qu'elle vit venir à sa rencontre Celui à qui elle avait con-

sacré toutes les œuvres de ses mains et tous les battements de son cœur." [1]

II

IGNACE-PHILIPPE AUBERT DE GASPÉ

Le continuateur de la lignée.

III

MARIE-FRANÇOISE-CHARLOTTE AUBERT DE GASPÉ

Née à Québec le 6 juillet 1715.

Décédée à Saint-Antoine de Tilly le 9 juin 1716, et inhumée dans l'église paroissiale.

IV

PIERRE-JOSEPH AUBERT DE GASPÉ

Né à Saint-Antoine de Tilly le 5 février 1717.

Décédé au même endroit le 16 novembre 1717, et inhumé dans l'église paroissiale.

V

MADELEINE-BARBE AUBERT DE GASPÉ

Née à Saint-Antoine de Tilly le 31 mai 1720.

Décédée à Québec le 31 septembre 1736, " après avoir donné pendant le cours d'une maladie de deux ans toutes les marques d'une vertu véritablement chrétienne," et inhumée dans le cimetière paroissial.

VI

CHARLOTTE-JOSÉPHINE AUBERT DE GASPÉ

Née à Saint-Antoine de Tilly le 31 juillet 1721.

(1) L'abbé H.-R. Casgrain, *Histoire de l'Hôtel-Dieu de Québec*, p. 479.

Elle fit profession à l'Hôpital-Général de Québec le 19 février 1746 sous le nom de sœur Sainte-Claire.

C'est dans l'emploi de maîtresse des novices qu'elle termina, à l'âge de 43 ans, le 18 février 1764, sa pieuse et édifiante vie.

" La sœur Sainte-Claire ne savait envisager les événements qu'au point de vue de la volonté divine ; on voyait en elle cette confiance inébranlable qui, naissant de la foi comme la tige de sa racine, s'épanouit, nécessairement en amour tendre et filial pour Dieu." (1)

VII

ANONYME

Né et décédé à Saint-Antoine de Tilly le 10 mai 1723. Inhumé dans l'église paroissiale.

VIII

JEAN-BAPTISTE AUBERT DE GASPÉ

Né à Saint-Antoine de Tilly le 7 mai 1626.

Décédé au même endroit le 29 juin 1726, il fut inhumé dans l'église paroissiale.

---

(1) *Monseigneur de Saint-Vallier et l'Hôpital-Général de Québec*, p. 623.

Première génération : Charles Aubert de la Chesnaye
Deuxième génération : Pierre Aubert de Gaspé
Troisième génération : Ignace-Philippe Aubert de Gaspé

IGNACE-PHILIPPE AUBERT DE GASPÉ

Né à Saint-Antoine de Tilly le 5 avril 1714.

En 1727, il entrait, comme cadet, dans le détachement des troupes de la marine.

En 1735, il fit la campagne contre les Renards, sous les ordres de M. de Noyelle.

Enseigne en second, en 1739, il fit, la même année, sous les ordres du baron de Longueuil, la campagne pour aller réduire les Natchez et les Chikachas.

En 1742, il fut détaché pour aller tenir garnison à Michillimakinac. Il y servit trois ans sous le commandement de M. de Verchères.

En 1745, M. de Gaspé était fait enseigne, et accompagnait M. de Ramesay dans son expédition en Acadie.

Dans l'hiver de 1745-1746, il était détaché, avec M. Coulon de Villiers, pour chasser les Anglais du village des Mines.

C'est M. de Gaspé qui, en 1750, fut chargé de diriger la construction d'un fort à la rivière Saint-Jean. Il commanda ensuite en cet endroit pendant deux ans et demie.

Dans l'hiver de 1753, il monta à la Belle Rivière, et il prit part à l'attaque du fort Nécessité avec M. de Villiers.

En 1755, il fut détaché, cinq mois, avec M. de Villiers,

pour couvrir le fort Niagara et empêcher les incursions des Anglais sur ce fort.

En 1756, M. de Gaspé obtenait une compagnie dans le détachement des troupes de la marine. Cette même année, il passa six mois au portage de Carillon, sous les ordres de M. de La Corne.

L'hiver de 1756-1757, il commanda au fort Saint-Frédéric.

Au printemps de 1757, M. de Gaspé reçut ordre de se rendre au portage de Carillon, pour y commander. De là, il fit la campagne, sous les ordres de M. de Montcalm, pour la prise du fort George.

En 1758, le 8 juillet, il prenait part à la glorieuse bataille de Carillon où les Anglais furent repoussés avec de si grandes pertes.

En 1759, dès le printemps, il retournait à Carillon, et y resta jusqu'à l'évacuation de ce fort. De là, il se rendit à l'Ile aux Noix, d'où il ne partit qu'à l'hiver.

Le 28 avril 1760, M. de Gaspé se trouvait à la glorieuse mais inutile victoire de Sainte-Foy.

M. de Gaspé accepta ensuite le commandement des grenadiers que l'on avait formés des troupes de la colonie, à la place de M. de la Ronde Denis, tué à Sainte-Foy. Il commanda cette compagnie pendant le siège et à la tranchée.

A la levée du siège, il continua son service avec la compagnie des grenadiers, sous les ordres de M. Dumas. [1]

Ruiné par la conquête, M. de Gaspé se retira dans sa

(1) M. Philippe Aubert de Gaspé a publié l'état des services de son grand'père à la page 136 de ses *Mémoires*.

seigneurie. Son manoir avait été incendié par les Anglais. Il reconstruisit son moulin sur la rivière des Trois-Saumons, et l'habita plusieurs années avec sa famille, jusqu'à ce qu'il fût en moyen de construire un nouveau manoir.

" C'était un bien pauvre logement, que trois chambres exiguës, réservées dans un moulin, pour sa famille jadis si opulente ! Cependant tous supportaient avec courage les privations auxquelles ils étaient exposés ; le capitaine de Gaspé seul, tout en travaillant avec énergie, ne pouvait se résigner à la perte de sa fortune ; les chagrins le minaient ; pendant l'espace de six ans, jamais sourire n'effleura ses lèvres. Ce ne fut que lorsque son manoir fut reconstruit, et qu'une certaine aisance reparut dans le ménage, qu'il reprit sa gaieté naturelle." [1]

M. de Gaspé mourut à Saint-Jean Port-Joli le 26 janvier 1787, et fut inhumé dans l'église paroissiale.

Il avait épousé, à Québec, le 30 juin 1745, Marie-Anne, fille de feu Nicolas-Antoine Coulon de Villiers, ci-devant capitaine d'une compagnie du détachement de la marine, et de Angélique Jarret de Verchères.

Madame de Gaspé décéda à Saint-Jean Port-Joli le 17 mars 1789, et fut inhumée dans l'église paroissiale.

De lenr mariage étaient nés :

I

MARIE-ANNE-ANGÉLIQUE AUBERT DE GASPÉ

Née à Québec le 14 avril 1746.

Décédée à Québec le 28 novembre 1746, et inhumée dans le cimetière paroissial.

(1) *Anciens Canadiens*, p. 263.

II

PIERRE-IGNACE AUBERT DE GASPÉ

Né à Québec le 26 mars 1748.

Décédé en bas âge.

III

GENEVIÈVE AUBERT DE GASPÉ

Née à Québec le 22 mai 1749.

Mariée, à Saint-Jean Port-Joli, le 28 janvier 1772, à Michel Bailly de Messein fils de feu François-Augustin Bailly de Messein et de Marie-Anne Des Goutins, et frère de l'évêque de Capse.

Elle mourut à Saint-Thomas de Montmagny le 25 décembre 1834.

Son mari était décédé à Sainte-Anne de Varennes le 7 juin 1795.

Enfants :

I. FRANÇOIS-MICHEL BAILLY DE MESSEIN

Né à Sainte-Anne de Varennes le 20 février 1773.

Décédé au même endroit le 16 mai 1774.

II. HONORÉ-GATIEN-JOSEPH BAILLY DE MESSEIN

Né à Sainte-Anne de Varennes le 7 avril 1774.

Etabli dans l'Indiana, Etats-Unis.

Marié à une métisse, Marie Lefebvre, il en eut une fille qui se maria à M. Howe. (1)

(1) La seule survivante de cette branche est une demoiselle Howe, qui demeure à Bailly Homestead, Porter Station, Illinois.

III. MARIE-ANGÉLIQUE BAILLY DE MESSEIN

Née à Sainte-Anne de Varennes le 25 mai 1775.

Décédée au même endroit le 14 août 1775.

IV. GEORGES-PHILIPPE BAILLY DE MESSEIN

Né à Sainte-Anne de Varennes le 16 mai 1776.

Etabli à Londres, Angleterre.

Il vivait encore en 1818.

V. JULIE-APOLLINE BAILLY DE MESSEIN

Née à Sainte-Anne de Varennes le 21 mai 1777.

Décédée à Saint-Thomas de Montmagny le 21 juillet 1847.

VI. FRANÇOIS-HECTOR BAILLY DE MESSEIN

Né à Sainte-Anne de Varennes le 19 juin 1778.

Décédé au même endroit le 3 août 1778.

VII. HONORÉ-PHILIPPE BAILLY DE MESSEIN

Né à Sainte-Anne de Varennes le 20 juin 1779.

Marié à Marie-Charlotte Duchouquet, veuve de Jean-Emmanuel Dumoulin.

Elle décéda à Québec le 2 mai 1823.

Elle avait eu :

1o Joseph-Emmanuel Bailly de Messein né à Montréal le 30 mai 1801. Décédé à Québec le 4 octobre 1817.

2o Marguerite-Geneviève-Charlotte Bailly de Messein née à Québec le 23 décembre 1802.

3o Olivette-Hermine Bailly de Messein née à Québec le 15 janvier 1804.

4o Adélaïde-Catherine Bailly de Messein née à Québec le 17 mars 1805. Mariée à Québec le 16 novembre 1824 à Thomas Chase, marchand. Décédée à Windsor, Ontario, le 30 juillet 1883. [1]

VIII. MARIE-GENEVIÈVE BAILLY DE MESSEIN

Née à Sainte-Anne de Varennes le 12 octobre 1781.

Décédée au même endroit le 2 janvier 1784.

IX. MARIE-AGLAÉ BAILLY DE MESEIN

Née à Sainte-Anne de Varennes le 7 octobre 1782.

Décédée au même endroit le 26 octobre 1782.

IV

IGNACE AUBERT DE GASPÉ

Né à Québec le 9 janvier 1752.

Décédé à Québec le 4 avril 1752, et inhumé dans le cimetière paroissial.

V

MARIE-ANNE-JOSEPH AUBERT DE GASPÉ

Née à Québec le 4 septembre 1754.

Elle entra à l'Hôtel-Dieu de Québec le 1er mars 1771, et revêtit le saint habit le 12 août de la même année sous le nom de sœur Sainte-Thérèse.

Elle décéda le 27 septembre 1771, moins de sept mois après son entrée en religion. [2]

---

(1) Aïeule de l'honorable Thomas-Chase Casgrain, ancien procureur-général de la province de Québec.

(2) Mgr Tanguay, (*Dictionnaire généalogique des familles canadiennes*, vol. II, p. 63) fait erreur à son sujet.

VI

PIERRE-IGNACE AUBERT DE GASPÉ

Le continuateur de la lignée.

VII

ANONYME

Né et décédé à Verchères le 8 novembre 1759.

VIII

LOUIS-IGNACE AUBERT DE GASPÉ

Né à Saint-Jean Port-Joli le 29 août 1762.

Décédé au même endroit le 23 avril 1763.

IX

MARIE-CATHERINE AUBERT DE GASPÉ

Née à Saint-Jean Port-Joli le 20 janvier 1764.

Mariée, à Saint-Jean Port-Joli, le 11 janvier 1790, à Nicolas-Gaspard Boisseau, fils de Nicolas-Gaspard Boisseau, notaire, et de Claire Jolliet Mingan.

M. Boisseau obtint une commission de notaire dix-huit mois après son mariage (22 juillet 1791).

Le 10 juillet 1792, les électeurs de son comté natal, l'île d'Orléans, l'envoyaient les représenter à la Chambre d'Assemblée.

A la dissolution du Parlement, le 31 mai 1796, M. Boisseau abandonna la politique pour se livrer à la pratique du notariat.

Etabli d'abord à Saint-Vallier, comté de Bellechasse, il transporta son étude, en 1799, à Saint-Thomas de Montmagny où il pratiqua jusqu'à sa mort.

M. Boisseau décéda à Saint-Thomas de Montmagny le 9 mars 1842, et fut inhumé dans l'église paroissiale.

Madame Boisseau était décédée huit ans avant son époux, à Saint-Thomas de Montmagny, le 9 août 1834, et avait été inhumée dans le cimetière paroissial.

De leur mariage naquirent :

I. MARIE-CATHERINE BOISSEAU

Née à Saint Vallier le 29 mars 1791.

Mariée, à Saint-Thomas de Montmagny, le 24 novembre 1806, à Jean-Charles Letourneau, notaire, qui fut député de Devon (l'Islet) de 1827 à sa mort.

Elle décéda à Saint-Thomas de Montmagny le 12 février 1833.

" Elle était douée des qualités du cœur et de l'esprit qui faisaient le bonheur d'un époux que sa perte rend inconsolable. Elle a souffert les attaques d'une maladie cruelle avec une résignation et un courage qui semblaient permettre de plus longs jours, lorsqu'une défaillance de près d'une semaine est venue dissiper des espérances si chères. Un concours nombreux des personnes les plus distinguées de la paroisse et des paroisses voisines, s'est empressé de rendre à ses restes mortels le dernier tribut d'hommages que les vertus qui ornèrent sa vie lui avaient si justement mérités." [1]

M. Letourneau mourut à Saint-Thomas de Montmagny le 21 avril 1838, à l'âge de soixante et quelquee années, après une longue et douloureuse maladie.

(1) La *Gazette de Québec*, 19 février 1833.

" Bon parent, ami sincère, citoyen dévoué, dit le *Canadien* du 23 avril 1838, sa mort est une perte qui sera vivement sentie. Comme homme politique, ceux mêmes qui ont pu différer d'opinion avec lui n'ont pu le soupçonner d'être mû par d'autre mobile que celui d'une honnête conviction, et d'un pur dévouement aux intérêts populaires."

II. IGNACE-GASPARD BOISSEAU

Né à Saint-Vallier le 17 juin 1792.

En 1812, il se fit donner une commission de lieutenant dans le 4ième bataillon de la milice incorporée. Peu de temps après il était fait capitaine dans le même corps.

Après la guerre, il se remit à l'étude de la loi, et fut admis à la pratique du notariat le 30 juin 1815.

M. Boisseau mourut à Saint-Thomas de Montmagny le 23 juillet 1840, après une longue et cruelle maladie.

Il avait épousé, à Saint-François de la Rivière-du-Sud, le 5 mars 1821, Geneviève-Luce, fille de Henri La Parre et de Josephte Hubert. Elle décéda à Saint-Thomas de Montmagny, sans lui laisser d'enfants, le 15 novembre 1828.

M. Boisseau épousa en secondes noces, à Québec, le 5 octobre 1830, Louise-Catherine, fille de Thomas Wilson, bourgeois, et de Catherine Bouffard. Madame Boisseau décéda un an après son mari, à Saint-Thomas de Montmagny, le 22 août 1841. Elle laissait cinq enfants :

1o Louise-Catherine-Wilhelmine Boisseau née à Saint-Thomas de Montmagny le 4 février 1832. Mariée, au même endroit, le 14 octobre 1851, à Paschal Amable Dionne, avocat, fils de l'honorable P.-Amable Dionne. Il mourut de phtisie à Saint-Roch des Aulnaies le 16 septembre 1870.

Madame Dionne décéda au même endroit le 6 mai 1880. Enfants :

A. Marie-Louise-Henriette-Helmina Dionne née à Québec le 29 juillet 1852. Mariée, à Saint Roch des Aulnaies, le 8 août 1876, au docteur Joseph-Benjamin Blouin, de Saint-Jean de l'île d'Orléans. Madame Blouin décéda à Montmagny le 25 octobre 1893. Elle avait eu : *A*. Marie-Joseph-Etienne des Essors Blouin né à Saint-Jean de l'île d'Orléans le 3 août 1877. Décédé au même endroit le 8 août 1877. *B*. Joseph-Benjamin-Elzébert-Henri Blouin né à Saint-Jean de l'île d'Orléans le 11 février 1879. *C*. Louis-Joseph-Arthur Blouin né à Saint-Jean de l'île d'Orléans le 14 février 1880. *D*. François-Joseph-Jean-Charles Blouin né à Saint-Jean de l'île d'Orléans le 16 septembre 1881. Décédé à Montmagny le 4 août 1882. *E*. Marie-Louise-Amaryllis-Wilhelmine Blouin née à Montmagny le 23 janvier 1883. Décédée au même endroit le 22 août 1883. *F*. Marie-Henriette-Edmée-Wilhelmine Blouin née à Montmagny le 29 avril 1886. *G*. Marie-Louise-Adine Blouin née à Montmagny le 29 décembre 1891. *H*. Joseph-Amédée-Auguste Blouin né à Montmagny le 19 février 1893.

B. Catherine-Albertine-Edmée Dionne née à Saint-Roch des Aulnaies le 25 février 1854. Mariée, au même endroit, le 17 juin 1879, à Charles-John Burroughs, fils de J-H-R. Burroughs, protonotaire du district de Québec, et de Léda LaRue. Deux enfants sont nés de leur mariage : *A*. John-Amable Burroughs né à Québec le 3 septembre 1881. *B*. Charles-Eugène Burroughs né à Québec le 22 janvier 1883.

C. Marie-Alice-Ernestine Dionne née à Saint-Roch des

Aulnaies le 20 juin 1855. Mariée, à Québec, le 25 janvier 1882, au docteur Alexis-Napoléon DesRosiers dit Lafrenière. Treize enfants sont nés de ce mariage: *A*. Ernest Desrosiers né à Clarence Creek, Ontario, le 26 octobre 1882. *B*. Arthur DesRosiers né à Clarence Creek le 9 mars 1884. *C*. Dionne DesRosiers né à Clarence Creek le 29 juillet 1885. *D*. Albert DesRosiers né à Clarence Creek le 12 novembre 1886. Décédé au même endroit le 14 mai 1887. *E*. Auguste DesRosiers né à Clarence Creek le 23 mai 1888. Décédé au même endroit le 28 août 1888. *F*. Wilhelmine DesRosiers née à Clarence Creek le 16 septembre 1889. *G*. Alice DesRosiers née à Clarence Creek le 19 mai 1891. *H*. Raoul DesRosiers né à Clarence Creek le 15 janvier 1893. *I*. Helmina DesRosiers née à Clarence Creek le 23 avril 1894. *J*. Léonie DesRosiers née à Clarence Creek le 10 novembre 1895. *K*. Henri-Auguste DesRosiers né à Clarence Creek le 16 juin 1897. Décédé au même endroit le 27 août 1897. *L*. Juliette DesRosiers née à Clarence Creek le 26 janvier 1899. *M*. Jeannette DesRosiers née à Clarence Creek le 19 mai 1900. Décédée au même endroit le 22 mai 1901.

D. Marie-Clara-Estelle Dionne née à Saint-Roch des Aulnaies le 5 septembre 1856. Décédée au même endroit le 8 février 1858.

E. Marie-Clara-Léonie Dionne née à Saint-Roch des Aulnaies le 20 octobre 1857.

F. Marie-Aglaé-Estelle Dionne née à Saint-Roch des Aulnaies le 13 juin 1859. Décédée au même endroit le 7 janvier 1860.

2o Gaspard-Nicolas Boisseau né à Saint-Thomas de

Montmagny le 6 avril 1833. Rentier à Québec. Il a épousé, à Québec, le 22 août 1859, Emélie-Cédulie, fille de Jean-Baptiste Gingras et de Marie-Julie Legaré. Enfants :

A. Etienne-Alfred Boisseau né à Québec le 28 août 1862. Marié, à Québec, le 4 septembre 1883, à Norah, fille de Joseph Smith et de Norah Donohough. Issus : *A*. Alfred Boisseau né à Québec le 19 novembre 1887. *B*. Willy Boisseau né à Québec le 20 avril 1889. *C*. Harold Boisseau né à Québec le 16 avril 1892. *D*. Geneviève Boisseau née à Québec le 1er novembre 1893. *E*. Catherine Boisseau née à Québec le 2 août 1898. *F* Paul Boisseau né à Québec le 28 mai 1903.

B. Pierre-Jean-Baptiste-Roch Boisseau né à Québec le 14 octobre 1865. Médecin à Bedford. Il a épousé, à Roxton Falls, comté de Shefford, le 3 août 1897, Marie-Dorothée-Rose-Anna, fille de Octave Gagnon et de Zélie Desmarais. Issus : *A*. Louis-François-de-Sales-Maurice Boisseau né à Bedford le 17 juin 1898. *B*. Gustave-Gaspard Boisseau né à Bedford le 9 août 1899. Décédé au même endroit le 18 août 1899. *C*. Gabrielle-Anita Boisseau née à Bedford le 25 juillet 1900. *D*. Marie-Jeanne-Béatrice Boisseau née à Bedford le 22 octobre 1901.

3o Zoé-Félicité Boisseau née à Saint-Thomas de Montmagny le 18 novembre 1834. Mariée, à Québec, le 16 mai 1858, à Narcisse-Siméon Hardy, libraire. Elle décéda à Québec le 20 septembre 1892, et fut inhumée à la Pointe-aux-Trembles. Elle n'avait pas eu d'enfants. M. Hardy est décédé à Québec le 24 mars 1894.

4o Marie-Hermine-Amaryllis Boisseau née à Saint-Thomas de Montmagny le 18 mai 1837. Marié, à Saint-

Roch de Aulnaies, le 16 avril 1860, à Jean-Baptiste-Auguste Couillard Dupuis. Décédée à Saint-Roch des Aulnaies le 5 mars 1907. Pas d'enfants.

5o Roch-Paschal Boisseau né à Saint-Thomas de Montmagny le 25 mai 1839. Il est décédé à Québec, après une courte maladie, le 14 novembre 1905. Il avait épousé, en premières noces, à la Pointe-aux-Trembles, comté de Portneuf, le 7 octobre 1869, Marie-Emélie-Malvina, fille de François Hardy et de Emélie Chateauvert. En secondes noces, au Cap-Santé, le 11 décembre 1883, il épousa Marie-Eléonore-Malvina, fille de François-Xavier Marcotte et de Marie-Eléonore Hardy. Enfants de son premier mariage :

A. Ignace-Gaspard-Roch-Hardy Boisseau né à Québec le 16 juillet 1870. Marié à Québec, le 24 septembre 1895, à Blanche, fille de John Denniss et de .... Dubuc. Issus : *A*. Jean-Joseph-Roch-Joachin Boisseau né à Québec le 9 juillet 1896. *B*. Joseph-Roch-Edouard Boisseau né à Québec le 14 juin 1898. *C*. Joseph-Daniel-Raoul-Edmond Boisseau né à Québec le 19 novembre 1900. *D*. Marie-Marthe-Virginie-Emérentienne Boisseau née à Québec le 17 janvier 1903.

B. Zoé-Malvina Boisseau née à Québec le 28 mai 1871. Mariée à Québec, le 7 mai 1895, à Edouard Picher, fils de Napoléon Picher et de Delphine Routier. Issus : *A*. Marie-Jeanne Picher née à Québec le 19 mars 1896. Décédée au même endroit le 5 août 1896. *B*. Marie-Joseph-Charles-Edouard-Boisseau Picher né à Québec le 1er novembre 1897. *C*. Marie-Malvina-Germaine Picher née à Québec le 4 février 1900. *D*. Marguerite-Marie Picher née à

Québec le 30 mars 1902. *E.* Juliette Picher née à Québec le 28 février 1905. *F.* Marie-Joseph-Jean-Charles Picher né à Saint-Joseph de Lévis le 7 juin 1906.

C. Eudore-François-Basile Boisseau né à Québec le 8 août 1872. Marié en premières noces à Lowell, état de Massachusetts, le 9 août 1899, à Marie-Elisabeth-Virginie, fille de François-Xavier Marcotte et de Adée Picher. Elle décéda le 7 juillet 1902. M. Boisseau s'est remariée, à Montréal, le 17 mai 1904, à Marie Blanche-Fabiola, fille de Charles Desjardins et de Lina Bourque. Issus de ce dernier mariage : *A.* Marie-Yvette Boisseau née à la Baie Saint-Paul le 21 février 1905. *B.* Joseph-Charles-Roch-Guy Boisseau né à Québec le 26 décembre 1906.

D. Joseph-Pierre-Odule Boisseau né à Québec le 20 juin 1874. Marié à Saint Etienne de la Malbaie, le 10 mai 1904, à Anna Marie, fille de Joseph-Thomas McLean et de Mary Murray. Issu : Joseph-Pierre-McLean Boisseau né à Québec le 17 février 1905.

E. Marie-Arline-Amaryllis-Livia Boisseau née à Québec le 28 septembre 1875. Décédée au même endroit le 16 septembre 1876.

F. Joseph Edmond-Raoul Boisseau né à Québec le 30 mars 1877. Célibataire.

G. Amaryllis-Marie-Louise-Catherine Boisseau née à Québec le 28 janvier 1879.

H. Marie-Charlotte-Emérentienne-Boisseau née à Québec le 15 février 1881. Décédée au même endroit le 11 juillet 1895.

III. NARCISSE BOISSEAU

Né à Saint-Vallier le 16 octobre 1793.

Décédé au même endroit le 24 octobre 1793, et inhumé dans le cimetière paroissial.

IV. PIERRE-LEANDRE BOISSEAU

Née à Saint-Vallier le 30 avril 1795.

Ordonné prêtre le 20 décembre 1817, Mgr Panet l'appela aussitôt auprès de lui à la Rivière-Ouelle en qualité de secrétaire.

M. Boisseau décéda à Saint-Thomas de Montmagny le 25 septembre 1818, et fut inhumé dans l'église paroissiale.

V. PIERRE BOISSEAU

Né à Saint-Vallier le 27 septembre 1796.

Marchand à Québec.

Décédé à Québec le 26 mars 1869, il fut inhumé dans l'église de Saint-Sauveur.

Célibataire.

VI. MARGUERITE-EMMELIE BOISSEAU

Née à Saint-Thomas de Montmagny le 15 mars 1799.

Décédé au même endroit le 5 septembre 1800, et inhumée dans le cimetière paroissial.

VII. XAVIER-EDOUARD BOISSEAU

Né à Saint-Thomas de Montmagny le 20 février 1801.

Décédé au même endroit le 6 mars 1801, et inhumé dans le cimetière paroissial.

VIII. MOISE-XAVIER-ADOLPHE BOISSEAU

Né à Saint-Thomas de Montmagny le 28 février 1802.

Décédé au même endroit le 14 janvier 1804, et inhumé dans le cimetière paroissial.



L'HON. JOSEPH OCTAVE BEAUBIEN

IX. XAVIER-EDOUARD BOISSEAU

Né à Saint-Thomas de Montmagny le 15 novembre 1803.

Marchand à Québec.

Décédé à Saint-Thomas de Montmagny le 12 juin 1876, et inhumé dans le cimetière paroissial.

Célibataire.

X. DAVID-NARCISSE BOISSEAU

Né à Saint-Thomas de Montmagny le 1er mars 1806.

Notaire.

Décédé vers 1840.

XI. MARIE-HERMINE BOISSEAU

Née à Saint-Thomas de Montmagny le 20 juin 1807.

Mariée, à Saint-Thomas de Montmagny, le 29 août 1827, à Antoine-Gabriel Chenet, notaire, seigneur du Cap Saint-Ignace.

Elle décéda au Cap Saint-Ignace le 20 mars 1835.

M. Chenet la suivit dans la tombe le 22 septembre 1836.

Ils avaient eu trois enfants :

1o Catherine-Elisabeth-Aglaé Chenet née au Cap Saint-Ignace le 9 juin 1828. Mariée au Cap Saint-Ignace le 24 juillet 1849, à Joseph-Octave Beaubien, médecin. Elle décéda à Saint-Thomas de Montmagny le 13 janvier 1864. M. Beaubien décéda au même endroit le 7 novembre 1877. Tous deux furent inhumés au Cap Saint-Ignace. M. Beaubien représenta le comté de Montmagny pendant plusieurs années. Il fut aussi ministre des terres de la Couronne de 1867 à 1873. Il fut nommé conseiller législatif de la division de La Durantaye le 2 novembre 1867.

Issus du mariage de l'honorable M. Beaubien et de Catherine-Elisabeth-Aglaé Chenet :

A. Charles-Octave-Vincelot Beaubien né à Saint-Thomas de Montmagny le 3 mai 1850. Agronome. Il a épousé, à Saint-Roch des Aulnaies, le 18 février 1879, Marie-Louise, fille de feu le docteur Louis-Eugène Tremblay et de Emélie Beaubien. Pas d'enfants.

B. Jules-Edmond Beaubien né à Saint-Thomas de Montmagny le 30 octobre 1851. Décédé au même endroit le 28 avril 1852, et inhumé dans le cimetière paroissial.

C. Marie-Aglaé-Alix Beaubien née à Saint-Thomas de Montmagny le 19 août 1853. Mariée, au même endroit, le 1er juin 1881, à Jules-Joseph- Taschereau Frémont, avocat. M. Frémont est décédé à Québec le 28 mars 1902. M. Frémont avait été professeur de droit civil à l'université Laval, maire de Québec et député du comté de Québec à la Chambre des Communes. Enfants : *A*. Marie-Hermine-Jeanne Frémont née à Québec le 23 juin 1882. Décédée au Cap Saint-Ignace le 30 août 1882, et inhumée au cimetière paroissial. *B*. Joseph-Octave-Charles Frémont né à Québec le 2 juin 1884. Avocat. *C*. Jules-Joseph-Philippe Frémont né à Québec le 21 août 1885. Etudiant en médecine à l'université Laval de Québec. *D*. Marie-Hermine-Emma Frémont née à Québec le 17 avril 1887. *E*. Marie-Alix Hectorine Frémont née à Québec le 13 décembre 1888. Décédée au même endroit le 17 juin 1897, et inhumée au cimetière Saint-Charles. *F*. Marie-Marguerite-Aline Frémont née à Québec le 17 juillet 1892.

D. Marie-Aglaé-Emma-Léocadie Beaubien née à Saint-Thomas de Montmagny le 25 septembre 1856. Décédée au même endroit le 15 août 1857, et inhumée dans le cimetière paroissial.

E. Marie-Anne-Estelle-Hermine Beaubien née à Saint-Thomas de Montmagny le 6 octobre 1858. Décédée au même endroit le 3 mars 1864, et inhumée dans l'église du Cap Saint-Ignace.

2o. Antoine-Gaspard-Auguste Chenet né au Cap Saint-Ignace le 30 octobre 1828. Décédé au même endroit le 1er mai 1830, et inhumé dans l'église paroissiale, sous le banc seigneurial.

3o. Louise-Euphémie-Emma Chenet née au Cap Saint-Ignace le 3 novembre 1832. Mariée, au même endroit, le 12 novembre 1851, à Louis-Amédée Beaubien, notaire, de Nicolet. [1] M. Beaubien décéda au Cap Saint-Ignace le 17 juin 1878. Madame Beaubien décéda au même endroit le 14 septembre 1894. Enfants :

A. Louis-Achille-Chenet Beaubien né à Nicolet le 26 avril 1853. Décédé à Québec le 22 février 1873, et inhumé dans l'église du Cap Saint-Ignace. Il était étudiant en médecine à l'Université Laval.

B. Amédée-Joseph-Auguste-Riverin Beaubien né au Cap Saint-Ignace le 19 janvier 1855. Décédé au même endroit le 29 février 1856, et inhumé dans l'église paroissiale, sous le banc seigneurial.

C. Emilie-Emma Beaubien née au Cap Saint-Ignace le 29 janvier 1857. Décédée au même endroit le 17 février

(1) Frère de l'honorable Joseph-Octave Beaubien.

1858, et inhumée dans l'église paroissiale, sous le banc seigneurial.

D. Amédée-Joseph-Chenet Beaubien né au Cap Saint-Ignace le 4 juin 1859. Notaire. Greffier de la Couronne, de la Paix, de la Cour des Magistrats et de la Cour de Circuit pour le district de Montmagny. M. Beaubien est propriétaire de la seigneurie Vincelot, dans la paroisse du Cap Saint-Ignace. Il a épousé, à Montmagny, le 20 juin 1888, Marie-Esther-Eliane, fille de Charles-François Roy, arpenteur, député de Kamouraska aux Communes, et de Charlotte Sasseville. Ils ont eu trois enfants : *A*. Marie-Marguerite-Louise-Liane Beaubien née au Cap Saint-Ignace le 10 avril 1889. Décédée au même endroit le 3 septembre 1889, et inhumée dans le cimetière paroissial. *B*. Marie-Marguerite-Louise-Liane Beaubien née au Cap Saint-Ignace le 12 mars 1890. *C*. Marie-Jeanne-Aimée Beaubien née au Cap Saint-Ignace le 7 mai 1891.

X

MARIE-ANNE-JOSEPH-ANGÉLIQUE AUBERT DE GASPÉ (1)

Mariée, à Québec, le 4 juin 1778, à Pierre-Michel Fortier, négociant.

Enfants :

I. MARIE-ANNE-ANGÉLIQUE-FRANÇOISE FORTIER

Née à Québec le 17 octobre 1780.

II. MARIE-ANNE-ANGÉLIQUE-FORTIER

Née à Québec le 27 octobre 1784.

(1) Nous n'avons pu trouver son acte de naissance.

III. PIERRE-MICHEL FORTIER

Né à Québec le 25 juillet 1786.

IV. CHARLES FORTIER

Né à l'île Carleton le 17 août 1788. [1]

V. IGNACE-GASPARD FORTIER

Né à Québec le 28 août 1790.

(1) Baptisé à Québec.

Première génération : Charles Aubert de la Chesnaye
Deuxième génération : Pierre Aubert de Gaspé
Troisième génération : Ignace-Philippe Aubert de Gaspé
Quatrième génération : Pierre-Ignace Aubert de Gaspé

PIERRE-IGNACE AUBERT DE GASPÉ

Né à Québec le 14 août 1758.

Les sentiments de loyauté se manifestèrent chez lui dès son enfance. Etudiant au séminaire de Québec lors de la guerre de 1775, exempté par conséquent du service à cause de sa jeunesse, il ne consulta que sa loyauté, et il abandonna ses études pour joindre ses efforts comme volontaire à ses compatriotes, et repousser l'ennemi commun.

M. de Gaspé fut appelé au Conseil Législatif en 1812. Il en fut un des membres les plus utiles, si ce n'est par de pompeux discours, au moins par la sagesse de ses votes.

" Pour se faire une juste idée des services importants qu'il rendit dans cette enceinte, fait remarquer M. l'abbé Daniel, il faut se reporter en arrière de plusieurs années et se rappeler le temps où il vivait. A la vérité, le pays n'était plus sous le régime militaire qui avait donné lieu à tant d'abus criants ; après avoir été supprimées d'une manière tyrannique, les lois françaises, grâce à d'énergiques réclamations, avaient été de nouveau remises en vigueur ; le catholicisme n'était plus autant l'objet d'une haine sauvage ; l'ostracisme si prononcé contre les Canadiens avait perdu beaucoup de sa rigueur primitive. Les événements qui venaient de se passer à nos portes et jusque sur le ter-



L'HON. PIERRE-IGNACE AUBERT DE GASPÉ

ritoire canadien, la conduite si loyale et si ferme du peuple et de ses chefs, étaient pour beaucoup dans ces changements. Mais que d'efforts encore à faire avant d'obtenir une égale justice ! Le commerce était entre les mains des vainqueurs ; les terres étaient en partie accaparées aussi bien que les places ; l'éducation était, comme aujourd'hui, une question brûlante ; la langue française elle-même était également devenue un sujet d'altercation. Pour tout dire en un mot, le peuple canadien était encore debout, mais sa nationalité était gravement exposée. Il fallait donc de l'énergie, de la prudence et de la persévérance pour sauver cette épave qui avait échappé à tous les désastres. On en montra. C'est cette conduite à la fois digne et courageuse qui assure aux Bédard, aux Plessis, aux Papineau, aux Viger, aux Parent, aux Taschereau et à tant d'autres, une place à part dans l'histoire. Nouveaux O'Connell, ils ont combattu pour la patrie avec une vigueur et une ténacité qui dûrent faire tressaillir dans la tombe leurs glorieux ancêtres. Dans la mesure de ses forces, M. de Gaspé appuya toujours les sages mesures et défendit la bonne cause. C'est là sa gloire." (1)

L'honorable M. de Gaspé mourut à son manoir de Saint-Jean Port-Joli le 13 février 1823. Il fut inhumé le surlendemain dans l'église de la paroisse, sous le banc seigneurial.

Il était à sa mort colonel de milice et seigneur de Saint-Jean Port-Joli et de la Pocatière.

" Juste et libéral envers ses censitaires, il n'a jamais

(1) *Histoire des grandes familles françaises du Canada*, p. 304.

dans l'espace de quarante ans, qu'il a géré ses seigneuries, intenté une seule poursuite contre eux." (1)

L'honorable Pierre-Ignace Aubert de Gaspé avait épousé, à Québec, le 28 janvier 1786, Catherine, fille de l'honorable Charles Tarieu de Lanaudière et de Catherine Le Moyne de Longueuil.

Elle mourut à Québec le 13 avril 1842, et fut inhumée dans l'église de Saint-Jean Port-Joli, le 18.

" Pendant plus de cinquante ans, sa main charitable répandit à Saint-Jean Port-Joli ses bienfaits sur l humanité souffrante ; aussi méritait-elle, à juste titre, le nom de " mère des pauvres " que ses censitaires lui donnaient. Elle ne survécut que neuf jours à sa sœur (2) qui ne s'était jamais séparé d'elle pendant leur longue carrière et a succombé à la même maladie." (3)

Enfants :

I

PHILIPPE-JOSEPH AUBERT DE GASPÉ

Le continuateur de la lignée.

II

ANTOINE-FRÉDÉRIC AUBERT DE GASPE

Né à Saint-Jean Port-Joli le 10 août 1788.

Décédé à Saint-Jean Port-Joli le 21 août de la même année, il fut inhumé dans l'église.

---

(1) La *Gazette de Québec*, 17 février 1823.

(2) Marie-Louise Tarieu de Lanaudière née à Québec le 4 mars 1768 et décédée au même endroit le 4 avril 1842.

(3) Le *Canadien*, 15 avril 1842.

III

CHARLES-GUILLAUME AUBERT DE GASPÉ

Né à Saint-Jean Port-Joli le 10 août 1789.

Décédé à Saint-Jean Port-Joli le 18 août de la même année, et inhumé dans l'église paroissiale.

IV

ANTOINE-THOMAS AUBERT DE GASPÉ

Né à Saint-Jean Port-Joli le 21 décembre 1790.

M. de Gaspé mourut au Sault Saint-Louis le 27 mai 1824.

Il avait épousé, au Sault Saint-Louis, le 15 janvier 1816, Marie-Louise, fille de Ignace Giasson et de Marie-Louise Sacquespé.

Elle décéda à Sainte-Philomène de Châteauguay le 4 septembre 1883, à l'âge de 89 ans.

Elle avait eu cinq enfants :

I. CATHERINE-LOUISE AUBERT DE GASPÉ

Née au Sault Saint-Louis le 20 octobre 1816.

Mariée, à Châteauguay, le 2 mars 1840, à Constant McComber.

M. McComber décéda au Sault Saint-Louis le 2 avril 1859.

Madame McComber est morte à Sainte-Philomène de Châteauguay le 3 avril 1885.

Enfant :

Marie-Olive Angélique McComber née au Sault Saint-Louis le 14 janvier 1846. Mariée, à Saint-Philomène de

Châteauguay, le 19 novembre 1867, à Joseph-Hilaire Primeau. Ils sont établis à Marquette, état de Michigan, Etats-Unis. Ils ont eu :

A. Marie-Angélique-Augusta Primeau née à Saint-Jean Chrysostôme, comté de Châteauguay, le 6 décembre 1868.

B. Marie-Louise Primeau née à Forestville, état de Michigan, le 7 mai 1871.

C. Joseph-Hilaire Primeau né à Marquette, état de Michigan, le 27 novembre 1872. Décédé au même endroit le 10 décembre 1872.

D. Marie-Eugénie-Eva Primeau née à Marquette, état de Michigan, le 4 août 1875. Décédée au même endroit le 23 septembre 1875.

E. Marie-Eva Primeau née à Marquette, état de Michigan, le 18 janvier 1879. Décédée au même endroit le 23 septembre 1879.

F. Joseph-Hilaire Primeau né à Deer Lake, état de Michigan, le 2 février 1881.

G. Pierre-Arthur-Edouard Primeau né à Negaunee, état de Michigan, le 8 mars 1885.

H. Antoine-Alfred-Raoul Primeau né à Negaunee, état de Michigan, le 8 mars 1885.

I. Bruno-Clarence Primeau né à Negaunee, état de Michigan, le 18 juillet 1887.

J. Blanche-Darie Primeau né à Negaunee, état de Michigan, le 16 février 1890.

II. MARIE-LOUISE AUBERT DE GASPÉ

Née à Saint-Thomas d'Alfred le 19 août 1818.

Mariée, à Châteauguay, le 20 juillet 1840, à Antoine Desparois.

M. Desparois mourut à Malone, état de New-York, le 10 août 1894.

Madame Desparois décéda à Nashua, New-Hampshire, le 20 mai 1899, et fut inhumée à Malone.

III. MARGUERITE AUBERT DE GASPÉ

Née au Sault Saint-Louis le 21 août 1820.

Mariée, à Châteauguay, le 25 novembre 1840, à Louis Desparois.

M. Desparois mourut à Châteauguay le 22 janvier 1868.

Madame Desparois décéda à Montréal le 1er janvier 1886, et fut inhumée à Châteauguay.

IV. THOMAS AUBERT DE GASPÉ

Né au Sault Saint-Louis le 28 septembre 1822.

Il fut à l'emploi de la Compagnie du Grand-Tronc pendant plus d'un demi-siècle.

Décédé à Montréal le 27 août 1907.

M. de Gaspé avait épousé, au Sault Saint-Louis, le 20 mai 1850, Marguerite Viau dit Lespérance, fille de Alexis Viau dit Lespérance et de Théotiste Guérin.

Madame de Gaspé réside à Montréal.

Enfants :

1o Eliza Aubert de Gaspé née au Sault Saint-Louis le

30 août 1854. Mariée, au Sault Saint-Louis, le 22 février 1869, à Charles Gaudreau. Enfants :

A. Azélie Gaudreau née au Sault Saint-Louis le 18 septembre 1871. Mariée, à Montréal, le 22 octobre 1906, à Clifford-B. Dixon.

B. Olympe Gaudreau née à Fort Wayne, Indiana, le 22 février 1873.

C. Marie Gaudreau née au Sault Saint-Louis le 20 juillet 1875. Décédée au Sault Saint-Louis le 20 octobre 1875.

D. Graziella Gaudreau née au Sault Saint-Louis le 25 juillet 1877. Mariée, à Westmount, le 22 février 1902, à Ralph White, de Westmount.

E. Azilda Gaudreau née à Saint-Joseph de Montréal le 4 mai 1879. Mariée, à Saint-Henri de Montréal, le 4 mai 1904, à Eugène Tourangeau.

F. Harvey Gaudreau né au Sault St-Louis le 18 décembre 1881. Décédé à Saint-Vincent de Paul le 20 octobre 1885.

G. Charles-Auguste Gaudreau né à Saint-Joseph de Montréal le 7 mars 1883. Décédé au même endroit le 20 septembre 1884.

H. Arthur Gaudreau né à Saint-Charles de Montréal le 15 mars 1885.

I. Yvonne Gaudreau née à Saint-Vincent de Paul le 18 décembre 1888.

J. Vivianne Gaudreau née à Saint-Vincent de-Paul le 22 décembre 1890.

2° Thomas Aubert de Gaspé né au Sault Saint-Louis le 13 janvier 1856. Décédé au même endroit le 2 août 1858.

3° Mederic Aubert de Gaspé né au Sault St-Louis le 20 juin 1860. Tué dans un accident de chemin de fer à Saint-Liboire le 17 mars 1889. Célibataire.

4° Philippe Aubert de Gaspé né au Sault Saint-Louis le 30 avril 1862. Marié à Malvina Lapierre, fille de Alphonse Lapierre et de Malvina Dansereau. Ils demeurent à Winnipeg. Pas d'enfants.

5° Tancrède Aubert de Gaspé né au Sault Saint-Louis le 30 juillet 1864. Marié, à Montréal, le 14 octobre 1885, à Ada Legault, fille de Jules Legault et de Jeanne de Chantal Legault. Ils ont eu une fille :

Lillian Aubert de Gaspé née à la Pointe Saint-Charles le 24 mai 1886. Décédée au même endroit le 23 février 1888.

6° De Léry Aubert de Gaspé né au Sault Saint-Louis le 20 mars 1866. Décédé au même endroit le 4 mars 1870.

7° Alfred Aubert de Gaspé né au Sault Saint-Louis le 20 mai 1868. Décédé au même endroit le 24 février 1870.

8° Alphonse Félonie Aubert de Gaspé né au Sault Saint-Louis le 30 décembre 1872. Célibataire.

9° Olympe Aubert de Gaspé née au Sault Saint-Louis le 19 mai 1874.

10° Marie-Augusta Aubert de Gaspé née au Sault Saint-Louis le 15 mai 1876.

V. AGATHE-OLIVE AUBERT DE GASPÉ

Née au Sault Saint-Louis le 25 décembre 1824.

Mariée, à Châteauguay, le 24 avril 1846, à Gédéon Desparois.

M. Desparois est mort à Châteauguay le 28 mars 1898.

Madame Desparois réside à Châteauguay.

Nous lisons dans la *Presse* du 25 août 1905 :

"Madame veuve Gédéon Desparois est revenue ces jours derniers d'un voyage aux Etats-Unis, où elle a rendu visite à ses deux fils établis à Détroit, Mich. Cet incident n'aurait rien d'extraordinaire, si cela était d'une jeune et vigoureuse personne ; mais madame Desparois n'en est plus à sa première jeunesse, c'est une vénérable octogénaire, qui a aujourd'hui le bonheur de bercer dans ses bras, les fils de ses petits-fils : elle compte 6 arrière petits-fils.

"Ce voyage ne semble avoir fatigué nullement Mme Desparois, qui continue avec une ardeur juvénile à se rendre utile aux soins du ménage, malgré ses 82 ans.

"Elle fait la joie et le bonheur de la famille Desparois, que le ciel a béni en accordant à la vénérable octogénaire une si heureuse vieillesse et une si belle prospérité."

Madame Desparois a eu huit enfants :

1° Avila-Louis Desparois né à Châteauguay le 4 février 1847. Marié, à Détroit, état de Michigan, le 17 novembre 1868, à Olympe-Marie Grenon. Enfants :

A. Albert-Rémi Desparois né à Détroit, état de Michigan, le 29 décembre 1869. Marié à Détroit, le 6 avril 1893, à Marguerite-Elisabeth Pelletier. Ils ont un enfant : Mildred-Olympe Desparois né à Détroit le 6 mars 1895.

B. Louis-Joseph Desparois né à Détroit, état de Michigan, le 16 février 1872. Marié à Détroit, le 8 février 1893, à Marie-Anne-Young Flood. Ils ont eu deux enfants : *A.* Marie-Olympe Desparois née à Détroit le 13 novembre 1894. Décédée au même endroit le 14 novembre 1894. *B.* Louis-Joseph Desparois né à Détroit le 20 septembre 1895.

C. Cyrille-Avila Desparois né à Détroit, état de Michigan, le 27 août 1874. Décédé au même endroit le 20 octobre 1906. Il avait épousé, à Détroit, le 21 avril 1903, Rose-Marie Deidrich.

2° William-Francis Desparois né à Châteauguay le 10 septembre 1849. Marié, le 28 février 1876, à Cordélia-Marie Guérin. Enfants :

A. Lingdolf-Joseph-Léonidas Desparois né à Châteauguay le 1er avril 1877. Décédé au même endroit le 15 février 1899.

B. Joseph-Armand-Félisa Desparois né à Châteauguay le 6 août 1879. Marié, à Saint-Clément de Beauharnois, le 8 avril 1907, à Sarah-Félicissime Delisle.

C. Maria-Lucretia Desparois née à Châteauguay le 27 octobre 1883. Mariée, le 11 octobre 1906, à Charles-Henri Gratton. M. Gratton est décédé à Montréal le 24 décembre 1906.

D. Marie-Reine-Aurore Desparois née à Châteauguay le 27 octobre 1883.

E. Joseph-Fortunat Desparois né à Châteauguay le 23 septembre 1885.

F. Joseph-George Desparois né à Châteauguay le 2 septembre 1887.

G. Joseph-Léandre Desparois né à Châteauguay le 28 juillet 1890.

3° Louis-Hilaire Desparois né à Châteauguay le 11 août 1851. Marié, à Lachine, le 2 avril 1870, à Eléose Viau. Elle est décédée à Lachine le 9 octobre 1896, laissant cinq enfants :

A. Albert Desparois né à Lachine le 29 décembre 1872.

B. Arthur Desparois né à Lachine le 29 janvier 1874.

C. Adèle Desparois née à Lachine le 7 avril 1882.

E. Albina Desparois née à Lachine le 29 juillet 1884.

4° Euphémie Desparois né à Châteauguay le 14 mars 1853. Mariée, au même endroit, le 18 septembre 1876, à André Marcil. M. Marcil est décédé à Saint-Stanislas de Koska, comté de Beauharnois, le 7 février 1881. Sa veuve s'est remariée, à Châteauguay le 30 mai 1882, à Alphonse Major. De son premier mariage elle avait eu :

Magloire Marcil né à Saint-Anicet, comté de Beauharnois, le 8 octobre 1880. Marié, le 30 mai 1904, à Marie-Anne Laporte.

5° Clara Desparois née à Châteauguay le 2 janvier 1854. Mariée, à Châteauguay, le 4 juin 1874, à Ignace Hébert. Ils ont eu six enfants :

A. Méderic Hébert né à Valleyfield le 2 mai 1876.

B. Albina Hébert né à Valleyfield le 10 juin 1878.

C. Avila Hébert né à Montréal le 11 juillet 1886.

D. Armand Hébert né à Montréal le 20 mai 1889.

E. George Hébert né à Montréal le 9 août 1891.

F. Adélard Hébert né à Amesbury, état de Massachusetts, le 4 mai 1893.

6° Léa Desparois née à Châteauguay le 22 juillet 1856. Mariée, à Châteauguay, le 30 octobre 1883, à Ludger Cécire. Ils ont eu cinq enfants :

A. Marie-Blanche-Alexina Cécire née à Montréal le 14 novembre 1884.

B. Marie-Clara Cécire née à Montréal le 5 juin 1886. Mariée à Châteauguay, le 18 janvier 1906, à Wilbrod Reid.

C. Marie-Berthe-Adrienne Cécire née à Montréal le 18 février 1891.

D. Marie-Alix Cécire née à Montréal le 29 juillet 1895.

E. Cordélia-Agnès Cécire née à Châteauguay le 20 août 1899.

7° Alphouse Desparois né à Châteauguay le 14 mai 1860. Marié, à Saint-Constant, comté de Laprairie, le 20 mai 1880, à Elisa Desbois. Enfants issus de ce mariage :

A. Arthur Desparois né à Châteauguay le 15 juillet 1882. Marié, le 20 novembre 1906, à Rose-Alma Laberge.

B. Albert Desparois né à Châteauguay le 29 juillet 1884. Marié, à Beauharnois, le 29 juin 1904, à Joséphine Normandeau.

C. Alma Desparois née à Châteauguay le 8 octobre 1885. Mariée, à Châteauguay, le 10 septembre 1906, à Eugène Michaud.

D. Aimé Desparois né à Châteauguay le 24 avril 1887.

E. Armand Desparois né à Châteauguay le 22 août 1889.

F. Albina Desparois née à Châteauguay le 22 décembre 1890.

G. Alfred Desparois né à Châteauguay le 18 juillet 1893.

8° Joseph Desparois né à Châteauguay le 15 octobre 1862. Marié, à Fall River, état de Massachusetts, le 20 août 1888, à Philomène Lagacé. Elle est décédée à Détroit, état de Michigan, le 2 juin 1905, laissant :

A. Joseph Desparois né à Fall River le 23 septembre 1889.

B. Philomène Desparois née à Détroit le 10 novembre 1891.

C. Léa-Marie Desparois née à Détroit le 4 août 1892.

V

IGNACE-XAVIER AUBERT DE GASPÉ

Né à Saint-Jean Port-Joli le 30 juillet 1793.

Décédé au même endroit le 10 août 1793, et inhumé dans l'église paroissiale.

VI

CATHERINE AUBERT DE GASPÉ

Née à Saint-Jean Port-Joli le............1796.

Décédée au même endroit le 7 décembre 1803, et inhumée dans l'église paroissiale.

"Ma mère, raconte l'auteur des *Anciens Canadiens*, avait perdu une petite fille de six ans, mon unique sœur : elle en eut tant de chagrins que nous n'avons jamais osé prononcer le nom de l'enfant en sa présence. Près de dix ans après cette perte cruelle, j'entrai, par distraction, dans sa chambre à coucher, sans frapper à la porte : Je la trouvai toute en larmes, assise sur le tapis près d'une commode,

dont le tiroir inférieur, toujours soigneusement fermé à la clef, était alors ouvert.

"—Qu'avez-vous, ma chère mère, lui dis-je en l'embrassant.

"—Je n'ai plus, dit-elle, que ce petit soulier, qui me la rappelle, que je baise et que j'arrose souvent de mes larmes !

" En effet, ma famille, aussitôt après la mort de l'enfant, avait cru devoir faire disparaître tous les objets dont la vue pouvait nourrir la douleur de la mère, mais sa tendresse ingénieuse en avait soustrait ce petit soulier à l'insu de tout le monde. [1]

VII

MARGUERITE AUBERT DE GASPÉ

Née à Saint-Jean Port-Joli le....juin 1798.

Décédée au même endroit le 26 août 1798, et inhumée au cimetière paroissial.

(1) *Les Anciens Canadiens*, édition de 1877, tome II, page 203.

Première génération : Charles Aubert de la Chesnaye
Deuxième génération : Pierre Aubert de Gaspé
Troisième génération : Ignace-Philippe Aubert de Gaspé
Quatrième génération : Pierre-Ignace Aubert de Gaspé
Cinquième génération : Philippe-Joseph Aubert de Gaspé

PHILIPPE-JOSEPH AUBERT DE GASPÉ

" Le 30 octobre de l'année 1786, raconte M. de Gaspé dans ses *Mémoires*, dans une maison de la ville de Québec, remplacée maintenant par le palais archiépiscopal, un petit être bien chétif, mais très vivace, puisqu'il tient aujourd'hui la plume à l'âge de soixante-dix-neuf ans, ouvrait les yeux à la lumière. Après avoir crié jour et nuit pendant trois mois sans interruption, sous le toit de sa grand'mère maternelle, veuve du chevalier Charles Tarieu de Lanaudière, le petit Philippe Aubert de Gaspé fut transporté à Saint-Jean Port-Joli, dans une maison d'assez modeste apparence, ayant néanmoins la prétention de remplacer l'ancien et opulent manoir que messieurs les Anglais avaient brûlé en 1759.. C'est là que s'écoulèrent mes premières années.

" Je trouvais la vie pleine de charme pendant mon enfance, ne m'occupant ni du passé ni encore moins de l'avenir. J'étais heureux ! Que me fallait-il de plus ! Je quittais bien, le soir, avec regret tous les objets qui m'avaient amusé, mais la certitude de les revoir le lendemain me consolait ; aussi étais-je levé dès l'aurore pour reprendre la jouissance de la veille.



PHILIPPE-JOSEPH AUBERT DE GASPÉ

“Je me promenais seul, sur la brune, de long en large dans la cour du manoir, et je trouvais une jouissance infinie à bâtir des petits châteaux en Espagne. Je donnais des noms fantastiques aux arbres qui couronnent le beau promontoire qui s'élève au sud du domaine seigneurial. Il suffisait que leur forme m'offrît quelque ressemblance avec des êtres vivants pour me les faire classer dans mon imagination. C'était une galerie complète composée d'hommes, de femmes, d'enfants, d'animaux domestiques, de bêtes féroces et d'oiseaux. Si la nuit était calme et belle, je n'éprouvais aucune inquiétude sur le sort de ceux que j'aimais, mais au contraire si le vent mugissait, si la pluie tombait à torrents, si le tonnerre ébranlait le cap sur ses bases, je me prenais alors d'inquiétude pour mes amis ; il me semblait qu'ils se livraient entre eux un grand combat et que les forts dévoraient les plus faibles ; j'étais heureux le lendemain de les trouver sains et saufs ”.

“ A l'âge de neuf ans, le jeune de Gaspé fut placé à Québec, dans une maison de pension tenue par deux vieilles filles ayant nom Chôlette. Gâté par elles et par leur frère, Ives Chôlette, qui l'adorait et lui laissait une liberté entière, il fit, pendant trois ans, l'école buissonnière, et apprit bien plus les tours de gamins que les règles de la grammaire.

“ Je commençai par faire connaissance avec tous les petits polissons du quartier, et notamment avec le sieur Joseph Bezeau, autrement dit Coq Bezeau, parce qu'il était, je suppose, le chef des gamins. Il me présenta ensuite à tous ses amis de la ville et des faubourgs, comme un sujet des plus belles espérances ”.

" Il faut lire, dans les *Mémoires*, ses aventures avec maître Coq Bezeau et son cousin, Lafleur : ce sont de petits chefs-d'œuvre tracés de main de maître. Le spirituel et le grotesque s'y allient sous les formes les plus hilarantes : on ne peut lire ces esquisses, véritables photographies du temps, sans se tenir les côtes. Ils resteront comme des modèles du genre.

" Les parents du jeune de Gaspé apprirent, un peu tard, la grande vie que menait leur petit gamin dans la bonne ville de Québec. Sous le professorat de Coq Bezeau, l'éducation de la rue avait été complète ; mais celle de la grammaire était à recommencer. Grande fut leur colère en apprenant ce résultat : ils le renfermèrent dans le séminaire de Québec, où il termina ses études, non sans renouveler, de fois à autres, des scènes comiques dignes de l'âge d'or de sa gaminerie.

" Au sortir de ses études, il embrassa la carrière du barreau, étudia sous le juge en chef Sewell, alors procureur général, et se livra à la pratique du droit pendant quelques années. La place de shérif lui fut alors offerte ; il l'accepta, (1) et ce fut son malheur. Doué d'une imagination vive, d'un cœur ardent et généreux, n'ayant connu de la vie que l'aisance et les douceurs, il se laissa entraîner au courant de cette vie insouciante, et ne veilla pas à ses affaires avec le soin qu'exigeait son importante situation. Quand il se réveilla de ce rêve, un abime était ouvert sous ses pas.

" Mais lui-même s'en est fait des reproches si amers, en a fait l'aveu public, après trente ans d'expiation, en ter-

(1) Sa commission est datée du 1er mai 1816.

mes si touchants, qu'après avoir lu sa confession, le blâme expire sur les lèvres ; on n'a plus que le courage de le plaindre [1].

" M. de Gaspé s'est peint lui-même dans les *Anciens Canadiens* sous le pseudonyme de M. d'Egmont. Ce chapitre, écrit avec des larmes, est tracé avec une éloquence brûlante ; on sent qu'il y a mis toute son âme, concentré toutes les espérances, toutes les illusions, toutes les anxiétés, toutes les déceptions, toutes les angoisses de sa vie.

" M. d'Egmont s'adressant à Jules d'Haberville :

" Je vais maintenant, mon cher Jules, te faire le récit de la période la plus heureuse et la plus malheureuse de ma vie : cinq ans de bonheur ! cinquante ans de souffrances ! O mon Dieu ! une journée, une seule journée de ces joies de ma jeunesse, qui me fasse oublier tout ce que j'ai souffert ! Une journée de joie délirante qui semble aussi

---

(1) M. de Gaspé fut détenu dans la prison de Québec de mai 1838 à septembre 1841. Sa détention n'entache en rien son caractère et sa réputation. M. de Gaspé fut la victime de la trop grande confiance qu'il reposa dans des amis indiscrets, et les gouvernants d'alors ne furent pas fâchés de faire peser un peu sur sa tête la disgrâce qui couvrit la défalcation du receveur-général Caldwell. M. de Gaspé, sherif de Québec, avait comme tous les hauts fonctionnaires de l'époque, le privilège de ne rendre ses comptes qu'à la métropole. Un jugement de la Cour du Banc de la Reine du 20 juin 1834 le déclara redevable à la Couronne d'une somme de 1169 louis. En mai 1836, M. de Gaspé fit un abandon complet de ses biens à la Couronne afin de bénéficier des dispositions de la loi 6 Guillaume IV, ch. 4. Le tribunal de première instance avait lui-même indiqué ce mode de libération. En novembre 1836, la Cour d'Appel renversa le jugement du tribunal inférieur et décida que la loi 6 Guillaume IV ne s'appliquait pas aux débiteurs de la Couronne. M. de Gaspé dût donc être incarcéré Le 20 juillet 1841, M. de Gaspé demanda au parlement sa mise en liberté. Cette demande fut référée à un comité composé du procureur-général Ogden, et des députés Christie, Hamilton, Neilson, de Salaberry, Viger, Berthelot et Quesnel. Ce comité fit rapport favorable. Si M. de Gaspé eut eu affaire à un particulier, y est-il dit, il n'aurait pas pu subir de condamnation. Son cas est véritablement pénible et la loi a été exécutée avec trop de rigueur. Dès le 15 août 1839, le gouvernement avait presque décidé en principe que cet emprisonnement était injuste, mais il n'avait été rien fait pour le faire cesser. C'est contre les vues du pouvoir, concluait le comité, de donner à la loi un effet oppressif et cruel et considérant le long emprisonnement de M. de Gaspé, son âge avancé, sa santé défaillante, l'abandon qu'il a fait de ses biens, il serait juste de le libérer. Le 5 septembre 1841, le gouverneur sanctionnait un *Act for the relief of Philip Aubert de Gaspé*, que l'on peut voir dans le statut 4-5 Victoria. Dans son malheur immérité, M. de Gaspé sut gagner les sympathies de toute la population qui avait appris à connaître son urbanité, son grand cœur et sa droiture (*Bulletin des Recherches Historiques*, volume deuxième, p. 75).

aiguë que la douleur physique ! Oh ! une heure, une seule heure de ces bons et viviviants éclats de rire, qui dilatent le cœur à le briser, et qui, comme une coupe rafraîchissante du Léthé, effacent de la mémoire tout souvenir douloureux ! Que mon cœur était léger, lorsque entouré de mes amis, je présidais la table du festin ! Un de ces heureux jours, ô mon Dieu ! où je croyais à l'amitié sincère, où j'avais foi en la reconnaissance, où j'ignorais l'ingratitude !

" Lorsque j'eus complété mes études toutes les carrières me furent ouvertes ; je n'avais qu'à choisir....

" J'obtins une place de haute confiance dans les bureaux. Avec mes dispositions, c'était courir à ma perte. J'étais riche par moi-même ; mon père m'avait laissé une brillante fortune, les émoluments de ma place étaient considérables, je maniais, à rouleaux, l'or que je méprisais.

" Je ne chercherai pas, fit le bon gentilhomme en se frappant le front avec ses deux mains, à pallier mes folies, pour accuser autrui de mes désordres ; oh ! non ! mais il est une chose certaine, c'est que j'aurais pu suffire à mes propres dépenses, mais non à celles de mes amis... incapable de refuser un service, ma main ne se ferma plus ; je devins non seulement leur banquier, mais si quelqu'un avait besoin d'une caution, d'un endossement de billet, ma signature était à la disposition de tout le monde. C'est là, mon cher Jules, ma plus grande erreur....

" Un grand poète anglais a dit : Ne prête, ni n'emprunte, si tu veux conserver tes amis." Donne, mon cher fils, donne à pleines mains, puisque c'est un penchant irré-

sistible chez toi, mais au moins, sois avare de ta signature ; tu seras toujours à la gêne, mais tu éviteras les malheurs qui ont empoisonné mon existence pendant un demi-siècle.

" Mes affaires privées étaient tellement mêlées avec celles de mon bureau, que je fus assez longtemps sans m'apercevoir de leur état alarmant ; lorsque je découvris la vérité après un examen de mes comptes, je fus frappé comme d'un coup de foudre. Non seulement j'étais ruiné, mais j'étais aussi sous le poids d'une défalcation considérable ! Bah ! me dis-je, à la fin, que m'importe la perte de mes biens ! que m'importe l'or que j'ai toujours méprisé !... je paierai mes dettes ; je suis jeune, je n'ai point peur du travail, j'en aurai toujours assez. Qu'ai-je à craindre d'ailleurs ? mes amis me doivent des sommes considérables. Témoins de mes difficultés financières, ils vont s'empresser de liquider, et aussi, s'il est nécessaire, de faire pour moi ce que j'ai tant fait de fois pour eux. Que j'étais simple, mon cher fils, de juger les autres par moi-même !

" Un seul, oui un seul, et celui-là, n'était qu'une simple connaissance que j'avais rencontrée quelquefois en société, eu vent de la ruine qui me menaçait, s'empressa de me dire : " Nous avons eu des affaires ensemble ; voici, je crois, la balance qui vous revient ; compulsez vos livres pour voir si c'est exact."

" Il est mort depuis longtemps ; honneur à sa mémoire ! et que les bénédictions d'un vieillard profitent à ses enfants ! " (1)

" Ceux que M. de Gaspé avait obligés, qui s'étaient eni-

(1) Ce digne homme, c'était feu le juge Panet

vrés du vin de sa prospérité, l'abandonnèrent au moment de l'épreuve ; ne pouvant combler seul l'abime ouvert sous ses pas, il roula au fond du précipice. Quatre ans de captivité furent le châtiment de son imprudence et l'expiation de sa faute.

" Privé de ma liberté, je croyais avoir absorbé la dernière goutte de fiel de ce vase de douleur que la malice des hommes tient sans cesse en réserve pour les lèvres fiévreuses de leurs frères. Je comptais sans la main de Dieu appesantie sur l'insensé, architecte de son propre malheur ! Deux de mes enfants tombèrent si dangereusement malades, à deux époques différentes, que les médecins, désespérant de leur vie, m'annonçaient chaque jour leur fin prochaine. C'est alors, ô mon fils ! que je ressentis toute la lourdeur de mes chaînes. C'est alors que je pus m'écrier comme la mère du Christ : " Approchez et voyez s'il est douleur comparable à la mienne ! " Je savais mes enfants moribonds, et je n'en étais séparé que par la largeur d'une rue. Je voyais, pendant de longues nuits sans sommeil, le mouvement qui se faisait auprès de leur couche, les lumières errer d'une chambre à l'autre ; je tremblais à chaque instant de voir disparaitre ces signes de vie qui m'annonçaient que mes enfants requéraient encore les soins de l'amour maternel. J'ai honte de l'avouer, mon fils, mais j'étais souvent en proie à un tel désespoir que je fus cent fois tenté de me briser la tête contre les barreaux de ma chambre. Savoir mes enfants sur leur lit de mort, et ne pouvoir voler à leur secours, les bénir et les presser dans mes bras pour la dernière fois !..

" Le bon gentilhomme se pressa la poitrine à deux mains, garda pendant quelque temps le silence et s'écria :

" —Pardonne-moi, mon fils, si, emporté par le souvenir de tant de souffrances, j'ai exhalé mes plaintes dans toute l'amertume de mon cœur. Ce ne fut que le septième jour après l'arrivée de ses amis, que ce grand poète arabe, Job, le chantre de tant de douleurs, poussa ce cri déchirant : *Pereat dies in quâ natus sum !* moi, mon fils, j'ai refoulé mes plaintes dans le fond de mon cœur pendant cinquante ans ; pardonne-moi donc si j'ai parlé dans toute l'amertume de mon âme ; si, aigri par le chagrin, j'ai calomnié tous les hommes, car il y a de bien nobles exceptions.

" Comme j'avais fais l'abandon depuis longtemps à mes créanciers de tout ce que je possédais, que tous mes meubles et immeubles avaient été vendus à leur bénéfice, je présentai au roi supplique sur supplique pour obtenir mon élargissement après quatre ans de réclusion. Je finis par l'obtenir . . .

" Mon avenir était brisé comme mon pauvre cœur, je n'ai fait que végéter depuis sans profit pour moi, ni pour les autres. "

" Ici, M. de Gaspé se trompe ; ces trente années de solitude qui lui paraissaient si stériles, ont été les plus fécondes de sa vie. Instruit à l'école du malheur, cette longue retraite, vouée à l'étude et à la méditation, a mûri son talent qui s'est révélé tout à coup, au soir de sa vie par l'apparition des *Anciens Canadiens.* Sans cela, nous n'aurions pas eu cette œuvre pétrie de ses larmes, éclose des déchirements de son âme.

" Après cette catastrophe qui avait ruiné sa fortune et ses espérances, M. de Gaspé se retira au manoir de Saint-Jean Port-Joli, où il vécut ignoré des hommes, retrouvant le calme, sinon le bonheur, dans la compagnie des livres, de la nature, et de ses souvenirs. (1) Les habitudes les plus simples avaient remplacé le luxe de sa jeunesse. Levé de bonne heure le matin, il visitait quelque partie de son domaine, surveillait les travaux de ses champs, et trouvait un délassement toujours nouveau dans la culture de ses fleurs et de ses arbres fruitiers. Souvent, assis dans son salon, il passait des heures entières, silencieux et pensif, à les regarder fleurir et fructifier, à respirer leurs parfums, à regarder les rayons du soleil se jouer parmi leurs feuilles agitées par la brise, à écouter les oiseaux chanter sous leur ombrage.

" Il faisait lui-même l'école à ses enfants, leur apprenant, avec les rudiments de la grammaire, les grands devoirs de la vie, leur faisant part des fruits de cette expérience, qui lui avait coûté si cher.

" Souvent il sortait, un livre sous le bras, allait s'asseoir au bord de la mer, ou au pied de son petit cap, près de la fontaine limpide qui jaillit à travers le rocher. Là, il passait de longues heures dans la lecture, la réflexion et les rêveries.

" Durant les beaux mois de l'été, au soleil couchant, il sortait après le souper, avec quelques-uns de sa famille, et allait faire une promenade au bord de la grève, pour jouir de la fraîcheur de la mer. Il leur faisait admirer la beau-

(1) La seigneurie et le domaine Saint-Jean n'ayant été légués à M. de Gaspé qu'à titre d'usufruit, avaient échappé au naufrage de sa fortune.



MANOIR DE SAINT-JEAN PORT-JOLI

té de la nature, prenait part à leurs jeux, et descendait avec eux le long du rivage jusqu'au Port-Joli. Les Sauvages avaient l'habitude, soit en montant à Québec, soit en redescendant, de venir échouer leurs canots d'écorce en cet endroit, et d'y dresser leurs cabanes. M. de Gaspé faisait la causerie avec eux, leur parlait de leurs chasses, de leurs pêches, des beaux présents de *couvertes*, poudre et fusils' etc, qu'ils avaient reçus à Québec, et les invitait à venir chercher qnelque nourriture au manoir. Les enfants cueillaient sur la grève des fleurs d'iris, des plants de genévriers, et remontaient vers le chemin du roi en faisant des bouquets dans les champs. Ils longeaient le petit cap et rentraient au manoir, le corps dispos, le cœur content, l'esprit enrichi de quelque utile ou agréable leçon. Ils allaient porter leurs bouquets à ceux de leurs parents qui étaient restés au logis, et revenaient s'asseoir auprès de leur père devant la porte d'entrée. C'est alors qu'il leur chantait, de sa voix sonore, quelques-unes de ces vieilles chansons dont son heureuse mémoire était le répertoire intarissable.

" Quelquefois, pour varier les amusement, il faisait venir Augustin, le meunier, avec son fils Tintin, et leur faisait conter des contes aux entants.

" A la tombée de la nuit, on rentrait au manoir, et, après avoir fait leur prière, les enfants allaient rejoindre leurs petits lits.

" Durant le reste de la veillée, M. de Gaspé se livrait à ses lectures favorites, pendant que les dames tricotaient, cousaient, ou raccommodaient le linge pour les pauvres ;

car c'était la règle établie par la tante Olivette: "Il ne faut jamais, disait-elle, donner de linge percé aux pauvres, car les pauvres ne raccommodent pas."

" De son côté, M. de Gaspé disait :

"—Ne refusez jamais aux pauvres ; il vaut mieux donner à dix mauvais pauvres, que de s'exposer à refuser un bon."

" Comme il n'y avait pas de médecin dans la paroisse, madame de Gaspé avait toujours en réserve une petite pharmacie, et distribuait des remèdes aux malades, qu'elle visitait souvent.

" Dans les longues soirées d'hiver, on faisait la partie de whist, de loup ou de piquet, et de temps en temps, quelques parties d'échecs.

" Le salon d'entrée, où l'on passait ordinairement ces veillées de famille, offrait un coup d'œil pittoresque qu'on chercherait vainement de nos jours.

" Trois bougies, déposées en triangle sur une table en acajou, éclairaient d'un demi-jour la tapisserie à figures qui recouvrait les murailles. Devant les fenêtres, les rideaux retombés interceptaient la lumière intérieure aux regards des passants.

" L'ameublement était fort simple. Deux ou trois canapés étaient placés aux angles de la chambre. Autour de la table il y avait plusieurs fauteuils à large dossier, dont les couvertures en broderie un peu fanée rappelaient la splendeur du passé. Ils avaient été jadis offerts en souvenir par M. de Noyan, ancien ami de la famille.

" Les vieilles dames, assises sur ces fauteuils, portaient la coiffure à fontanges en batiste de fil, avec mantelet blanc et jupon de couleur ; tandis que les jeunes femmes se tenaient ordinairement la tête découverte, relevaient en torsade leur chevelure sur le chignon, et laissaient retomber sur le front quelques anneaux de cheveux qu'elles rattachaient en avant, sur le sommet de la tête par un peigne à la Joséphine, orné de brillants. (1)

" Elles étaient vêtues de robes ouvertes, à jabot garni de valenciennes, ainsi que leurs manchettes bouffantes.

" Leurs pieds étaient chaussés de souliers de calmande, qu'elles remplaçaient, aux jours de réunions, par le soulier à pointe et haut talon.

" Sur les dix heures, un des domestiques entrait, portant sur un plateau, le réveillon composé ordinairement de viandes froides et des fruits de la saison, qu'on arrosait de Xérès ou de Béné-Carlos.

" Vers onze heures, chacun se retirait ; mais on n'oubliait jamais une touchante coutume qui dévoile bien l'âme sensible et aimante de M. de Gaspé. Chacun allait déposer un baiser sur le front des enfants endormis.

" Depuis quelques années, l'aimable auteur des *Anciens Canadiens* n'écrivait plus, mais sa causerie abondante et spirituelle ne tarissait pas, et les souvenirs d'un passé dont il était presque le dernier et à coup sûr le plus fidèle témoin, revenaient sans cesse sur ses lèvres. La vieille société revivait en lui et la nouvelle admirait ce parfait modèle des belles manières et des mœurs d'autrefois.

(1) Cette mode avait été introduite par l'impératrice Joséphine.

Québec s'énorgueillissait de l'avoir dans ses murs, et, c'est avec une sorte de respect mêlé d'affection, qu'on le suivait du regard parcourant nos rues, un livre sous le bras, arrêté à chaque pas, non par le ralentissement de l'âge, mais par mille réminiscences irrésistibles. Notre ville était pour lui remplie d'attraits, peuplée de figures familières ; il avait connu les grands-pères de tous ceux dont il voyait les noms indifférents, et il portait intérêt à tous.

" M. de Gaspé était l'exquise personnification de *l'homme d'esprit* d'autrefois. On retrouvait dans sa conversation, dans ses saillies, un genre à peu près perdu. Nous avons encore de l'esprit, mais ce n'est plus le même ; il coule moins directement de source, il est plus apprêté et surtout moins gai. Nos pères plaisantaient autrement et s'amusaient mieux.

" Lorsque plus tard l'historien voudra recomposer pour la postérité l'ancienne société canadienne, il placera au sommet des événements politiques la fière et mâle figure de M. Papineau, et au-dessus du tableau animé de la cour et de la ville l'image souriante de M. de Gaspé." (1)

" M. de Gaspé est décédé le 29 janvier 1871, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, chez son gendre, l'honorable juge Stuart, qui a entouré sa vieillesse des soins du plus tendre des fils.

" Après avoir fermé les yeux à mon vénérable ami, j'écrivis, à travers mes larmes, les lignes que je transcris ici :

" Il est mort le noble vieillard, le conteur aimable, le

(1) *L'Evénement*, 30 janvier 1871.

témoin et le peintre des anciennes mœurs canadiennes, le chantre émouvant de nos malheurs !

" Tout ce qu'il y a de Canadiens jaloux de nos gloires nationales, joindront leurs regrets aux nôtres, pleureront comme nous cette étoile brillante qui vient de s'éteindre dans notre ciel, et viendront apporter leur tribut d'hommages et de respect à cette noble mémoire.

" Après une longue vie remplie de vicissitudes, vouée longtemps au silence, M. de Gaspé est devenu en peu d'années le plus populaire de nos écrivains : son nom est aussi connu sur les bords du Saint-Laurent que celui du vieil Ossian dans les montagnes d'Ecosse ; et sa mort sera pleurée par nos compatriotes, comme celle du barde écossais par les fils de Fingal.

" Ce rapprochement avec le poète calédonien rappelle involontairement un passage des *Mémoires* de M. Gaspé, où celui-ci parle en termes trop saisissants de sa mort pour que cette citation ne trouve pas place ici. Après avoir raconté une de ces soirées brillantes que donnait le gouverneur Craig, à Spencer Wood, M. de Gaspé fait ce retour sur lui-même :

" Soixante ans se sont écoulés depuis ce jour. Mes pas, qui se traînent aujourd'hui pesamment, laissaient alors à peine la trace de leur passage. Toute la jeunesse qui animait cette fête des anciens temps dort aujourd'hui dans le silence du sépulcre ; celle même qui a partagé mes joies et mes douleurs, celle qui, ce jour même, accepta pour la première fois une main qui, deux ans plus tard, devait la conduire à l'autel de l'hyménée, celle-là aussi a suivi de-

puis longtemps le torrent inexorable de la mort qui entraîne tout sur son passage.

" Ces souvenirs rappellent à ma mémoire ce beau passage d'Ossian :

" But why are thou sad, son of Fingal ? Why grows the cloud of thy soul ? the sons of future years shall pass away : another race shall arise. The people are like the waves of the ocean ; like the leaves of woody Morven : they pass away in the rustling blast, and other leaves lift their green heads on high."

" En effet pourquoi ces nuages sombres attristent-ils mon âme ? les enfants de la génération future passeront bien vite, une nouvelle surgira. Les hommes sont comme les vagues de l'Océan, comme les feuilles innombrables des bosquets de mon domaine : les tempêtes des vents d'automne dépouillent mes bocages, mais d'autres feuilles aussi vertes couronneront leur sommet. Pourquoi m'attrister ? quatre-vingts enfants, (1) petits-enfants et arrière-petits-enfants porteront le deuil du vieux chêne que le souffle de Dieu aura renversé. Et si je trouve grâce au tribunal de mon souverain juge, s'il m'est donné de rejoindre l'ange de vertu qui a embelli le peu de jours heureux que j'ai passés dans cette vallée de tant de douleurs, nous prierons ensemble pour la nombreuse postérité que nous avons laissée sur la terre."

" Il est allé rejoindre, dans la terre des vivants, cette compagne chérie et goûter enfin ce repos qui fut absent de sa vie. Sa dernière heure, accompagnée de prières et

(1) A sa mort, M. de Gaspé comptait cent quinze enfants et petits enfants.

de bénédictions, réjouie par toutes les grâces et les secours de la religion, a été douce comme l'espérance, suave comme la charité. Juste et épuré par les larmes, il s'est vraiment endormi dans le Seigneur ; nous qui avons été témoin de ses derniers instants, après l'avoir suivi chaque jour de sa maladie, nous pouvons en donner l'assurance à ses amis et à sa famille qui le pleurent.

" Cette heureuse mort est un grand exemple qu'il fait bon mettre sous les yeux de la génération présente.

" La douceur de M. de Gaspé, sa patience au milieu d'atroces douleurs, furent inaltérables jusqu'à la fin. Cette exquise amabilité qu'on admirait chez lui, paraissait plus exquise encore que d'habitude. Il était attendri jusqu'aux larmes des soins maternels qui lui prodiguaient ses enfants. Voyant autour de son lit ses trois filles, madame Stuart, madame Fraser et madame Hudon, qu'il appelait, en souriant " ses trois grâces ", leur tendresse lui mettait sur les lèvres les plus gracieuses paroles.

" S'adressant à madame Alleyn, son autre fille, qui se penchait vers lui pour l'assister, un souvenir classique lui venant en mémoire, il se mit à réciter ces vers d'Horace :

> Eheu ! fugaces, Posthume, Posthume,
> Labuntur anni : nec pietas moram
> ....
> Adferet indomitaeque morti.

" Mais, tiens, ma fille, continua-t-il, j'oubliais que tu ne sais pas le latin. Voici ce que signifie cela : " Hélas ! mon ami, les années rapides s'enfuient et ta piété filiale ne saurait retarder l'indomptable mort.

" Le moment suprême du bon vieillard a été une scène vraiment biblique. Entouré de ses enfants et de ses petits-enfants, qui remplissaient la chambre mortuaire, et qu'il voyait agenouillés autour de sa couche funèbre, son agonie ressemblait à celles des patriarches des anciens temps, Isaac, Jacob, Tobie, expirant, calmes, pleins de jours et d'espérance, au milieu de leur nombreuse postérité. Sa figure enflammée par la fièvre, illuminée par l'émotion et la ferveur, semblait entourée d'une auréole. Ses yeux, où toute sa vie et son âme s'étaient concentrées, brillaient d'un éclat qu'on ne lui avait jamais vu ; et son intelligence était aussi lucide, sa parole aussi claire que dans ses plus beaux jours.

" Après avoir dicté ses dernières volontés, distribué ses derniers conseils avec ses dernières charités, il joignit les mains, se recueillit, et levant les yeux au ciel : " Mes enfants, dit-il, je meurs dans la foi en laquelle j'ai été élevé, la foi de l'église catholique, apostolique et romaine. J'ai été absous par le ministre du Seigneur et j'espère que Dieu aura pitié de mon âme. Mon seul regret est de n'avoir pas mieux vécu." Puis étendant les mains : " Recevez ma dernière bénédiction ; Je vous bénis mes enfants et mes petits-enfants."

" Une de ses filles lui dit alors en sanglotant : Papa, bénissez donc mes petits enfants qui sont absents.—Oui, ma chère fille, dit-il, je les bénis. Qu'ils soient heureux sur la terre et bons chrétiens ! "

" M'approchant de lui : Je ne vous oublierai pas dans mes prières, lui dis-je.—Ni moi, dans l'éternité, " répon-

dit-il en me serrant affectueusement la main. " Vous vous rappelez, continua-t-il, ce Sauvage dont je vous ai raconté l'histoire et que ses ennemis torturaient si cruellement. Eh bien ! Je souffre plus que lui, mais j'offre mes souffrances en expiation de mes péchés."

" Chose étonnante ! sa surdité qui avait été si grande sur la fin de ses jours, disparut ; et il suivit avec un profond recueillement les prières des agonisants. Il se joignit à cette sublime prière qu'il admirait tant, qu'il a citée lui-même avec un si rare bonheur dans les *Anciens Canadiens* :

" Partez de ce monde, âme chrétienne, au nom de Dieu le Père tout-puissant qui vous a créée ; au nom de Jésus-Christ, fils du Dieu vivant qui a souffert pour vous ; au nom du Saint-Esprit qui vous a été donné, etc, etc. "

" Ce fut ensuite un spectacle navrant et consolant à la fois de voir ses enfants et ses petits-enfants, venir, l'un après l'autre, baiser une dernière fois le front glacé du vieillard, qui adressait à chacun une parole affectueuse. Enfin, il joignit les mains, leva les yeux, les referma, et, comme son sauveur, poussa un profond soupir et ce fut tout. La pâleur de la mort s'étendit sur sa figure, qui devint placide et blanche comme un marbre. (1) "

" M. de Gaspé est mort comme devait mourir un fils des croisés, un allié du grand maître des chevaliers de Malte, Villiers de l'Isle-Adam, un petit-fils d'un des héros de Carillon et de Sainte-Foye.

" Les funérailles de M. de Gaspé ont eu lieu à Saint-

(1) Le *Courrier du Canada*, 30 janvier 1871.

Jean Port-Joli, où il avait exprimé la volonté de reposer à côté de ses ancêtres.

“ Un immense concours de personnes assistait à ce service, le plus triste et le plus solennel qu'ait vu la paroisse de Saint-Jean Port-Joli.

“ Cette paroisse, plus heureuse que bien d'autres qui lui envient ce privilège, a prouvé en cette circonstance, qu'elle était digne d'être gardienne de cette précieuse dépouille.

“ Et maintenant, ô vénérable ami ! laissez-nous vous faire nos adieux. Après tant d'épreuves et d'amertumes dont votre longue carrière a été remplie, reposez en paix parmi ceux que vous avez aimés. Comme vos ancêtres, vous avez laissé après vous, avec de bons exemples des œuvres que nos neveux se transmettront comme un précieux héritage. Ils grandiront dans l'attachement à ces belles traditions que vos livres ont conservées, et apprendront à prononcer avec respect et amour le nom de Philippe Aubert de Gaspé. ” (1)

M. de Gaspé avait épousé, à Québec, le 25 septembre 1811, Suzanne, fille de Thomas Allison, capitaine au 5e régiment d'infanterie de Sa Majesté Britannique, et de Thérèse DuPerron Baby.

Madame de Gaspé mourut à Québec le 3 août 1847, à l'âge de 53 ans. Elle fut inhumée dans l'église paroissiale de Saint-Jean-Port-Joli le surlendemain.

Elle avait eu treize enfants :

---

(1) L'abbé H. R. Casgrain, *Oeuvres complètes*, tome deuxieme, pp. 252 et seq.

I

SUZANNE AUBERT DE GASPÉ*

Née à Québec le 24 août 1812.

Mariée, à Saint-Jean-Port-Joli, le 15 décembre 1829, à William Power, avocat.

M. Power qui appartenait à une ancienne famille du comté de Waterford, Irlande, naquit au Havre-de-Grâce, Terre-Neuve, le 10 septembre 1800. Il fit ses études en Irlande et vint à Québec en 1820. Là, il étudia le droit sous l'honorable Norman Uniacke, procureur-général du Bas-Canada. Il fut admis au barreau le 8 juin 1826. Elu député de Gaspé en mars 1832, il siégea à la Chambre d'Assemblée jusqu'au 27 mars 1838. Nommé ensuite juge de la Cour de Circuit, il fut promu, le 25 novembre 1857, à la Cour Supérieure.

L'honorable juge Power décéda à Saint-Thomas de Montmagny le 11 juillet 1860, et fut inhumé dans cette paroisse. ([1])

Madame Power décéda à Fraserville le 1er août 1882, et fut inhumée dans l'église de la Rivière-du-Loup.

Enfants :

I. SUZANNE-ELIZA POWER

Née à Québec le 28 décembre 1830.

Mariée, à Québec, le 5 juin 1854, à Charles Sharples.

Ils ont eu plusieurs enfants.

(1) Plus tard, ses restes furent transportés et inhumés à côté de ceux de sa femme dans l'église de la Rivière-du-Loup.

II. MARIA-GEORGIANNA POWER

Née à Québec le 18 mars 1832.

Mariée, à Edouard Murphy, plus tard sénateur de la Puissance du Canada.

Plusieurs enfants naquirent de leur mariage.

III. WILLIAM-THOMAS POWER

Né à Québec le 8 octobre 1833.

Décédé à Québec le 30 août 1834, et inhumé dans le cimetière Sainte-Anne.

IV. WILLIAM-PHILIPPE POWER

Né à Québec le 12 avril 1835.

Décédé à Chicago.

V. THERESE-CATHERINE POWER

Née à Québec le 3 août 1837.

Mariée, à Québec, le 25 novembre 1856, à J.-B.-J.-Paschal-Ivanhoe Taché, employé civil.

M. Taché mourut à Ottawa le 20 avril 1887, à la suite d'un attaque de paralysie.

Il avait été greffier des journaux français et député sergent d'armes du Sénat de la Puissance du Canada.

Madame Taché décéda à Ottawa le 24 septembre 1890, et fut inhumée dans le cimetière Notre-Dame d'Ottawa.

Treize enfants naquirent de leur mariage :

1o William-Arthur Taché né à Québec le 23 décembre

1857. Employé au département de l'Agriculture, à Ottawa. Célibataire.

2o Marie Suzanne-Cécile (Cecy) Taché née à Saint-Louis de Kamouraska le 3 avril 1859. Mariée, à Ottawa, le 16 juin 1891, à Jude-Alfred Chassé, greffier en loi au ministère des travaux publics, à Ottawa. Enfants :

A. Marie-Julie-Thérèse Chassé née à Ottawa le 2 novembre 1892.

B. Marie-Marguerite Chassé née à Ottawa le 16 janvier 1894.

C. Joseph-Alphonse-Ivanhoe Chassé né à Ottawa le 7 octobre 1895. Décédé au même endroit le 23 juin 1896, il fut inhumé dans le cimetière Notre-Dame d'Ottawa.

D. Joseph-Ivanhoe-Alfred Chassé né à Ottawa le 11 février 1897.

E. Joseph-Louis Horace Chassé né à Ottawa le 11 juin 1899. Décédé au même endroit le 16 août 1900, il fut inhumé dans le cimetière Notre-Dame d'Ottawa.

3o Catherine-Thérèse-Joséphine Taché née à Saint-Louis de Kamouraska le 1er août 1860. Mariée, à Ottawa, le 31 août 1885, à Louis-Amédée DesRosiers, ingénieur civil, à l'emploi du département des travaux publics du Canada. Enfants :

A. Louis DesRosiers né à Ottawa le 4 juillet 1886. Décédé au même endroit le 31 mars 1893, et inhumé dans le cimetière Notre-Dame d'Ottawa.

B. Ivanhoe DesRosiers né à Ottawa le 18 août 1888.

C. Arthur DesRosiers né à Ottawa le 7 juillet 1890.

D. Ivonne DesRosiers née à Ottawa le 15 février 1892. Décédée au même endroit le 7 octobre 1892, et inhumée dans le cimetière Notre-Dame d'Ottawa.

E. Emma DesRosiers née à Ottawa le 30 août 1893.

F. Gustave DesRosiers née à Ottawa le 22 décembre 1895.

G. Joseph DesRosiers né à Ottawa le 25 août 1898.

H. Paul DesRosiers né à Ottawa le 20 novembre 1900. Décédé au même endroit le 30 juin 1901, et inhumé dans le cimetière Notre-Dame d'Ottawa.

I. Pauline DesRosiers née à Ottawa le 20 novembre 1900. Décédée au même endroit le 31 juillet 1901, et inhumée dans le cimetière Notre-Dame d'Ottawa.

J. Noël DesRosiers né à Ottawa le 24 décembre 1901. Décédé au meme endroit le 5 mars 1903, et inhumé dans le cimetière Notre-Dame d'Ottawa.

4o Emma-Luce Taché née à Saint-Louis de Kamouraska le 24 mars 1862. Elle réside à Ottawa.

5o Louis-Joseph-Ivanhoe Taché né à Saint-Louis de Kamouraska le 2 novembre 1863. Décédé à la Pointe Gatineau le 12 août 1887, il fut inhumé dans le cimetière Notre-Dame d'Ottawa.

6o Ulric-Henri Taché né à Saint-Louis de Kamouraska le 4 juillet 1865. Décédé au même endroit le 29 décembre 1865, il fut inhumé dans le cimetière paroissial.

7o Blanche-Alice Taché née à Saint-Louis de Kamouraska le 6 octobre 1866. Décédée au même endroit le 2 avril 1871, elle fut inhumée dans le cimetière paroissial.

8o Harline-Georgianna-Isabella Taché née à Saint-Louis de Kamouraska le 20 juillet 1868. Décédée à Ottawa le 6 décembre 1879, elle fut inhumée dans le cimetière Notre-Dame d'Ottawa.

9o Marie-Laure-Wilhelmine Taché née à Saint-Louis de Kamouraska le 17 mars 1870. Décédée au même endroit le 30 juillet 1871, elle fut inhumée dans le cimetière paroissial.

10o Henri-Paschal-Achille Taché né à Saint-Louis de Kamouraska le 20 octobre 1871. Employé au département du revenu de l'Intérieur, à Ottawa. Non marié.

11o Achille-George-Gustave Taché né à Saint-Louis de Kamouraska le 25 mai 1873. Décédé à Ottawa le 28 juillet 1879, il fut inhumé dans le cimetière Notre-Dame d'Ottawa.

12o Eugène-Ernest-Etienne Taché né à Saint-Louis de Kamouraska le 12 février 1875. Décédé à Ottawa le 2 décembre 1879, il fut inhumé dans le cimetière Notre-Dame d'Ottawa.

13o Marie-Louise-Laurette Taché née à Ottawa le 27 avril 1879. Décédée au même endroit le 29 novembre 1879, elle fut inhumée dans le cimetière Notre-Dame d'Ottawa.

VI. MICHAEL-HENRY POWER

Né à Québec le 7 janvier 1839.

Il habite Denver, Colorado, Etats Unis. Célibataire.

VII. NORMAN-EDWARD POWER

Né à Québec le 27 octobre 1840.

Décédé à Québec le 4 novembre 1841, et inhumé dans le cimetière Sainte-Anne.

VIII. DOMINICK-NORMAN POWER

Né à Québec le 6 octobre 1842.

Il perdit la vie en traversant les Montagnes Rocheuses en 1871.

IX. ISABELLA-AMELIA POWER

Née à Québec le 15 mars 1845.

Décédée à Québec le 6 février 1847, et inhumée dans le cimetière Saint-Louis.

X. AUGUSTUS POWER

Né à Québec le 22 décembre 1847.

Avocat.

Conseil de la Reine le 18 février 1887.

M. Power est, depuis 1874, fonctionnaire au département de la justice à Ottawa. Il s'occupe spécialement des questions ayant trait aux lois de la province de Québec.

M. Power a été créé compagnon de l'ordre du Service Impérial le 29 mai 1903.

Il a épousé, à Ottawa, le 1er octobre 1885, Laleah, fille du Révérend E. A. Crawley et de Elizabeth Johnston.

Enfants :

I. MARY-SUZAN AUBERT POWER

Née à Ottawa le 11 mars 1887.

II. EDMUND DE GASPÉ POWER

Née à Ottawa le 27 mars 1888.

XI. ISABELLA-ZÉLIE POWER

Née à Québec le 13 mars 1850.

Mariée, à Sainte-Foy, le 10 juin 1872, à Georges Duval.

M. Duval mourut à Ottawa le 2 juin 1895.

Madame Duval est décédée à Ottawa le 1er octobre 1899.

Enfants :

1o Marie Louise-Adélaïde Duval née à Ottawa le 28 janvier 1877. Décédée au même endroit le 20 février 1897.

2o Isabelle-Clotilde Duval née à Ottawa le 2 juillet 1882. Elle réside à Montréal.

XII. MARIE-LOUISE POWER

Née à Québec le 11 mars 1852.

Elle réside à Montréal.

II

PHILIPPE-IGNACE-FRANCOIS AUBERT DE GASPÉ

Né à Québec le 8 avril 1814.

Ses études terminées, il embrassa la carrière du journalisme.

En 1835, M. de Gaspé suivait les débats de la Chambre d'Assemblée en qualité de reporter ou de sténographe pour le *Canadien* et le *Mercury*. Offensé d'un article du *Vindicator* qui l'accusait de rapporter les débats " malhonnêtement," il eut, le 9 novembre, une altercation avec le docteur E.-B. O'Callaghan, député d'Yamaska et rédacteur du *Vindicator*. Il la raconte lui-même dans les termes suivants :

" Immédiatement après avoir lu l'article du *Vindicator*, je me rendis à la Chambre. Je fis demander M. O'Callaghan par un des messagers de la Chambre et je le priai de sortir avec moi. Il m'accompagna jusqu'à la porte et refusa d'aller plus loin, donnant pour prétexte qu'il n'avait pas son chapeau. Je lui présentai alors le *Vindicator* en lui disant :—" Pray, doctor, are you the author of this article." Il répondit dans la négative. Je lui dit alors : " I suppose, doctor, consequently that you will have no objection to deny that it was written with your consent." Il répondit qu'il ne le ferait pas. J'ajoutai :—" If you were not a member of the House, I would call you a d..... d infer... ..l scoundrel, and would also horsewhip you."

De retour à la Chambre, M. O'Callaghan se plaignit à l'orateur d'avoir été insulté et menacé part M. de Gaspé. L'orateur donna aussitôt ordre au sergent d'armes d'arrêter M. de Gaspé.

Le lendemain, 10 novembre, après de longs débats auxquels prirent part MM. de Bleury, Lafontaine, Morin, Viger et Fortin, M. de Gaspé, sur la proposition de M. Fortin, fut condamné à être confiné pendant un mois dans la prison commune.

M. de Gaspé sortit de prison le 9 décembre 1835. (1)

Le 12 février 1836, pendant que nos députés discutaient de graves problèmes, Philippe Aubert de Gaspé et Napoléon Aubin, tous deux rédacteurs du *Fantasque*, se glissaient dans la garde-robe de la Chambre d'Assemblée, et

(1) Dans le *Bulletin des Recherches Historiques*, vol. XI, p. 368, nous avons raconté que Philippe Aubert de Gaspé, l'auteur des *Anciens Canadiens*, fut condamné, le 10 novembre 1835, par la Chambre d'Assemblée, à un mois de prison pour avoir menacé un député.. Il n'est jamais trop tard pour réparer une erreur. C'est Philippe Aubert de Gaspé fils qui fut condamné à la prison le 10 novembre 1835.

de Gaspé jetait sur le poêle une certaine quantité d'*assa-fœtida*.

Une odeur nauséabonde se répandit presque aussitôt non seulement dans la garde-robe et la Chambre d'Assemblée mais dans toutes les autres pièces du bâtiment. Nos deux espiègles s'étaient aussitôt esquivés.

Le *Canadien* du même jour disait :

" Avant-hier la nuit quelque étourdi a essayé de jeter une bouteille d'*assa-fœtida* liquide sur un des poêles de la salle des séances, dans la Chambre d'Assemblée. On s'est servi d'une échelle pour monter jusqu'à la croisée du coin du nord, et on a cassé deux vitres, une dans chacune des deux premières fenêtres, mais soit oubli soit manque de force, la bouteille est restés en dehors de la croisée intérieure, où elle a été trouvée le matin cassée et la plus grande partie du liquide empestant renversée sur la tablette.

" La même tentative a été répétée ce soir aussitôt après l'ouverture de la séance. De l'assa-fœtida a été jetée sur plusieurs poêles dans l'intérieur de la Chambre, et bientôt l'odeur est devenu insupportable dans tout le bâtiment, qu'on a aussitôt fumigé avec de la résine. Les empesteurs ont été vus."

Le *Canadien* disait vrai. Les *empesteurs* avaient en effet été vus et, le lendemain, 13 février, MM. Séraphin Bouc, député de Terrebonne, et Alphonse Wells, député de Shefford, les dénonçaient à la Chambre.

La Chambre décréta, le même jour, que de Gaspé et Aubin s'étaient rendus coupables d'infraction à ses privi-

lèges et elle ordonna à son orateur d'expédier son warrant pour les mettre sous la garde du sergent d'armes.

L'orateur se hâta de confier un mandat d'arrestation au sergent d'armes, M. Coulson. (1)

Les deux journalistes, qui avaient été tenus, par leurs amis, au courant des délibérations de la Chambre d'Assemblée, eurent le temps d'échapper à la poursuite du sergent d'armes.

Ils se réfugièrent au manoir de Saint-Jean Port-Joli où ilt passèrent le reste de l'hiver.

Dans l'intervalle, des amis influents avaient fait des démarches auprès des députés et lorsque les deux journalistes se montrèrent de nouveau dans les rues de Québec on les laissa en paix.

M. de Gaspé fut pendant quelque temps rédacteur de l'*Abeille*, de la Nouvelle-Orléans.

En 1840, il était nommé rapporteur de la Chambre d'Assemblée de la Nouvelle-Ecosse.

M. de Gaspé mourut à Halifax le 7 mars 1841.

Il ne s'était pas marié.

M. de Gaspé avait publié un roman de mœurs canadiennes, *Le chercheur de trésor ou L'influence d'un livre.*

III

ADELAIDE-SUZANNE-CATHERINE AUBERT DE GASPÉ

Née à Saint-Jean Port-Joli le 22 octobre 1815.

Mariée, à Saint-Jean Port-Joli, le 20 septembre 1832, à

(1) Le mandat ordonnant l'arrestation de M. de Gaspé est aujourd'hui conservé au château de Ramezay à Montréal.



GEORGE-RENÉ SAVEUSE DE BEAUJEU

George-René Saveuse, comte de Beaujeu, seigneur de Soulanges, de la Nouvelle-Longueuil, etc, etc.

M. de Beaujeu était né à Montréal le 4 juin 1810, du mariage de l'honorable Jacques-Philippe Saveuse de Beaujeu et de Catherine Chaussegros de Léry, sœur du célèbre baron de l'Empire.

Comme son père, M. de Beaujeu fut appelé à siéger au Conseil Législatif. Elu le 21 novembre 1848, il y siégea sans interruption jusqu'à sa mort.

Lors de la réorganisation de la milice, M. de Beaujeu accepta avec plaisir la charge de colonel du huitième Bataillon d'Infanterie.

Le suffrage de ses citoyens porta l'honorable M. de Beaujeu au fauteuil présidentiel de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Nul n'était plus digne que lui de marcher à la tête d'une si belle association.

M. de Beaujeu fut aussi le premier représentant de la Société chargée de venir en aide aux habitants des campagnes, en excitant parmi eux une légitime émulation et en leur faisant connaître les méthodes améliorées de culture.

M. de Beaujeu fut un des membres les plus dévoués de la Société Littéraire et Historique de Montréal.

" Malgré ses occupations multipliées, dit M. l'abbé Daniel, M. de Beaujeu sut répondre à la confiance de ses compatriotes : assidu au Conseil Législatif, il ne fut pas moins ponctuel à se trouver aux fêtes de la Saint-Jean-Baptiste et à assister aux réunions de la Chambre d'Agri-

culture et de la Société Littéraire et Historique de Montréal." [1]

Le comte de Beaujeu décéda au manoir du Coteau du Lac le 29 juillet 1865, et fut inhumé à Saint-Joseph de Soulanges (Les Cèdres). [2]

" M. de Beaujeu venait à peine d'avoir accompli sa cinquante-cinquième année, et était la vivante personnification de ces grands seigneurs d'autrefois dont le portrait a été si heureusement et si fidèlement retracé par M. de Gaspé, dans un livre vraiment national qui vivra aussi longtemps que les lettres canadiennes et qu'on parlera le français sur ces bords.

" Doué d'une mémoire et d'une activité prodigieuses, le comte de Beaujeu avait fait une étude spéciale de nos vieilles lois françaises et de l'histoire du pays.

" M. le comte de Beaujeu était en rapport avec la plupart des savants de ce continent. Quelques jours avant de mourir, il avait encore écrit une longue lettre pleine de renseignements historiques, au savant historien américain, M. Shea." [3]

La comtesse de Beaujeu est décédée à Montréal le 30 mars 1895, et a été inhumée dans le caveau de famille au cimetière de Coteau du Lac.

" Bienfaitrice des pauvres, distinguée par un grand esprit et par une foi très vive, madame de Beaujeu a dignement remplie une longue carrière." [4]

---

(1) *Histoire des grandes familles françaises du Canada*, p. 270.
(2) Son corps fut transporté plus tard dans le caveau de famille au cimetière de Coteau du Lac.
(3) L'*Echo du Cabinet de lecture paroissial*, 15 août 1865.
(4) La *Croix*, 2 avril 1895.

Du mariage du comte et de la comtesse Saveuse de Beaujeu étaient nés onze enfants :

I. PHILIPPE-ARTHUR-QUIQUERAND SAVEUSE DE BEAUJEU

Né au Coteau du Lac le 17 octobre 1834.

Décédé au même endroit le 3 mars 1843, il fut inhumé sous le chœur de l'église de Saint-Joseph de Soulanges (Les Cèdres).

II. CATHERINE-ADELE-SUZANNE SAVEUSE DE BEAUJEU

Née au Coteau du Lac le 27 janvier 1836.

Entrée, le 8 décembre 1852, à la Congrégation Notre-Dame de Montréal.

La sœur Sainte-Marie de la Croix a été pendant plusieurs années supérieure de la maison d'Oka au Lac des Deux-Montagnes, à l'académie Saint-Gabriel, aujourd'hui Notre-Dame des Anges, directrice des enfants de Marie, de l'œuvre des Tabernacles et de l'Ecole Notre-Dame.

Elle est maintenant à la maison mère à Montréal.

III. GEORGINE-PHILOMENE-WILLEMINE SAVEUSE DE BEAUJEU

Née au Coteau du Lac le 15 septembre 1837.

Décédée au même endroit le 15 juin 1838, et inhumée dans l'église de Saint-Joseph de Soulanges (Les Cèdres).

IV. MARIE-ALBERTINE-VIRGINIE-ANAIS SAVEUSE DE BEAUJEU

Née au Coteau du Lac le 6 septembre 1839.

Décédée au même endroit le 2 octobre 1840, et inhumée dans l'église de Saint-Joseph de Soulanges (Les Cèdres).

V. ANATOLE-THEOBALD-LUDOVIC-VILLEMOMBLE SAVEUSE DE BEAUJEU

Né au Coteau du Lac le 3 mai 1841.

Décédé en bas âge au même endroit et inhumé dans l'église de Saint-Joseph de Soulanges (Les Cèdres).

VI. BLANCHE-VANDELMONDE-ARMANDINE-ANNE SAVEUSE DE BEAUJEU

Née au Coteau du Lac le 23 juin 1843.

Elle entra, le 28 avril 1868, au monastère des Dames Hospitalières de la Flèche et fut connue sous le nom de Mère Sainte Marie de Jésus.

Avec la permission du Saint-Siège, elle revint au Canada en 1885 pour raison de santé, et mourut à Montréal le 21 janvier 1890. Elle fut inhumée, avec son habit religieux, dans le caveau des Sœurs de la Congrégation de Notre-Dame à Villa-Maria.

VII. PHILIPPE-ARTHUR-QUIQUERAND-VILLEMONDE SAVEUSE DE BEAUJEU

Né au Coteau du Lac le 25 août 1845.

Il décéda à Montréal le 15 janvier 1901, et fut inhumé dans le caveau de famille au cimetière du Coteau du Lac.

Le comte de Beaujeu avait épousé, à Montréal, le 16 septembre 1866, Marie-Emma Pritchard, fille du colonel Pritchard, de l'armée anglaise. Elle décéda au Coteau Landing le 23 avril 1872, et fut inhumée à Saint-Joseph de Soulanges (Les Cèdres).

En secondes noces, à Montréal, le 17 février 1880, il épousa Julienne-Elmire-Emélie, fille de Pierre-Edouard Aubert de Gaspé et de Marie-Adelaïde Caron.

Le comte de Beaujeu n'eut pas d'enfant de son second mariage. Du premier il avait eu un fils :

Marie-Georges-René-Monongahéla-Quiquerand Saveuse de Beaujeu né au Coteau du Lac le 29 juillet 1867. Il a épousé, à Montréal, le 30 janvier 1894, Emma Tassé, fille de l'honorable Joseph Tassé, sénateur de la Puissance du Canada. Issu :

Villemonble-George-René-Quiquerand Saveuse de Beaujeu né à Montréal le 3 septembre 1896.

VIII. GEORGES-RAOUL-LEOTALD-GUICHARD-HUMBERT SAVEUSE DE BEAUJEU

Né au Coteau-du-Lac le 22 juin 1847.

Après avoir eu pour précepteur, M. Paul Stevens, un littérateur distingué, il compléta ses études au collège de Montréal et se trouvant, tout jeune encore, par la mort de son père, en possession d'une belle fortune, il chercha dans la vie publique à se créer des occupations sérieuses et à donner un but utile à sa vie.

A peine âgé de 24 ans, en 1871, il fut candidat à l'Assemblée Législative pour le comté de Soulanges, et fut élu par une majorité de 500 voix.

Plus tard, en 1875, il fut élu dans le même comté, contre feu M. Oscar Dunn.

Enfin, le 27 octobre 1882, il était élu député de Soulanges à la Chambre des Communes, et quoique souffrant

beaucoup déjà du mal qui devait l'emporter — la phtisie pulmonaire — il fit pendant la session qui suivit son élection un discours qui lui mérita des éloges de plusieurs hommes politiques importants, entre autres de sir Charles Tupper, alors ministre des travaux publics.

Son élection ayant été annulée, M. de Beaujeu, sur l'avis de ses médecins, renonça complètement à la vie publique pour se dévouer à l'éducation de ses enfants.

En 1885, malgré l'état précaire de sa santé, il travailla activement à l'organisation de la convention des anciens élèves du collège de Montréal, institution à laquelle il était resté très attaché.

M. de Beaujeu décéda au Coteau-du-Lac le 11 décembre 1887, et fut inhumé dans le caveau de famille au cimetière paroissial.

" En politique, M. de Beaujeu s'était efforcé de rester indépendant, ne voulant s'engager d'une façon absolue envers aucun parti. Cette attitude, recommandable en soi, mais difficile à maintenir dans un pays comme le nôtre, jointe à une certaine ardeur dans la lutte, lui valut souvent dans ses élections les plus vigoureuses oppositions. Ses adversaires surent reconnaître en lui le gentilhomme parfait, courtois dans la discussion, poli et affable toujours.

" Honorable, énergique et sincère, ceux qui le connaissaient intimement appréciaient la valeur de son amitié et ses qualités solides.

" Sa foi inébranlable l'aida à soutenir avec un courage

calme les ravages de la cruelle maladie dont il constatait les progrès, jour par jour, sans fléchir." (1)

Il avait épousé, à Saint-Hyacinthe, le 14 septembre 1869, Henriette-Marie, fille de Jules-Maurice Lamothe, avocat, et de Marie-Charlotte Mondelet.

Enfants :

1o Marie-Monongahéla de Beaujeu né au Coteau-du-Lac le 16 décembre 1870. Célibataire.

2o Marie-René de Beaujeu né au Coteau-du-Lac le 3 avril 1872. Noyé à Winnipeg le 8 septembre 1890. Inhumé dans le caveau de famille au cimetière du Coteau-du-Lac.

3o Marie-Isabeau de Beaujeu né à Montréal le 7 février 1874.

4o Marie-Henri de Beaujeu né au Coteau-du-Lac le 5 août 1875. Décédé au même endroit le 1er janvier 1877, et inhumé dans le caveau de famille au cimetière paroissial.

5o Marie-Adèle de Beaujeu né au Coteau-du-Lac le 7 mars 1877. Mariée, à Montréal le 18 mai 1899, à William Domville, de Saint-Jean, Nouveau-Brunswick, fils du sénateur Domville. Ils ont trois enfants :

A. James de Beaujeu Domville né le 15 mars 1900.

B. Henry de Beaujeu Domville né le 20 février 1903.

C. Anne de Beaujeu Domville née le 12 octobre 1904.

6o Marie-Anne de Beaujeu née au Coteau-du-Lac le

(1) La *Minerve*, 13 décembre 1837.

13 août 1878. Elle est entré chez les Religieuses Auxiliatrices du Purgatoire, en France, le 7 août 1902.

7o Marie-Omfroy de Beaujeu né au Coteau-du-Lac le 17 mai 1880.

8o Marie-Gertrude de Beaujeu née à Montréal le 23 janvier 1883.

9o Marie-Jean de Beaujeu né à Montréal le 13 mars 1884. Noyé au Coteau-du-Lac le 1er juillet 1899, et inhumé dans le caveau de famille au cimetière du Coteau-du-Lac.

IX. CHARLES-ARMAND-CAMILLE-THÉOBALD-ERNEST SAVEUSE DE BEAUJEU

Né à Montréal le 7 février 1849.

Décédé au Côteau-du-Lac le 5 novembre 1850, et inhumé à Saint-Joseph de Soulanges (Les Cèdres).

X. MARIE-ALICE-BÉATRICE-ISABEAU SAVEUSE DE BEAUJEU

Née à Montréal le 20 février 1851.

Mariée, à Londres, le 18 avril 1870, à Alain-Anne-Marie Siochan de Kersabiec, capitaine aux Zouaves pontificaux, fils d'Edouard-Augustin-Marie, vicomte Siochan de Kersabiec, et de Marie-Henriette-Eugénie Mareschal de Poiroux.

Le vicomte de Kersabiec est décédé à Saint-Etienne de Montluc, département de la Loire Inférieure, France, le 3 avril 1877, à l'âge de 34 ans.

Le vicomte de Kersabiec s'était engagé aux Zouaves



ALAIN-ANNE-MARIE SIOCHAN DE KERSABIEC

pontificaux le 29 juin 1860, à l'âge de dix-sept ans. Il fut blessé à Castelfidardo, et fit la campagne de Mentana. C'est lui qui commandait à la porte du Peuple, Rome, le jour de la prise de cette ville, le 20 septembre 1870.

Il fit aussi la campagne de 1870, en France, comme capitaine des volontaires de l'Ouest.

Décoré de la médaille d'or de Castelfidardo et de celle de Mentana, M. de Kersabiec fut un peu plus tard aussi fait chevalier de Pie IX.

Il laissait cinq enfants :

1o Marie-Thérèse-Adèle-Anne-Philomène Siochan de Kersabiec née à Nantes le 31 mars 1871. Mariée, à Saint-Etienne de Montluc, le 22 août 1893, à Yves-Antoine-Victorien Marie, comte de l'Escale. Ils demeurent au château de Kerdoué, par Malestroit (Morbihan).

2o Marguerite-Marie-Eugénie-Anne Siochan de Kersabiec née à Montréal le 26 décembre 1872. Mariée, à Saint-Etienne de Montluc, le 1er mai 1894, à Paul-Yves-Marie, vicomte Guyot d'Asnières de Salins. Ils demeurent au château de l'Hermain par Molac (Morbihan). Enfants :

A. Alain-Pierre-Antoine-Anne-Marie Guyot d'Asnières de Salins né à Saint-Etienne de Montluc le 14 juin 1895.

B. Marie Julia-Anne-Radegonde Guyot d'Asnières de Salins née à Saint-Etienne de Montluc le 13 août 1903.

C. Anne-Marie-Josephte Guyot d'Asnières de Salins née à Saint-Etienne de Montluc le 9 février 1905.

3o Yvonne-Anne-Marie-Josephe Siochan de Kersabiec née à Nantes le 18 février 1874. Mariée, à Saint-Etienne

de Montluc, le 24 novembre 1896, à Jean-Jules-Marie, comte Goujon de Grondel. Ils demeurent au manoir du Beuzidou par Landerneau (Finistère). Enfant :

Jean-Yves-Jules-Charles-Alain-Marie Goujon de Grondel né à Saint Etienne de Montluc le 27 septembre 1897.

4o Alain-Louis-Joseph-Anne-Marie Siochan de Kersabiec né à Saint-Etienne de Montluc le 29 octobre 1878. Marié, au Boupère (Vendée) le 11 octobre 1900, à Marguerite-Marie-Josephe-Philomène-Anne-Henriette de Monti de Rézé. Le vicomte de Kersabiec demeure au château de la Rouillonnais. Enfants :

A. Alain - Pierre - Rogatien -Claude - Jude-Anne-Marie Siochan de Kersabiec né à Saint-Etienne de Montluc le 20 février 1904.

B. Paul-Yves-Jean-Joseph-Rogatien-Anne-Marie Siochan de Kersabiec né à Saint-Etienne de Montluc le 3 avril 1905.

C. Jean-Gaston-Antoine-Anne-Marie Siochan de Kersabiec né à Saint-Etienne de Montluc le 8 septembre 1906.

5o Paule-Henriette-Anne-Marie Siochan de Kersabiec née à Saint-Etienne de Montluc le 22 décembre 1876. Mariée, à Saint-Etienne de Montluc, le 20 juillet 1903, à Jules-Marie Hardy. Ils demeurent au château du Raffunault, Arvault, par Nantes. Enfants :

A. André-Jules-Anne-Marie Hardy né à Saint-Etienne de Montluc le 20 juillet 1904.

B. Charles - Alain - Anne - Marie Hardy né à Saint-Etienne de Montluc le 5 juillet 1905.

C. Isabelle-Yvonne-Anne-Marie Hardy née à Saint-Etienne de Montluc le 10 septembre 1906.

XI. YVONNE-LAURE-ATHENAIS-LOUISE SAVEUSE DE BEAUJEU

Née au Coteau-du-Lac le 31 août 1853.

Elle fit profession religieuse au Couvent des Dames Réparatrices de Nantes, en France.

La Mère Marie du Sanctuaire est décédée à Nantes le 8 septembre 1878.

IV

ELMIRE-CHARLOTTE AUBERT DE GASPÉ

Née à Québec le 5 mai 1817.

Mariée, à Québec, le 8 juin 1842, à Andrew Stuart, avocat.

M. Stuart, né à Québec le 16 juin 1812, était le fils de Andrew Stuart, qni fut solliciteur-général du Bas-Canada.

Après de sérieuses études, il fut admis, en 1834, au barreau de Québec où il ne tarda point à briller.

A la mort de son père, M. Stuart se trouva à la tête d'une grande clientèle, étant l'aviseur des principaux marchands et financiers de l'ancienne capitale. Il forma d'abord une société légale avec M. Robert Gairdner, plus tard juge à Sherbrooke, puis avec M. Vannonous. Pendant les vingt années qui suivirent, il parut dans toutes les causes importantes qui se déroulèrent devant les tribunaux de Québec.

En 1854, il était fait conseiller de la Reine et nommé

membre de la commission pour reviser les statuts du Canada.

En 1859, à la nomination de l'honorable juge A.-N. Morin comme membre de la commission de codification, M. Stuart fut fait juge-assistant pour la Cour Supérieure du Bas-Canada, et juge puisné de la même cour à la mort de l'honorable juge Chabot, en 1860.

En 1874, le gouvernement offrit à l'honorable juge Stuart une promotion à la Cour du Banc de la Reine pour la province de Québec. Il déclina cet honneur.

Le 9 mars 1885, à la retraite de sir William-Collis Meredith, il acceptait la position plus importante de juge en chef de la Cour Supérieure pour la province de Québec, position qu'il a occupée jusqu'à sa mort avec honneur pour lui-même, satisfaction pour le barreau et avantage pour le pays.

Lors de la maladie du lieutenant-gouverneur Masson en avril 1886, l'honorable juge Stuart fut nommé administrateur de la Province. La chose se répéta en 1887.

Le 9 mai 1887, le juge en chef Stuart était fait chevalier par Sa Majesté la reine Victoria, distinction qui lui valut des félicitations de toutes les parties du Canada, et surtout des citoyens de Québec, sa ville natale.

Sir Andrew Stuart mourut à Québec le 9 juin 1891, et fut inhumé au cimetière Woodfield.

Lady Stuart décéda à Montréal, chez sa fille, madame Beaubien, le 8 mars 1899, mais elle fut inhumée à côté des restes de son époux, au cimetière Woodfield.



SIR ANDREW STUART

Du mariage de sir Andrew Stuart et de Elmire-Charlotte Aubert de Gaspé sont nés :

I. HENRY-MACNAB STUART

Né à Québec le 3 mai 1843.

Avocat.

Décédé à Victoria, Colombie Anglaise, le 30 juillet 1899.

Il avait épousé, à la cathédrale de la Sainte-Trinité, Québec, le 15 avril 1869, Julia, fille de George Benson Hall, de Montmorency.

Elle décéda à Québec le 2 août 1880, et fut inhumée au cimetière Mount-Hermon.

Pas d'enfants.

II. SUZANNE-LAURETTA STUART

Née à Québec le 20 septembre 1844.

Mariée, à Québec, le 31 mai 1864, à Louis Beaubien, fils du docteur Pierre Beaubien et de Justine Casgrain.

M. Beaubien a représenté le comté d'Hochelaga à la Chambre des Communes à Ottawa et à l'Assemblée Législative de Québec. Il a aussi été ministre de l'agriculture de la province de Québec.

Enfants :

1o Joseph Beaubien né à Montréal le 28 février 1865. Marié à Québec le 11 février 1893 à Marie-Joséphine, fille de feu le docteur Hubert LaRue et de Marie-Alphonsine-Philomène Panet. Ils ont sept enfants :

A. Marie-Pierre-Louis-Joseph Beaubien né à Outremont le 21 avril 1894.

B. Marie-Alphonsine-Laurette-Elmire Beaubien née à Outremont le 25 mars 1895.

C. Marie-Joséphine Beaubien née à Outremont le 19 mars 1896.

D. Marie-Luce-Alice-Emma Beaubien née à Outremont le 15 juin 1897.

E. Marie-Joseph-André Beaubien né à Outremont le 18 mai 1900.

F. Marie-Philippe de Gaspé Beaubien né à Outremont le 31 mai 1901.

G. Marie-Joseph Beaubien né à Outremont le 5 novembre 1903.

2o Marie-Suzanne Beaubien née à Outremont le 2 août 1866. Mariée, à l'église de l'Enfant Jésus, ville Saint-Louis, le 22 janvier 1890, à Raymond Auzias-Turenne, de Grenoble, France.

Ils ont eu cinq enfants :

A. Jean-Pierre-Louis-Joseph-Aimar-Auzias-Turenne né le 15 janvier 1891.

B. Marie-Marguerite-Suzanne-Stuart Auzias-Turenne née le 7 mai 1892.

C. Jean-Théodose-Amaury-Edmond Auzias-Turenne né le 26 juillet 1893.

D. Marie-Elmire-Elisabeth-Amélie Auzias-Turenne née le 25 juin 1896. Décédée le 1er septembre 1896.

E. Jean-Félix-Léon Auzias-Turenne né le 15 décembre 1899.

3o Louis de Gaspé Beaubien né à Outremont le 29 oc-

tobre 1867. Courtier. Marié à l'église Saint-Jacques à Montréal, le 25 octobre 1899, à Justine, fille de sir Alexandre Lacoste.

4o Charles-Philippe Beaubien né à Outremont le 10 mai 1870. Avocat. Marié à Montréal, le 24 juillet 1899, à Margaret-Rosemary Power. Ils ont deux enfants :

A. Lauretta-Isabelle-Simonne-Dorothy Beaubien née à Montréal le 24 janvier 1902.

B. Louis-Philippe-Charles-Gustave Beaubien né à Montréal le 3 mars 1903.

5o Pierre de Bellefeuille Beaubien né à Outremont le 19 octobre 1872. Décédé au même endroit le 24 avril 1875, il fut inhumé dans l'église de l'Enfant Jésus de la ville Saint-Louis. (1)

6o Marie-Elmire-Justine-Isabeau Beaubien née à Outremont le 5 janvier 1875. Mariée, à l'église Saint-Viateur d'Outremont, le 29 octobre 1902, à Alfred Tarut, d'Etrigny, France.

7o Jeanne-Blanche Beaubien née à Outremont le 25 mars 1877. Décédée au même endroit le 6 juin 1878, et inhumée dans l'église de l'Enfant Jésus de la ville Saint-Louis. (1)

8o Henri-Gustave-Eugène Beaubien né à Outremont le 21 octobre 1879. Décédé au même endroit le 3 janvier 1883, et inhumé dans l'église de l'Enfant Jésus de la ville Saint-Louis. (1)

9o Jacques de Gaspé Beaubien né à Outremont le 18 mai 1882.

(1) Inhumé au cimetière de la Côte des Neiges le 9 mai 1902.

10o Marie-Lauretta Beaubien née à Outremont le 6 novembre 1883. Décédée au même endroit le 14 mars 1885, et inhumée dans l'église de l'Enfant Jésus de la ville Saint-Louis. (1)

11o Yvonne Beaubien née à Outremont le 9 avril 1886. Mariée, à Outremont, le 26 juin 1907, à William O'Brien, courtier, fils de feu l'honorable sénateur O'Brien.

12o Marguerite Beaubien née à Outremont le 15 avril 1890.

III. ANDREW-CHARLES STUART

Né à Québec le 15 juillet 1846.

Avocat.

Décédé à Québec le 11 mars 1883, et inhumé au cimetière Woodfield.

Il avait épousé, à Montréal, le 27 avril 1875, Agnès-Logan, fille de l'honorable juge Samuel Gale.

Madame Stuart décéda moins d'un an après son mariage, à Québec, le 27 mars 1876, laissant un enfant :

Andrew-Charles-Gale Stuart né à Québec le 20 mars 1876. Décédé à Québec le 21 juillet 1876, et inhumé au cimetière Mount Hermon.

IV. ALMA STUART

Née à Sainte-Foy le 20 avril 1848.

Mariée, à Québec, le 9 septembre 1896, à Francis McLennan, avocat, de Montréal. Pas d'enfants.

V. MAUD-MARGARET STUART

Née à Québec le 13 janvier 1850.

Mariée, à Québec, le 4 septembre 1879, à William-Guerout Le Mesurier.

(1) Inhumé au cimetière de la Côte des Neiges le 9 mai 1902.

Décédée à Selim, Kurseong, Bengale, le 18 mars 1888. Elle avait eu quatre enfants :

1o William-Stuart Le Mesurier né à Kurseong, Bengale, le 13 octobre 1880. Décédé au même endroit le 25 décembre 1881.

2o George-Stuart Le Mesurier né à Darfeeling, Bengale, le 28 novembre 1882.

3o Andrew-Stuart Le Mesurier né à Québec le 24 septembre 1884.

4o Charles-Stuart Le Mesurier né à Selim, Kurseong, Bengale, le 29 février 1888.

VI. JOHN-PORTER STUART

Né à Québec le 15 janvier 1852.

Décédé au même endroit le 14 décembre 1853, et inhumé au cimetière Mount Hermon.

VII. JAMES DE GASPÉ STUART

Né à Québec le 11 décembre 1853.

Marié, à Pembroke, Ontario, le 5 octobre 1881, à Mary O'Meara.

Décédé à Montréal le 28 octobre 1892, et inhumé au cimetière Saint-Patrice.

Enfants :

1o Andrew-Charles Stuart né à Montréal le 9 octobre 1882. Décédé à New-London le 9 mai 1899.

2o Mary-Lauretta Stuart né à Pembroke le 6 mars 1884.

3o Francis-Gustavus Stuart né à Biscotasing le 17 décembre 1886. Décédé à Montréal le............1894.

4o Adèle-Maud Stuart née à Montréal le 21 avril 1889.

5o Elmire de Gaspé Stuart née à Ottawa le 7 mai 1893. Décédée à Québec le 22 septembre 1893.

VIII. GUSTAVUS-GEORGE STUART

Né à Québec le 3 mai 1855.

Avocat et conseil du Roi.

M. Stuart a épousé, à Londres, Angleterre, le 3 juin 1895, Anny-G. Pease, fille de Erastus Pease, d'Albany, New-York.

IX. ELMIRE-IDA STUART

Née à Sainte-Foy le 27 juillet 1858.

Décédée à Québec le 25 décembre 1860, et inhumée au cimetière Saint-Patrice.

X. MARY-GRACE STUART

Née à Québec le 13 avril 1862.

Mariée, à Québec, le 7 février 1888, à Louis-Arthur Audette, avocat, régistraire de la Cour de l'Echiquier du Canada.

Enfants :

1o George-Arthur Audette né à Ottawa le 10 novembre 1888.

2o Maud-Charlotte-Corinne Audette née à Ottawa le 20 novembre 1889.

3o Alma-Irène-Violette Audette née à Ottawa le 14 avril 1892. Décédée au même endroit le 1er janvier 1893.

4o John de Gaspé Audette né à Ottawa le 27 octobre 1894.

5o Hector-Andrew-Stuart Audette né à Ottawa le 4 septembre 1899.

6o Paul de Villiers Audette né à Ottawa le 7 avril 1907.

7o Louis de la Chesnaye Audette né à Ottawa le 7 avril 1907.

V

ÉLIZABETH-ZÉLIE AUBERT DE GASPÉ

Née à Québec le 26 octobre 1818.

Mariée, à Québec, le 28 avril 1840, à Louis-Eusèbe Borne, marchand, des îles de la Madeleine, fils de Michel Borne, et de feu Marie-Angélique Paquet.

M. Borne décéda aux Iles de la Madeleine dans l'hiver de 1841-1842.

Madame Borne est morte à Montréal le 26 mars 1893, et a été inhumée au cimetière de la Côte des Neiges.

Ils avaient eu une fille :

ZÉLIE-SUZANNE-ANGÉLIQUE BORNE

Née aux Iles de la Madeleine en 1841.

Mariée, à Québec, le 6 juillet 1864, à l'honorable Thomas-Jean-Jacques-Loranger, juge de la Cour Supérieure, veuf de Sarah-Angélique Trudeau.

Né à Yamachiche le 3 février 1823, M. Loranger fit ses études classiques au collège de Nicolet, où il se distingua beaucoup.

Il étudia le droit à Trois-Rivières, dans le bureau de M. Antoine Polette, plus tard juge de la Cour Supérieure, et fut admis au barreau en 1844.

Le 29 juillet 1854, il était élu député de Laprairie à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada.

Trois ans plus tard, le 26 novembre 1857, il acceptait le portefeuille, de secrétaire provincial dans l'administration Macdonald-Cartier. Il le garda jusqu'à la chute du gouvernement le 1er août 1858.

Le 28 février 1863, l'honorable M. Loranger abandonnait l'arène parlementaire pour monter sur le banc de la Cour Supérieure du district de Richelieu. Le 18 mai 1879, la maladie le forçait à prendre sa retraite.

L'honorable juge Loranger décéda à Sainte-Pétronille de Beaulieu le 19 août 1885, et fut inhumé au cimetière de la Côte des Neiges, à Montréal.

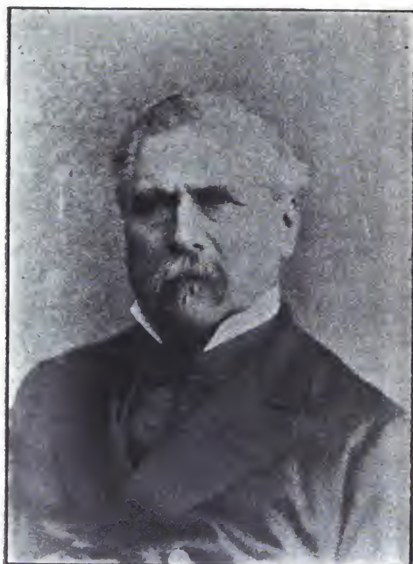
On lui doit plusieurs ouvrages, entre autres, un *Commentaire sur le Code Civil* et des *Lettres sur l'interprétation de la constitution fédérale.* Il dirigea aussi une importante revue légale, la *Thémis.*

M. Loranger fut professeur de droit administratif à l'université Laval, qui lui conféra le titre de docteur en droit. Notre Saint Père le Pape Léon XIII l'avait aussi créé commandeur de l'Ordre de Pie IX.

" Jurisconsulte éminent, orateur plein de verve et de feu, écrivain remarquable, l'honorable juge Loranger fut l'un des plus beaux types de la race française en Amérique." (1)

Madame Loranger est décédée à Montréal, le 17 août 1895, et a été inhumée au cimetière de la Côte des Neiges.

(1) L'abbé N. Caron, *Histoire de la paroisse d'Yamachiche*, p. 256.



HON. THOMAS-JEAN-JACQUES LORANGER

Issu :

Joseph-Thomas Loranger né à Sorel le 17 mai 1873. Médecin. Décédé à Montréal le 30 août 1900. Il avait épousé, à Montréal, le 1er février 1896, Marie-Louise-Lucie, fille de Louis-Joseph Dezery Beaudry et de Amélie-Elisabeth Hatt, et laissa deux enfants: *A.* Jean-Aubert Loranger né à Montréal le 26 octobre 1896. *B.* Marie-Alexina-Zélie Loranger née à Montréal le 16 octobre 1897.

VI

THOMAS AUBERT DE GASPÉ

Né à Québec le 28 juillet 1820.

Ordonné prêtre à Québec le 10 octobre 1847, il fut successivement vicaire à Sainte-Anne de la Pérade, à Lotbinière, 1849 ; à Rimouski, 1849 ; à l'Isle-Verte, 1850 ; premier curé de Saint-Eloi, comté de Témiscouata, 1851 ; premier curé de Saint-Apollinaire, comté de Lotbinière, 1856; assistant à Saint-Joseph de Lévis, 1868 ; curé de Thurso, diocèse d'Ottawa, 1869.

En 1870, des raisons de santé forçaient M. de Gaspé de renoncer au saint ministère. Il se retira à Lévis.

" Sa figure était familière aux citoyens de Lévis et de Québec. On aimait à le rencontrer faisant sa promenade quotidienne, on admirait ce maintien digne, et ces manières distinguées qui accusaient le gentilhomme de l'ancien régime. Sa courtoisie et son affabilité, mais mieux encore, sa grande bonté et la générosité de son caractère en ont fait l'ami de tous ceux qui l'approchaient. Et sa tendresse envers les pauvres, ne l'a-t-il pas héritée de ses généreux

ancêtres ? Certes ! le fils des croisés pouvait invoquer là-dessus de glorieuses traditions.

" M. de Gaspé vécut dans la solitude, sur les bords du grand fleuve, témoin des gloires de sa famille, en face de ce vieux Québec, illustré par la vaillance de ses ancêtres. C'est là, dans son salon aux meubles antiques et aux portraits de famille, qu'il aimait à recevoir confrères et amis. On y goûtait ses causeries pleines de sens et d'originalités, où se révélait si bien le fils du spirituel auteur des *Mémoires*.

" C'est dans le calme de cette retraite qu'il a pu songer à loisir aux années éternelles. Aussi la maladie qui l'a foudroyé ne l'a-t-elle pas surpris. Il pressentait sa fin prochaine, et il s'y était préparé. Il en parlait volontiers à ses amis. Une de ses premières paroles en reprenant ses sens fut une parole de consolation pour lui-même et pour les siens "Dieu merci !" s'est-il écrié, maintenant je ne crains pas de mourir."

" Un moment, on espéra de le voir se rétablir, comptant sur la vigueur de son tempérament. Mais le Souverain Maître de la vie et de la mort en avait décidé autrement. Ses forces décrurent sensiblement, et deux jours avant la fin, il sembla n'avoir plus de connaissance. Dieu sait quels soins affectueux lui furent prodigués par sa sœur bien-aimée, accourue en toute hâte de Fraserville pour soulager ses derniers moments, par de dévoués confrères qui se tenaient jour et nuit à son chevet afin de l'encourager par de bonnes paroles, et le fortifier par la prière et les sacrements. La vie le quitta sans secousse, sans agonie douloureuse, le 9 mars 1889.

"Son corps repose sous les voûtes de Notre-Dame de Lévis, à côté des restes de Mgr Déziel, ce vieil ami dont il avait toujours admiré les vertus, et vénéré la mémoire, et dont les œuvres lui ont toujours été chères." (1)

VII

PIERRE-EDOUARD AUBERT DE GASPÉ

Né à Québec le 4 septembre 1822.

M. de Gaspé mourut à Saint-Jean Port-Joli le 22 novembre 1862, et fut inhumé dans l'église paroissiale.

Il était co-seigneur de Saint-Jean.

Il avait épousé, à l'Islet le 21 juillet 1846, Marie-Adélaïde Caron, fille de Hubert Caron et veuve de Thimothée Touchette.

Madame de Gaspé décéda à l'Islet le 25 décembre 1872 et fut inhumée dans l'église de cette paroisse.

Enfants :

I. ADELAIDE AUBERT DE GASPÉ

Née à l'Islet le 21 septembre 1847.

Mariée, à Lévis, le 6 février 1878, à Cyprien Moreau, capitaine au long cours.

Ils résident à Québec.

Pas d'enfants.

II. EDOUARD AUBERT DE GASPÉ

Né à l'Islet le 3 août 1848.

Il demeure à Bridgeport, Conn., E. U.

(1) La *Semaine religieuse de Québec*, 17 mars 1880.

III. PHILIPPE AUBERT DE GASPÉ

Né à l'Islet le 18 mai 1850.

Décédé à Pittsburg, Etats-Unis, le 25 décembre 1890.

Il était célibataire.

IV. ALFRED AUBERT DE GASPÉ

Né à l'Islet le 24 juillet 1853.

Célibataire.

V. THOMAS AUBERT DE GASPÉ

Né à Saint Jean Port-Joli le 23 octobre 1854.

Etabli aux Etats-Unis.

VI. SUZANNE-ZÉLIE AUBERT DE GASPE

Née à Saint-Jean Port-Joli le 21 mai 1856.

Mariée, le 28 janvier 1878, à Firmin Bélanger.

M. Bélanger est décédé à l'Islet le 23 mars 1885.

VII. JULIENNE-ELMIRE-EMÉLIE AUBERT DE GASPÉ

Née à Saint-Jean Port-Joli le 22 juin 1857.

Mariée, à Montréal, le 17 février 1880, à son cousin le comte Quiquerand de Beaujeu. (1)

VIII. CHARLES-JOSEPH AUBERT DE GASPÉ

Né à Saint-Jean Port-Joli le 17 août 1758.

Décédé à Bridgeport, Connecticut, le 24 juin 1890.

Célibataire.

---

(1) Voir p. 145.



L'HON. CHARLES-JOSEPH ALLEYN

IX. MARIE-ELISE-ANAIS AUBERT DE GASPÉ

Née à Saint-Jean Port-Joli le 29 octobre 1859.

Décédée au même endroit le 26 décembre 1860, et inhumée au cimetière paroissial.

X. JOSEPH-ALPHONSE AUBERT DE GASPÉ

Né à Saint-Jean Port-Joli le 26 décembre 1860.

Décédé à l'Islet le 21 mars 1866, et inhumé au cimetière paroissial.

XI. MARIE AUBERT DE GASPÉ

Née à Saint-Jean Port-Joli le 16 avril 1862.

Décédée à l'Islet le 22 juin 1863, et inhumée au cimetière paroissial.

VIII

ZOÉ AUBERT DE GASPÉ

Née à Saint Jean Port-Joli le 13 mars 1825.

Mariée, à Québec, le 15 mai 1849, à Charles-Joseph Alleyn, avocat.

Elle décéda à Québec le 20 décembre 1888, et fut inhumée dans le cimetière Woodfield.

M. Alleyn mourut à Québec le 4 avril 1890, et fut inhumé dans le cimetière Woodfield.

M. Alleyn était le fils du commandant Richard Alleyn, de la Marine Royale, qui avait servi sous lord Nelson. Il était né à Myrus Wood, dans le comté de Cork, Irlande, le 11 septembre 1817. Il étudia d'abord au Fermoy School, puis à Glougowes, dans le comté de Kildare.

C'est en 1834 que la famille Alleyn émigra à Québec.

Le jeune Alleyn fit ses études légales dans la vieille capitale et fut admis au barreau en 1840.

Le 13 février 1854, M. Alleyn était élu maire de Québec.

La même année, le 22 juillet, il était élu député de Québec.

Trois années plus tard, le 26 novembre 1857, il entrait dans le ministère Macdonald en qualité de commissaire en chef des Travaux Publics.

Le 7 août 1858, il acceptait le portefeuille de secrétaire provincial dans le ministère Cartier-Macdonald. Il le garda jusqu'au 23 mai 1862.

En 1866, l'honorable M. Alleyn remplaçait M. William-Smith Sewell comme shérif du district de Québec. Il remplit cette charge seul jusqu'au 25 octobre 1883, puis de cette date à sa mort conjointement avec l'honorable Etienne-Théodore Paquet.

Enfants de l'honorable Charles-Joseph Alleyn et de Zoé Aubert de Gaspé :

I. MARGARET ALLEYN

Née à Québec le 20 octobre 1850.

Mariée, à Québec, le 17 octobre 1871, à John Sharples, fils de John Sharples et de Honoria-Anne Alleyn.

M. Sharples a remplacé au Conseil Législatif de Québec, le 2 mai 1893, l'honorable John Roche. Il représente la division de Stadacona que son père avait représenté de 1874 à 1876.

Ils n'ont pas d'enfants.

II. RICHARD-ISRAEL-PHILIPPE ALLEYN

Né à Québec le 7 mai 1852.

Médecin à East Angus, comté de Compton.

Célibataire.

III. CHARLES ALLEYN

Né à Québec le 4 janvier 1854.

Décédé à Québec le 26 décembre 1887, et inhumé au cimetière Woodfield.

Il ne s'était pas marié.

IV. ZOE-MARIE ALLEYN

Née à Québec le 13 août 1855.

Mariée, à Saint-Vallier de Bellechasse, le 16 juillet 1877, à Thomas-Linière Taschereau, avocat, veuf de Annie Breakey.

M. Taschereau est décédé à Québec le 29 mai 1901, et a été inhumé dans le cimetière de Saint-Joseph de la Beauce.

Enfants :

1o Marie-Anne-Zoé-Stella Linière Taschereau née à Saint-Joseph de la Beauce le 16 septembre 1878. Mariée, à Québec le 20 mai 1902, au lieutenant-colonel Eugène Fiset, fils de l'honorable sénateur Fiset. Le colonel Fiset est aujourd'hui sous-ministre du département de la milice à Ottawa. Il a reçu l'Ordre du Service Distingué pour sa vaillante conduite pendant la guerre anglo-boër. Issus :

A. Alleyn-Zoé-Marie-Aimée Fiset née le 9 mars 1903.

B. Gabrielle-Marie-Corinne-Marguerite Fiset née le 19 février 1904.

2o Marie-Joseph-Charles-Alleyn-Linière Taschereau né à Saint-Joseph de la Beauce le 28 mars 1880. Avocat. Marié à New-York le 6 mai 1905, à Mary, fille de Charles-Andrew Pentland et de Mary Falkenberg. Il ont un enfant.

3o Marie-Jean-Thomas-Ernest-Linière Taschereau né à Saint-Joseph de la Beauce le 1er septembre 1881. Avocat.

4o Marie-Thomas Linière Taschereau né à Saint-Joseph de la Beauce le 5 août 1883.

5o Marie-Joseph-Emile-de Gaspé Linière Taschereau né à Saint-Joseph de la Beauce le 12 mars 1887.

6o Marie-Blanche-Allison-Linière Taschereau née à Québec le 12 février 1889. Décédé à Saint-Joseph de la Beauce le 3 mars 1896. Inhumée dans le cimetière de la paroisse.

7o Marie-Joséphine-Yvonne-Linière Taschereau née à Saint-Joseph de la Beauce le 24 mars 1891. Décédée au même endroit le 16 août 1891. Inhumée dans le cimetière de la paroisse.

8o Anonyme né et décédé à Saint-Joseph de la Beauce le 26 mai 1892. Inhumé dans le cimetière de la paroisse.

9o Marie-Jean-Henri-Linière Taschereau né à Saint-Joseph de la Beauce le 12 juin 1894.

V. JOSEPH-EDMOND-ROCH ALLEYN

Né à Québec le 19 mai 1857.

Avocat. Assistant-Greffier du Conseil législatif de la province de Québec.

Il a épousé, à Québec le 21 avril 1891, Angèle-Honorine-Marie Moraud, fille de feu Jean-Baptiste Moraud et de Marguerite Beaudet.

Enfants :

1o Charles-Edward Alleyn né à Sainte-Marie de la Beauce le 31 janvier 1892.

2o Richard-Roch Alleyn né à Sainte-Marie de la Beauce le 20 juillet 1893.

3o Henry de Gaspé Alleyn né à Sainte-Marie de la Beauce le 11 décembre 1894. Décédé à Québec le 4 novembre 1903.

4o Marie-Marguerite-Honorine Alleyn née à Sainte-Marie de la Beauce le 1er avril 1898.

VI. EVELYN-SUZAN-MARY ALLEYN

Née à Québec le 7 octobre 1859.

Décédée au même endroit le 18 juillet 1860, et inhumée au cimetière Woodfield.

VII. GEORGE-JOHN ALLEYN

Né à Québec le 14 avril 1861.

Décédé au même endroit le 3 avril 1872, et inhumé au cimetière Woodfield.

VIII. MIRIAM-SUZAN-ALLISON ALLEYN

Née à Québec le 20 avril 1865.

Mariée à Québec le 5 novembre 1889, à Charles-Arthur-

Etienne-Thomas de Taillebois de Preston, fils de feu Charles de Preston et de Alice-Marguerite North.

Ils ont plusieurs enfants.

IX

AZELINE AUBERT DE GASPÉ

Née à Saint-Jean-Port-Joli le 16 mai 1827.

Décédée à Montréal le 28 mai 1864, et inhumée au même endroit.

X

EUGÉNIE-ATTALA AUBERT DE GASPÉ

Née à Saint-Jean Port-Joli le 21 mars 1829.

Mariée, à Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup, le 10 mai 1869, au docteur Joseph-Eusèbe Hudon, veuf de Hermine-Julie Blanchet.

Madame Hudon décéda à Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup le 10 septembre 1887, et fut inhumée dans le cimetière de la paroisse.

XI

ALFRED-PATRICE AUBERT DE GASPÉ

Le continuateur de la lignée.

XII

WILHELMINE-ANAIS AUBERT DE GASPÉ

Née à Saint-Jean-Port-Joli le 15 décembre 1834.

Mariée, à Québec, le 23 juin 1857, à William Fraser, écuyer, co-seigneur de la Rivière-du-Loup, fils majeur de feu Alexandre Fraser, écuyer, et de dame Pauline Michaud.

Enfants :



WILLIAM FRASER

I. MALCOLM-PHILIPPE-ALEXANDRE FRASER

Né à la Rivière-du-Loup (en bas) le 10 août 1859.

Marié à Québec, le 15 mai 1883, à Marie-Diana, fille de Siméon LaRue et de Anna-Marie Thibaudeau.

Ils ont eu quinze enfants :

1o Joseph-William-Siméon Fraser né à la Rivière-du-Loup (en bas) le 21 juin 1884. Décédé au même endroit le 14 septembre 1884, et inhumé dans l'église paroissiale.

2o Joseph-Malcolm-Raoul Fraser née à la Rivière-du-Loup (en bas) le 27 avril 1885. Décédé au même endroit le même jour, et inhumé dans l'église paroissiale.

3o Marguerite-Marie-Anne-Blanche Fraser née à la Rivière-du-Loup (en bas) le 10 mars 1886.

4o Maria-Diana-Maud Fraser née à la Rivière-du-Loup (en bas) le 23 janvier 1887.

5o Marie-Catherine-Gabrielle Fraser née à la Rivière-du-Loup (en bas) le 25 novembre 1887.

6o Joseph-Malcolm de Gaspé Fraser né à la Rivière-du-Loup (en bas) le 12 juillet 1889. Décédé au même endroit le 31 août 1889, et inhumé dans l'église paroissiale.

7o Joseph-Malcolm-de Gaspé Fraser né à la Rivière-du-Loup (en bas) le 1er juin 1890. Décédé au même endroit le 12 février 1899, et inhumé dans l'église paroissiale.

8o William-Elliott-Maurice Fraser né à la Rivière-du-Loup (en bas) le 10 décembre 1892. Décédé au même

endroit le 23 mars 1893, et inhumé dans l'église paroissiale.

9o Marie-Alice Fraser née à la Rivière-du-Loup (en bas) le 8 mars 1893. Décédée au même endroit le 19 septembre 1895, et inhumée dans l'église paroissiale.

10o Marie-Jeanne-Yvonne Fraser née à la Rivière-du-Loup (en bas) le 25 mars 1894. Décédée au même endroit le 3 octobre 1895, et inhumée dans l'église paroissiale.

11o Marie-Thérèse-Caroline Fraser née à la Rivière-du-Loup (en bas) le 22 septembre 1896.

12o Joseph-Roger-Lovett-Edouard Fraser né à la Rivière-du-Loup (en bas) le 7 juillet 1898.

13o Philippe-Walter-Aubert-Antoine Fraser né à la Rivière-du-Loup (en bas) le 7 septembre 1899.

14o Marie-Alice Fraser née à la Rivière-du-Loup (en bas) le 5 mars 1902.

15o Marie-Juliette-Béatrice-Grace Fraser née à la Rivière-du-Loup (en bas) le 19 janvier 1904.

II. JOSEPH-WILLIAM-DE GASPÉ FRASER

Né à la Rivière-du-Loup (en bas) le 1er mars 1863.

Décédé à Montréal le 19 décembre 1891, et inhumé dans l'église de la Rivière-du-Loup (en bas).

Il avait épousé, à Plessisville, comté de Mégantic, le 17 février 1890, Annie, fille de Antoine Brunelle et de Amélie Barbeau.

M. Fraser laissait une fille :

Marie-Henriette Fraser née à Plessisville le 6 janvier 1891.

III. ANDRE-ARCHIBALD FRASER

Né à la Rivière-du-Loup (en bas) le 12 juin 1867.

Il a épousé, à Toronto, le 1er juin 1897, Edith, fille de John Dunn et de Letitia Monahan, et, en secondo noces à Montréal, le 2 octobre 1907, Joséphine, fille de feu le docteur Charles--Peter Buckley et de Joséphine-Louisa Williams.

Enfants de son premier mariage :

1o John Fraser né à la Rivière-du-Loup le 10 avril 1898.

2o Dorothée-Lætitia Fraser née à la Rivière-du-Loup le 20 août 1899.

3o Muriel Fraser née à la Rivière-du-Loup le 3 mai 1903.

IV. ALICE-MARIE FRASER

Née à la Rivière-du-Loup (en bas) le 28 juin 1870.

Mariée, au même endroit, le 14 octobre 1891, à Hector Prevost, fils d'Amable Prevost et de Rosalie Bernard.

Pas d'enfant.

XIII

PHILOMENE-GODFRINE-CLEMENTINE AUBERT DE GASPÉ

Née à Saint-Jean Port-Joli le 17 mars 1837.

Décédée sœur de Charité à Rochefort, en France, le I7 mars 1872.

Première génération : Charles Aubert de la Chesnaye
Deuxième génération : Pierre Aubert de Gaspé
Troisième génération : Ignace-Philippe Aubert de Gaspé
Quatrième génération : Pierre-Ignace Aubert de Gaspé
Cinquième génération : Philippe-Joseph Aubert de Gaspé
Sixième génération : Alfred-Patrice Aubert de Gaspé

ALFRED-PATRICE AUBERT DE GASPÉ

Né à Saint-Jean Port-Joli le 11 juillet 1831.

Il entrait, le 22 novembre 1854, à l'emploi du département des postes du Canada.

En 1861, M. de Gaspé devenait assistant-inspecteur des postes pour la division de Québec.

En décembre 1874, ses supérieurs le faisaient passer au bureau de poste de Montréal, division des renseighements.

M. de Gaspé laissa le service postal en juin 1884.

En 1893, M. de Gaspé exhumait de l'oubli les dernières productions de l'auteur des *Anciens Canadiens* et les livrait au public sous le titre *Divers*.

M. de Gaspé disait dans son avant-propos : " Je prie le lecteur bienveillant de prendre en considération que ce sont les derniers écrits d'un octogénaire, qui est décédé avant d'avoir eu l'avantage de pouvoir les repasser."

A cela, le *Monde*, de Montréal, répondait le 24 avril 1893 : " Ces derniers écrits d'un octogénaire, nous les avons lus d'une seule haleine et tels qu'ils sont, plus d'un jeune à plume fin-de-siècle se seraient trouvés heureux de pouvoir les signer."

M. Aubert de Gaspé est décédé au Sault-au-Récollet le 10 mai 1907, et a été inhumé au cimetière de la Côte des Neiges.

Il avait épousé, à Saint-Marc de Cournoyer, le 17 mai 1859, Madeleine, fille de feu le colonel Alexandre Fraser, seigneur de la Rivière-du-Loup.

Madame de Gaspé est décédée à Montréal, le 18 octobre 1898, et a été inhumée au cimetière de la Côte des Neiges.

Enfants :

I

PHILIPPE-ALFRED AUBERT DE GASPÉ

Né à Québec le 23 mars 1860.

Réside au Sault-au-Récollet.

II

BLANCHE-MARIE-ZELIE AUBERT DE GASPÉ

Née à Québec le 26 août 1861.

Réside au Sault-au-Récollet.

III

MARIE-ADÈLE AUBERT DE GASPÉ

Née à Québec le 12 mars 1865.

Décédée à Montréal le 17 mars 1887, et inhumée au cimetière de la Côte des Neiges.

IV

MARIE-LOUISE-WILHELMINE AUBERT DE GASPÉ

Née à Québec le 24 février 1867.

Décédée à Montréal le 2 décembre 1905, et inhumée au cimetière de la Côte des Neiges.

APPENDICE

LETTRES DE NOBLESSE DE CHARLES AUBERT DE LA CHESNAYE

Louis par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre A tous présens et à venir, Salut.

L'attention particulière que nous avons toujours donnée dans les occasions à récompenser la vertu dans quelque estat qu'elle se soit rencontrée, Nous a porté à donner non seulement des marques de nostre estime et de nostre satisfaction à ceux de nos sujets qui se sont distingués dans l'espée et dans la robbe, mais encore à ceux qui se sont attachés à soutenir et augmenter le commerce, C'est ce qui nous a convié à accorder des lettres de noblesse aux uns et aux autres et de faire passer à leur postérité les marques de la considération que nous avons pour eux afin de reconnaître leurs services, de renouveller leur émulation et d'engager leurs descendans à suivre leurs traces, et comme on nous a faict des relations très avantageuses des mérites du Sieur Aubert de la Chesnais fils du sieur Aubert vivant intendant des fortifications de la ville citadelle d'Amiens et des avantages considérables qu'il a procuré au commerce de Canada depuis l'année 1655 qu'il y est établi, Nous avons cru que nous devions le traiter aussi favorablement, d'autant plus qu'ayant formé par nostre édit de l'année 1654 une nouvelle compagnie au d. pays de Canada pour la propagation de la foy, l'augmentasion du commerce et l'establissement des français du d.

pays et des Indes il a fait avec succès les établissements pour la d. compagnie sous nostre authorité jusqu'à la réunion du dit pays à notre domaine dans laquelle il a travaillé avec beaucoup de succès, il a mesme employé des sommes très considérables pour le bien et l'augmentation de la colonie et particulièrement au défrichement et à la culture d'une grande estendue de terre en divers établissements séparés et à la construction de plusieurs belles maisons et autres édifices, il a suivy les sieurs de la Barre et de Denonville ci-devant gouverneurs et nos lieutenans généraux au dit pays dans toutes les courses de guerre qu'ils ont faittes et dans toutes les occasions il s'est exposé à tous les dangers et a donné des marques de son courage et de sa valeur et notamment dans les entreprises que ces deux lieutenants généraux ont formées contre les Iroquois Tonnontouans nos ennemis dans le pays desquels il prit possession en nostre nom des principaux postes et du fort des d. Iroquois, ainsi que de toutes les terres conquises par nos armes, il a eu un de ses fils tué à nostre service et les aînés de cinq qui lui restent y servent actuellement et se sont déjà distingués au dict pays.

A ces causes voulant user envers le d. sieur de la Chesnais des mémes faveurs que nous accordons à ceux de son mérite, de nostre grace spécialle, pleine puissance et authorité royalle, nous l'avons annobly et annoblissons par ces présentes signées de nostre main, ensemble ses enfans, postérité et lignée, masles et fesmelles nais et à naistre en légitime mariage que nous avons décoré et décorons du titre de noblesse, voulons et nous plaist qu'ils soient doresnavant tenus, censés et réputés pour nobles en tous autres lieux et endroits tant en notre Royaume que dehors et qu'ils se puissent dire et qualifier escuyers et parvenir à tous desgrez de chevalerie et de nostre gendarmerie, acquérir, tenir et posséder tous fiefs et terres nobles sans estre contraints de s'en départir et de jouir de tous les

honneurs, prérogatives, privileges, franchises, libertés, exemptions et immunités dont jouissent les autres nobles de nostre royaume et ceux qui sont issus d'ancienne et noble race, permettant au d. sieur de la Chesnais et à sa postérité de porter les escussons et armoiries timbrées telles qu'elles luy sont dessinées par le juge d'armes de France et qu'elles sont icy empreintes, et icelles faire peindre et graver et insculper en ses maisons et autres lieux à lui appartenant que bon lui semblera, sans que pour raison de ce il soit tenu de nous payer et à nos successeurs Roys aucune finance ny indemnité dont nous l'avons deschargé et deschargeons et en tant que besoin serait nous luy en avons fait et faisons don et remise par ces présentes en considération de tous les services qu'il nous a rendus et nous rend actuellement, comme aussi de toutes les autres taxes faites ou à faire sur les annoblis ou sur ceux qui ont pris la qualité de nobles ou d'escuyers en quelque sorte et manière que ce soit sans tirer à consequence à la charge touttes fois de vivre noblement et de ne faire aucun acte derrogeant à noblesse, voulant que le d. sieur de la Chesnais soit inscrit dans le catalogue des gentilhommes de nostre Royaume.

Si donnons en mandement à nos aimez et féaux les gens tenans notre cour de parlement, chambre des comptes et cour des aides à Paris, notre conseil souverain estably à Québec et a tous autres nos justiciers et officiers qu'il appartiendra que ces présentes ils ayent à enrégistrer et de tout leur contenu faire jouir et user le d. sieur de la Chesnais et ses enfans postérité et lignée tant masles et femelles nais et à naistre en légitime mariage pleinement, paisiblement et perpétuellement sans qu'il soit tenu de faire aucune preuve de ses services dont nous l'avons dispensé et dispensons par la certitude que nous en avons et desquels nous sommes très satisfaits, cessant et faisant cesser tous troubles et empechemens à ce contraire nonobstant

tous édits, déclarations, arrests, ordonnances, reglemens et lettres contraires à ces présentes tant anciennes que modernes auxquels et au dérogatoire des dérogatoires y contenu avons derrogé et derrogeons par ces mesmes présentes car tel est nostre plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours nous avons fait mettre nostre scel à ces d. présentes. Donné à Versailles au mois de mars l'an de grâce mil six cent qnatre vingt treize et de notre règne le cinquantiesme.

Signé Louis et sur le reply Par le Roy Phylipeaux, visa Bourgerat pour lettres de noblesse au Sr. de la Chesnais et scellées du grand sceau en cire verte sur lacs de soye cramoisy et verte.

Régistrées et expédiées en la Chambre des comptes du Roy nostre sire au Registre des chartres de ce temps oüy le procureur général de Sa Majesté, information préalablement faite des vye, mœurs, âge, religion, biens et facultés de l'impétrant par l'un des conseillers maistres ordre, en la d. chambre a ce commis, pour jouïr par l'impétrant et par ses enfans et postérité nais et à naistre en légitime mariage de l'effet et contenu en icelles moyennant la somme de soixante livres par lui payée laquelle a esté convertie et employée en aumones le vingt-six avril mil six cent quatre vingt quatorze. Signé de la Salle consbr. M. rapporteur.

Régistrées en la cour des aides oüy le procureur général du Roy pour estre exécutées selon leur forme et teneur et jouîr par le d. Charles Aubert Sr de la Chesnais impétrant ensemble ses enfans nays et a naistre en légitime mariage des privilèges, exemptions et immunités dont jouissent les autres nobles du Royaume tant et si longuement qu'ils vivront noblement et ne ferront acte dérogeant à noblesse en aumosnanc par le d. sieur de la Chesnais la somme de cent cinquante livres, à Paris le douze mars mil six cent quatre vingt dix neuf. Signé Perret, avec paraphe.

Peuvret avec paraphe.

A PROPOS DES "ANCIENS CANADIENS"

Il s'agit du livre de Philippe Aubert de Gaspé, des anciens Canadiens qu'il y a introduits, photographiés et racontés, de l'objet principal et patriotique de ce roman.

On se souvient du sujet traité, et du thème sur lequel broda l'auteur.

Jules d'Haberville et Archibald Cameron de Locheill — Arché, comme on l'appelle familièrement — sont des amis de collège, que la camaraderie a rendus frères. Arché est un orphelin des montagnes de l'Ecosse, qu'un oncle maternel a envoyé à Québec, au Collège des Jésuites. Jules estime Arché pour ses malheurs, il l'aime pour son âme franche et loyale. Quand arrivent chaque année les vacances, c'est au manoir paternel de Saint-Jean-Port-Joli qu'il conduit son ami, et on y accueille cet orphelin comme un enfant du foyer.

Au printemps de 1757, Jules, qui a du sang de soldat dans les veines, s'en va commencer en France sa carrière militaire ; Arché retourne en Angleterre où il prend du service. Mais la guerre est déclarée entre les deux grandes nations, et elle ramène au Canada, sous des drapeaux ennemis, les deux frères. Arché, qui ne peut trahir son roi, exécute les ordres les plus cruels, et il est en proie aux déchirements de sa conscience. C'est lui qui incendie le manoir des d'Haberville. Il devient odieux à ses anciens bienfaiteurs.

Jules, qui sait les devoirs austères de la vie militaire, se réconcilie le premier avec Arché. Mais ce ne fut que plusieurs années après la Cession, que le malheureux lieutenant de Montgomery put rentrer en grâce au manoir reconstruit des d'Haberville. Dans ce foyer que les horreurs de la guerre ont assombri et désolé, Arché reprit

sa place, qu'il ne devait plus quitter. Tous ces personnages du roman, qu'une très tendre amitié avait d'abord unis, que les hasards de la guerre ont ensuite faits se heurter les uns contre les autres, se trouvent donc, à la fin, rassemblés encore sous le même toit, où désormais ils pourront, dans une indestructible intimité, goûter les joies bonnes de la famille.

***

Tel est le plan, ou le dessin très simple, peu compliqué de la trame du livre de M. de Gaspé. Et c'est à propos d'un pareil livre qu'on a pu se demander s'il était vraiment un roman, s'il n'était pas plutôt une série de tableaux historiques, ou bien encore s'il ne constituait pas pour nous, Canadiens, une première ébauche, l'esquisse d'une épopée nationale.

Pourquoi les *Anciens Canadiens* ne seraient-ils pas tout cela, et tout à la fois? Le roman ne peut-il pas être une véritable épopée, et l'épopée n'est-elle pas à son tour de l'histoire?

Aussi bien, d'ailleurs, y a-t-il dans l'œuvre de de Gaspé, tous les éléments, sauf les vers, tous les ingrédients qui entrent dans la confection d'une épopée. C'est une chanson de geste en prose qu'a écrite l'auteur des *Anciens Canadiens*: et il y a enfermé et mêlé l'histoire et la légende; il y a raconté des actions héroïques et les drames non moins poignants de la conscience; il y a introduit le merveilleux sans lequel il parait que ne peuvent subsister les œuvres épiques; il y a fait apparaître un amour, trop discret peut-être pour que le roman s'en puisse contenter, mais qui ne laisse pas de rappeler ces sourires mêlés de larmes qui traversent l'*Iliade*, ou cette passion vive et continue, qui n'éclate que pour mourir à la fin de la *Chanson de Roland*. Et si vous ajoutez à tout cela, et à la

couleur solide et fraiche des paysages, le style tout émaillé et garni des expressions de nos bonnes gens, très simple, familier, sans apprêt, que l'auteur a jeté comme une draperie canadienne sur les pages de son livre, ne trouverez-vous pas qu'il y a là vraiment tout ce qu'il faut pour faire de M. de Gaspé, non pas, sans doute, l'Homère des Canadiens, ni leur Turoldus, mais peut-être bien le conteur naïf et le plus charmant des choses de leur passé, l'évocateur le plus puissant des mœurs et d'une civilisation à peu près déjà disparues, et pour cela même le chantre vraiment épique d'une phase merveilleuse de leur histoire?

***

Nous le tenons de M. de Gaspé lui-même, c'est d'abord pour faire de l'histoire qu'il écrivit son livre, et se fit auteur à l'âge de 75 ans. Et c'est le mouvement littéraire de 1860 qui orienta de cette façon l'esprit du vieillard. Les *Soirées Canadiennes*, que fondèrent, en 1861, J.-C. Taché, le docteur Hubert Larue et l'abbé Casgrain avaient pour épigraphe cette parole de Charles Nodier: "Hâtons-nous de raconter les délicieuses histoires du peuple avant qu'il les ait oubliées." L'année précédente, l'abbé Casgrain avait lui-même publié les *Légendes*, qui furent son entrée très bruyante et très applaudie dans les lettres canadiennes. M. de Gaspé les lut sans doute avec avidité, ces légendes qui avaient couru les campagnes de la Rivière-Ouelle, et elles firent s'éveiller au fond de son esprit tout un monde de vieux et chers souvenirs. Mais il entendit surtout comme un appel fait à lui-même le mot de Charles Nodier que répétaient chaque mois à leurs lecteurs les *Soirées Canadiennes*, et il entreprit donc de raconter à son tour, avant de descendre dans la tombe, les histoires et les légendes qui avaient enchanté sa vie et sa mémoire.

Il était né en 1786, vingt-six ans seulement après les

guerres de la conquête ; il avait donc recueilli sur les lèvres même des derniers défenseurs de la Nouvelle-France le récit de leurs actions. Par son père et par sa mère il se trouvait être presque le contemporain, et il fut lui-même le témoin de ces mœurs anciennes qui caractérisaient notre vie du dix-huitième siècle. C'était donc à lui de parler avec toute l'autorité de ses 75 ans ; c'était à lui "de raconter les délicieuses histoires du peuple canadien avant qu'il les eût oubliées." Les autres, les jeunes, ne pouvaient guère recevoir que de la bouche des vieillards ces secrets du passé. Et puis, encore, n'y aurait-il pas un intérêt puissant à voir cet homme, qu'entraînait déjà dans son flot le courant irrésistible des habitudes nouvelles, essayer de se reprendre aux vieilles traditions, et montrer et découvrir à l'œil des contemporains qui étaient ses fils les mœurs et la vie d'une autre époque et d'un autre siècle ?

Au surplus, les anciens souvenirs de M. de Gaspé étaient situés dans un recul assez lointain pour qu'ils fussent déjà tout pénétrés de poésie et enveloppés de merveilleuses légendes. Et ce serait donc tout ensemble de la réalité et de la fantaisie, de la vérité et de la fiction, qui alterneraient dans ces pages offertes aux petits enfants des soldats de 1760, et qui les feraient bien vite ressembler, ces pages ingénues, à ces naïfs récits d'Hérodote qui enchantaient l'imagination des fils des vainqueurs de Salamine. C'est donc dans le véritable mirage où se bercent les souvenirs des vieillards, c'est presque déjà dans une lumière d'épopée que M. de Gaspé, tout comme l'auteur des *Histoires*, pouvait placer et laisser reposer les personnages, les événements qui remplissent son livre, et toutes les choses qui furent la grandeur et la force des *Anciens Canadiens*.

Dans ce lointain fantastique, M. de Gaspé aperçoit la petite et la grande histoire ; et s'il s'inquiète de nous révéler l'une et l'autre, il est bien visible qu'il incline plus

volontiers vers la petite, ou, si l'on aime mieux, vers celle qui se fait chaque jour et se compose des habitudes et des mœurs, et des vertus et des actions obscures d'un chacun. Au lieu que dans l'épopée classique, ce sont les rois et les princes, les chefs d'armées ou les preux chevaliers qui remplissent tout le poème de la majesté de leurs noms, du bruit de leurs querelles et du cliquetis de leurs armes, ici c'est l'homme du peuple, c'est l'habitant canadien, le seigneur de village ou le jeune lieutenant qui agitent à chaque page leur modeste mais vive et originale silhouette. C'est l'épopée des humbles que veut écrire l'auteur des *Anciens Canadiens*, et je ne sais quel souffle démocratique et populaire passe et circule à travers les pages de cette œuvre.

M. de Gaspé nous invite lui-même à bien voir dans son livre une image réelle et authentique de la société de nos gens d'autrefois. Il affirme que tout ce qu'il rapporte des mœurs anciennes est véridique, et il commente par des notes abondantes et toutes personnelles, qu'il ajoute à son roman, tels détails on telles assertions qui pourraient paraître fantaisistes. Et ce n'est pas l'un des moindres plaisirs du lecteur que celui de se sentir tout d'abord en pleine vie réelle, et de pouvoir se reposer toujours avec sécurité sur la bonne foi et la vivacité de l'auteur.

***

C'est, au premier plan, le tableau de la vie du seigneur et de l'habitant canadien que dessine et peint M. de Gaspé. Or, la vie seigneuriale qu'il reconstitue n'est pas autre que celle que l'on faisait au manoir de son père à Saint-Jean-Port-Joli. Le manoir des d'Haberville, c'est, en effet, celui des de Gaspé, et c'est donc dans la maison même où fut élevé et où a grandi l'auteur, c'est au foyer où on l'initia aux vertus patriarcales de sa famille qu'il nous

introduit. Autour du manoir, M. de Gaspé groupe les braves censitaires, et c'est la cordialité des relations mutuelles, l'affabilité du seigneur, le respect et le dévouement des bonnes gens, c'est par-dessus tout l'esprit chrétien qui anime, vivifie, élève toutes ces humbles existences que M. de Gaspé se plait à préciser et à célébrer.

Il faudrait ici pouvoir assister aux réunions de famille dans le salon du manoir, aux excursions dans les champs ou sur les grèves de Saint-Jean-Port-Joli ; il faudrait relire le chapitre qui est consacré à la fête du mai que l'on a planté dans le parc de M. d'Haberville, et signaler les joyeuses agapes où seigneurs et censitaires, groupés autour des mêmes tables, fraternisent dans la plus franche gaieté, et font chanter sur leurs lèvres, et jusqu'au dernier qui est l'estèque, les populaires refrains de la Nouvelle-France.

Il serait aussi plaisant d'entendre raconter les bonnes histoires qui sont les délicieux et variés entremets de ces repas de famille, et, par exemple, celles que raconte le capitaine Marcheterre, pendant le souper qne l'on prend à Saint-Thomas, chez le seigneur, M. de Beaumont, et toute ces escapades dont fut coutumière et bien chargée l'enfance aimable et très active de monsieur Jules.

L'abondance copieuse et grasse, la gaieté vive et enjouée, la politesse familière, cordiale et simple, voilà ce qui faisait tout le charme des festins du bon vieux temps, et de ces pantagruéliques repas que Jules décrit à Arché, et que se donnaient les uns aux autres, pendant les longs mois d'hiver, les habitants de nos campagnes.

M. de Gaspé regrette que tout cela soit déjà en train de disparaître dans le faux éclat du luxe qui nous envahit, et c'est après avoir raconté les fêtes de famille auxquelles donnèrent lieu le retour de Jules au foyer paternel, et fait assister le lecteur aux jeux et divertissements bru-

yants, mais honnêtes, qui suivirent le repas, qu'il écrit avec un accent de patriotique tristesse :

“ Heureux temps où l'accueil des maitres suppléait au luxe des meubles de ménage, aux ornements dispendieux des tables, chez les Canadiens ruinés par la conquête ! Les maisons semblaient s'élargir pour les devoirs de l'hospitalité, comme le cœur de ceux qui les habitent. ”

En dehors de la table, et des réunions joyeuses de l'amitié, l'habitant canadien est appliqué à son devoir, et sous le costume rustique et pittoresque que décrit plus d'une fois M. de Gaspé, il remplit avec courage et avec entrain sa tâche quotidienne ; il fait modestement et très consciencieusement cette petite histoire, qui est bien l'histoire vraie et toute belle de son pays.

Cette petite histoire s'agrandit, d'ailleurs, d'elle même, et, selon les mouvements généreux et héroiques des âmes populaires, elle s'élève parfois jusqu'à la hauteur des grands drames, et de la plus héroïque épopée. Souvenez-vous de cette scène inoubliable et si angoissante de la débâcle à Saint-Thomas de Montmagny.

***

M. de Gaspé qui a su raconter et peindre si vivement un tel épisode, pouvait ensuite entreprendre de tracer d'une main sûre les scènes sanglantes et désastreuses de la guerre. Ces scènes sont, en vérité, de la plus grande histoire, mais la grande histoire est aussi familière à notre auteur que la petite ; et s'il éprouve quelque tristesse à raconter nos dernières résistances patriotiques, il y a dans les regrets du vieillard je ne sais quelle joie discrète et forte qui se manifeste et éclate, quand il se rappelle tant d'actions valeureuses, tant de sacrifices si courageusement offerts, tant d'immolations sublimes qui couronnent com-

me d'une auréole de martyre la suprême agonie de la puissance française en Amérique.

Et il met à raconter cette gloire des défenseurs du drapeau blanc, un empressement d'autant plus grand que trop longtemps ici on a ignoré la conduite de ces soldats malheureux, et que trop volontiers l'on a prêté l'oreille aux calomnies des historiens anglais.

“ Vous avez été longtemps méconnus, mes anciens frères du Canada ! Vous avez été indignement calomniés. Honneur à ceux qui ont réhabilité votre mémoire ! Honneur, cent fois honneur à notre compatriote, M. Garneau, qui a déchiré le voile qui couvrait vos exploits ! Honte à nous qui, au lieu de fouiller les anciennes chroniques si glorieuses pour notre race, nous contentions de baisser la tête sous le reproche humiliant de peuple conquis qu'on nous jetait à la face à tout propos ? Honte à nous qui étions presque humiliés d'être Canadiens ! Confus d'ignorer l'histoire des Assyriens, des Mèdes et des Perses, celle de notre pays était jadis lettre close pour nous.”

C'est pour contribuer lui-même à cette œuvre de réhabilitation qu'il raconte quelques-unes des dernières scènes du drame qui se dénoue aux portes de Québec, sur les plaines d'Abraham.

Et d'abord, l'incendie de nos campagnes, dont avec une habileté d'artiste et de romancier, il fait coupable Arché lui-même. Quand on lit ces pages où flamboie “l'incendie de la côte sud,” on ne sait si la désolation des habitants, et les ruines fumantes de tant de maisons réduites en cendre sont un spectacle plus triste et plus lamentable que le drame tout psychologique qui occupe et torture la conscience du lieutenant de Montgomery. Ce fut vraiment le triomphe de l'écrivain de faire, malgré tout, si sympathique aux lecteurs canadiens le destructeur même de leurs propres foyers.

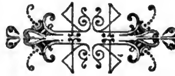
Puis, comme pour opposer à ce tableau où s'étalent d'inutiles et sombres vengeances, qu'éclairent les plus sinistres reflets, la hardiesse loyale et franche de nos soldats et la lumière pure des grands dévouements, M. de Gaspé nous fait assister aux dernières escarmouches qui terminèrent notre consolante et dernière victoire de 1760. Il met en présence les deux jeunes guerriers à qui doit aller toute l'attention du lecteur. Il procède un peu à la façon d'Homère qui ne s'attachait nullement à décrire les mouvements d'ensemble des batailles où Troyens et Grecs luttaient corps à corps, et se précipitaient les uns contre les autres, mais aimait mieux décrire ces combats singuliers où deux guerriers, Agamemnon et Oïlée, Achille et Hector, mesurent leur valeur. L'auteur des *Anciens Canadiens* n'entreprend pas, lui non plus, le récit de cette grande mêlée héroïque où les Canadiens, conduits par Lévis, et victorieux pendant cette journée du 28 avril, prouvèrent une fois encore qu'ils étaient plus grands que leurs malheurs ; il concentre plutôt l'attention des lecteurs sur les deux héros de son drame, et s'il met en bonne lumière, autour du moulin de Dumont, la prudence réfléchie d'Arché, il exalte avec une véritable prédilection le courage bouillant et irrésistible de Jules. Le *petit grenadier*, comme on l'appelle au camp, se jette tête baissée au milieu des ennemis plus nombreux, et à travers les balles anglaises il s'élance trois fois à l'assaut du moulin qu'on se dispute comme une indispensable forteresse ; et après le combat et la victoire finale, c'est au milieu d'un monceau de morts et de blessés qu'il faudra aller chercher le jeune et brave d'Haberville.

Ce seul fait d'armes raconté d'une plume alerte et précise, résume, dans sa vaillante et brève simplicité, toute la bravoure du soldat canadien et français. Et il est exposé là, sous le regard du lecteur, comme le type de tant d'actions généreuses que le patriotisme multiplia ce jour-là

sous les murs conquis de la ville de Québec. Il suffit donc à M. de Gaspé pour venger la mémoire de nos pères, et pour étayer, dans l'imagination des contemporains, la thèse historique que Garneau avait péremptoirement démontrée à leurs esprits.

Ainsi se trouvaient réalisés l'une des plus nobles ambitions de l'auteur des *Anciens Canadiens*, et peut-être le plus puissant motif qui le fit écrire son livre.

L'ABBÉ CAMILLE ROY



INDEX

DES

PRINCIPAUX NOMS CITÉS DANS CET OUVRAGE

DU MÊME AUTEUR :

LA FAMILLE TASCHEREAU—1901

LA FAMILLE FRÉMONT—1902.

LA FAMILLE JUCHEREAU DUCHESNAY—1903.

LA FAMILLE D'ESTIMAUVILLE DE BEAUMOUCHEL—1903.

LA FAMILLE TACHÉ—1904.

LA FAMILLE GODEFROY DE TONNANCOUR—1904.

LA FAMILLE D'IRUMBERRY DE SALABERRY—1905.

LA FAMILLE ROCBERT DE LA MORANDIÈRE—1905.

LA FAMILLE DES CHAMPS DE BOISHEBERT—1906.

LA FAMILLE PANET—1906.

LA FAMILLE D'AVÈNE DE MÉLOISES—1907.

LA FAMILLE BOISSEAU—1907.

LA FAMILLE AUBERT DE GASPÉ—1907.

LA FAMILLE CÉLORON DE BLAINVILLE.

LA FAMILLE CHARTIER DE LOTBINIÈRE.

